

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

(n° 2019/4390 à 2019/4518)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 21 janvier 2019 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 14 janvier 2019 en séance publique par monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

## Désignation d'un Secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Mina Hajri.

Il n'y a pas d'opposition, je l'invite donc à procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Dognin-Sauze, M. Brumm, Mme Aït-Maten, M. Sécheresse, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Graber, Mme Condemine, M. Giordano, Mme Reynaud, M. Claisse, Mme Rivoire, M. Durand, M. Le Faou, Mme Besson, M. Cuherat, Mme Frih, M. Lévy, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, Mme Croizier, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Brugnera, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Brolquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, Mme Madeleine, Mme Baume.

**Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à Mme Tazdaït), Mme Berra (pouvoir à M. Bérat), Mme Hobert, M. Royer (pouvoir à M. Brolquier), M. Bernard (pouvoir à M. Coulon), M. Boudot.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), M. Blache (pouvoir à M. David), Mme Bouzerda (pouvoir à Mme Servien), Mme Brugnera (pouvoir à M. Cuherat), M. Brumm (pouvoir à Mme Gay), Mme Condemine (pouvoir à Mme Burillon), M. Cuherat (pouvoir à M. Maleski), M. Cuherat (pouvoir à M. Corazzol), M. Graber (pouvoir à M. Sécheresse), M. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Touraine), M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Palomino), Mme Lévy (pouvoir à Mme Croizier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Granjon), M. Philip (pouvoir à Mme Frih), Mme Picot (pouvoir à M. Graber), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Faurie-Gauthier).

**M. LE MAIRE** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint. Merci.

(Le quorum est constaté.)

## Présentation par monsieur Georges Képénékian, premier adjoint, des vœux du Conseil municipal à monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, je donne la parole à Georges Képénékian.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges**, Adjoint : Monsieur le Ministre, Monsieur le Maire,

Pour ce traditionnel discours des vœux du Conseil municipal et après ces deux dernières années fortes en événements pour vous, et aussi un peu pour moi, j'ai revisité ce que j'avais pu évoquer dans le même exercice les années précédentes et ainsi constater le chemin parcouru.

Ceci m'a conforté dans l'idée que l'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve, comme disait Héraclite. Vous avez été ministre, je suis devenu maire, deux expériences rares dans des trajectoires d'engagement politique.

Durant cette année 2018, l'équipe municipale a dû terminer le travail entrepris sous votre houlette pour trouver les nouveaux équilibres budgétaires suite à la diminution des dotations de l'État, tout en maintenant un plan d'investissement ambitieux, plan d'investissement que nous avons même pu augmenter au profit des écoles de notre ville.

Nous avons poursuivi les grands projets en coopération avec la Métropole, que ce soit à la Confluence, à la Part-Dieu, à Gerland, sur la Presqu'île, à Fourvière, pour en citer quelques-uns.

Nous avons engagé de nouveaux projets comme ceux de la Salle Rameau et du Musée Guimet. Nous avons organisé le rapprochement de nos deux musées, le Musée d'art contemporain et le Musée des beaux-arts, le lancement de nouveaux groupes scolaires et plusieurs espaces verts pour la cité.

Nous avons eu à choisir les nouvelles modalités du temps scolaire, et au-delà des concertations habituelles, nous avons à cette occasion lancé une grande consultation auprès des Lyonnais via Internet, une nouvelle approche que nous avons dupliquée quelques mois plus tard sur le climat.

Fort de ce bilan à grands traits, nous allons poursuivre notre engagement car nous sommes tous ici mobilisés pour notre ville, quelles que soient nos couleurs politiques.

J'aime citer Victor Hugo qui saluait, en Lyon, l'esprit d'aventure pour le progrès et qui caractérisait notre ville par ce je-ne-sais-quoi d'infatigable qu'on a quand on porte en soi l'avenir. Et je crois que cette formule reste vraie.

Oui, Lyon a une énergie. Elle a cette énergie, cette force de travail, cette volonté de progrès, c'est là une des clés de sa réussite, une réussite collective et nous devons continuer ce travail.

Si Lyon a été innovante ces dernières décennies, c'est parce que nous avons su rassembler de nombreux acteurs autour d'une volonté commune de faire progresser cette ville, tout en conservant ses racines humanistes, c'est-à-dire associer des progrès technologiques à des innovations sociales.

Notre cité s'est transformée. Qui pourrait le nier ? Chaque lyonnais et lyonnaise peut le mesurer, chaque visiteur peut le constater. Inutile ici de décrire dans le détail ces dernières 15 années de métamorphose tant cela est devenu une réalité.

Nous voyons aujourd'hui que de nouvelles demandes apparaissent, qui nous placent face à des défis qui correspondent aux enjeux de notre temps. Hubert Védrine propose, pour parler de ces évolutions, le terme d'écologisation de nos sociétés et de nos esprits, tant la prise de conscience est forte.

Cela touche bien sûr à l'environnement, la qualité de vie, la santé, la solidarité, les services publics, les déplacements, les actions pour les plus précaires, associées à une forte attente d'écoute, de dialogue et de participation des citoyens.

Nous devons intégrer ces attentes dans notre gouvernance. Pour autant, quand nous évoquons régulièrement ici les succès et la bonne santé de notre Ville dans de nombreux domaines, nous ne devons pas oublier, vous en parlez souvent, Monsieur le Maire, que la situation est toujours fragile.

Nous devons être attentifs, car ce qui a été le fruit d'un travail acharné peut se déconstruire très vite. Ceci constitue un appel à poursuivre nos efforts pour les années futures, en nous projetant loin. Et il ne s'agit pas de travailler sur des modèles théoriques. Vous connaissez bien sûr le mot de Pierre Desproges : « Un jour, j'irai vivre en théorie, car en théorie, tout se passe bien ».

Nous devons travailler à de nouvelles formules de coconstruction, avec tous les acteurs de notre territoire, les forces économiques, associatives,

universitaires et citoyennes. Car l'innovation émerge du terrain. Le rôle de la ville est de créer les nouvelles conditions pour leur participation. C'est par ce chemin que l'innovation arrivera.

Mais Lyon n'est pas une île isolée. Elle vit aussi les fortes turbulences nationales, liées à des problèmes accumulés à travers ces dernières décennies, pour lesquels nous devons collectivement trouver des solutions.

Ce qui fait la bonne santé de notre ville et de notre métropole est son développement économique, qui reste une des priorités que nous devons garder. Sans cela, pas de projet social, pas de projet éducatif et culturel de grande ampleur.

Comme l'indiquait le Président de la République, nous pouvons faire mieux, nous devons faire mieux. C'est-à-dire que nous devons savoir nous renouveler pour un projet, un nouveau projet de société.

Lyon est dans l'Europe, Lyon est dans le monde, avec de nouveaux défis.

Churchill disait avec justesse – j'ai travaillé un peu, Monsieur le Maire – que c'est dans les nuits les plus noires que l'on voit le mieux les étoiles. Le moins que l'on puisse dire est que le ciel européen est aujourd'hui assez sombre. Il faut faire à nouveau briller les 12 étoiles du drapeau européen qui symbolisent, je vous le rappelle, l'unité, la solidarité et l'harmonie. Ce ne sont malheureusement pas les premiers mots qui viennent quand on demande aux citoyens de parler de l'Europe, tant nous avons laissé ce sujet aux attaques des populismes et des extrémismes.

Nous devons savoir, là aussi, nous renouveler pour porter un nouveau projet européen. Les grandes villes ne peuvent être absentes de ce renouveau. Au contraire, elles doivent être au cœur de ce combat. Les cités ont joué un rôle majeur dès le Moyen Âge dans la construction européenne. Elles ont toujours été des pivots essentiels.

Lyon, par son histoire, son réseau de villes amies, est nécessairement inscrite dans cette exigence d'une Europe refondée selon les mots du Président de la République.

Dans le même temps, notre ville et notre métropole doivent faire face aux défis mondiaux avec courage, humanité et lucidité. Que ce soient les évolutions climatiques, la migration, la sécurité internationale, les révolutions scientifiques et technologiques. Notre ville doit jouer un rôle actif au niveau international et s'engager avec responsabilité à trouver des solutions aux côtés des autres grandes cités de ce monde.

Vous savez, Monsieur le Maire, combien j'aime rappeler la place des enjeux de santé dans les décennies à venir, et notre territoire, par tout son écosystème est appelé aujourd'hui à jouer un rôle majeur, comme une des plateformes mondiales de la recherche, de la formation et de la transmission des savoirs.

Voilà mon regard en ce début d'année. Nous devons continuer et nous renouveler pour Lyon, pour le rôle de notre ville dans notre pays et dans le monde. Vous l'aurez compris, ce sont des vœux de confiance, de sérénité, d'espoir, des vœux de travail collectif, parce que l'on ne fait rien seul, des vœux d'écoute, de dialogue et de renouvellement que j'exprime pour notre Ville, pour notre Métropole et pour notre pays.

Sachez que l'équipe municipale est pleinement mobilisée dans cette perspective et je peux en témoigner.

Je veux saluer également le travail de la Direction générale et de l'ensemble des agents qui œuvrent au quotidien au service des Lyonnais.

Nous allons poursuivre notre travail et en ce jour presque anniversaire de la disparition de Paul Bocuse, faisons preuve de courage et gardons près de nous sa légendaire maxime, pleine d'humour : « Bien faire son travail ne prend pas plus de temps que de mal le faire. »

Au nom du Conseil municipal, nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour l'ensemble des projets pour Lyon car chacun ici souhaite le meilleur pour notre ville, pour les lyonnaises et les lyonnais.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

---

### Réponse de monsieur le Maire aux vœux du Conseil municipal

**M. LE MAIRE** : Mon cher Georges,

Je veux te remercier de tes vœux et en retour te présenter tous les miens, les présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal, dans leur diversité, et quelle que puisse être parfois l'âpreté de nos débats. Car je pense que, les uns et les autres, nous défendons des convictions profondes. Puissions-nous cependant, le plus souvent possible, nous rassembler dans une vue commune de l'intérêt général.

Cher Georges,

Je veux te dire ma gratitude pour ce que tu as fait au cours de cette année et demie où j'étais au Ministère de l'intérieur.

Comme tu l'as dit, elle a été, pour nous deux sans doute, une initiation, une révélation.

Tu citais Héraclite, pour moi, c'est plutôt Platon, le mythe de la caverne, les prisonniers qui voient les ombres et les prennent pour la réalité. Ce n'est qu'au bout d'une longue démarche que l'on peut voir le beau, le bien.

Pour toi, tu as élargi ton champ de vision à l'ensemble des compétences de la ville, en te permettant de conduire nos délégations en Europe, en Asie, en Amérique du Nord, tu as découvert un champ plus large. Tu as aussi vu que boucler des budgets n'est jamais totalement chose facile.

Pour ce qui me concerne, j'ai découvert plus profondément ce qu'était la réalité de notre société, avec ses promesses, mais ses difficultés. J'ai pu mieux mesurer l'ampleur des défis que nous avons à relever :

Sur le plan national, avec ce rendez-vous régulier que j'avais tous les mois avec les préfets ;

Sur le plan international, avec ces réunions que nous avons, Ministère de l'intérieur et Quai d'Orsay, avec tous les ambassadeurs.

Cela m'a permis de mieux comprendre la place qu'avait notre pays dans le monde et, je dois le dire, l'intérêt que suscite de plus en plus notre ville au-delà même des pays avec qui nous avons l'habitude de travailler.

Mes chers collègues, chacun le voit, nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle étape, cruciale, pour notre Ville mais surtout pour notre pays.

J'espère que 2019 sera une belle année, qu'elle nous permettra de venir à bout des difficultés que nous connaissons aujourd'hui.

Sentiment d'abandon des territoires périphériques, sentiment d'iniquité devant l'impôt, creusement des inégalités.

Oui, la crise que nous connaissons est profonde, et pour la dépasser, il faut des initiatives fortes.

Le Grand débat national, qui invite nos concitoyens à prendre partout la parole pour exprimer leurs attentes, va dans ce sens.

Et les deux premières réunions tenues par le Président de la République ont déjà permis qu'un premier dialogue se noue, avec des questions sans tabous.

Pour ce qui concerne notre Ville, nous nous y engagerons pleinement. Car le dialogue n'est pas pour nous chose nouvelle.

Dès 2001, sur le plan économique, nous avons, comme tu le soulignais, pensé le développement de notre agglomération dans une coconstruction. Et nous avons travaillé – pouvoirs publics, chercheurs, universitaires, acteurs économiques – tous rassemblés !

Dès 2001, sur tous les projets urbains, nous avons voulu une concertation approfondie, et à cette époque, c'était Gérard Claisse qui était Vice-Président à la Participation citoyenne à la Communauté urbaine.

Cette tradition, tu l'as dit, ne s'est pas perdue puisque récemment, c'est un large débat qui a été organisé pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires, que nos concitoyens viennent d'être largement consultés sur le plan climat énergie.

Oui, à Lyon, nous dialoguons. Mais dans l'esprit lyonnais, c'est pour construire de vraies solidarités au sein de notre société.

Construire une vraie solidarité, c'est ce que nous avons fait au sein de la Communauté urbaine puis de la Métropole, pour les communes, les quartiers les plus fragiles, mais au-delà même, pour que notre dynamique rejaillisse sur l'ensemble des départements qui nous environnent.

Et aujourd'hui, au travers de l'économie résidentielle, c'est même toute l'ancienne région Rhône-Alpes qui profite de la montée en puissance de Lyon.

Agir dans le dialogue, penser la solidarité, c'est ce qui a permis la réussite de Lyon. C'est cet état d'esprit qu'il nous faut construire à l'échelle nationale.

Car ne nous le cachons pas, nous allons connaître dans les mois qui viennent une conjoncture économique délicate. Protectionnisme américain,

guerre commerciale avec la Chine, mais aussi entraves à l'exportation des produits européens : tout cela peut entraîner un recul de la croissance en France comme en Allemagne, et nous en voyons déjà les prémices.

La perspective d'un Brexit dur assombrit encore notre horizon économique.

C'est pourquoi, dans ces temps moroses, la décision du Président français et de la Chancelière allemande de signer ensemble, demain, à Aix-la-Chapelle, un nouveau traité est d'une importance fondamentale.

Ils marquent leur volonté de renouer un dialogue que l'on disait rompu. Ils marquent leur volonté d'un développement commun, et en liant plus étroitement les deux économies, nos pays vont former une zone de stabilité et de croissance dans une Europe qui connaît aujourd'hui bien des incertitudes. Puisse cela redonner aux peuples une espérance nouvelle.

Une Europe prospère, c'est évidemment ce qu'il faut souhaiter pour chacun de nos pays, pour chacune de nos villes, pour Lyon, qui est déjà aujourd'hui sur une belle trajectoire.

Jamais notre économie n'a été aussi dynamique. Nos grands groupes, nos ETI, nos PME se développent chaque jour un peu plus. L'esprit de création irrigue toute une partie de notre jeunesse, de nos étudiants, qui créent leurs entreprises, développent des start-up, et souvent dans de nouvelles formes, associatives, coopératives.

Désormais, chaque année, la richesse de notre écosystème permet à l'Aderly d'implanter sur notre territoire plus d'une centaine d'entreprises. Et les nouvelles filières qui se développent visent de plus en plus à répondre aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle – changement climatique, pollution de l'air dans toutes les grandes villes – réconciliant ainsi économie et écologie.

Elles visent de plus en plus à inscrire cette révolution numérique dans notre agglomération. Une révolution numérique qui, chaque jour, change un peu plus nos vies.

Cela fait quatre ans seulement que le Premier ministre de l'époque est venu labelliser la FrenchTech à Lyon. Que de progrès accomplis depuis !

Il y a l'économie et puis tous les grands projets urbains de notre agglomération.

Je suis assez fier de ce que nous réalisons aujourd'hui à la Confluence, à la Part-Dieu, à Gerland, et dans tous nos quartiers.

Fier de ce projet Cœur Presqu'île pour lequel nous nous étions engagés devant les Lyonnais et qui va, d'ici 2020, prendre forme.

Fier de ce Grand Hôtel-Dieu qui, depuis sa réouverture, accueille tant de Lyonnais et tant de visiteurs, parce que sa rénovation est tout simplement une splendeur.

Mais je suis fier aussi de ce que nous avons impulsé un renouveau des communes ou des quartiers hier en difficulté. À Vaulx-en-Velin par exemple, qui aurait cru, lorsque nous avons lancé le projet, à la réussite du Carré de Soie ? Et pourtant il connaît aujourd'hui un succès qui attire de nouvelles entreprises comme de nouveaux habitants.

Mes chers collègues, si nous avons la volonté de développer notre économie, nos grands projets urbains, c'est bien évidemment parce que nous pensons aux femmes et aux hommes à qui cela va permettre d'avoir un emploi, d'avoir un logement.

L'urbain au service de l'humain, c'est une phrase que j'ai souvent répétée. Tel est le sens de notre action.

Nous nous inscrivons en cela dans ce grand héritage de l'humanisme à la lyonnaise, qu'il soit laïc ou d'orientation spirituelle.

C'est Louis-Joseph Lebreton qui, lors de la création d'Économie et Humanisme, écrivait : « L'humanisme sur lequel se fonde notre projet s'adresse à des femmes et des hommes pluriels dans leurs origines et le sens qu'ils donnent à leur existence. Il n'est ni dogmatique, ni moralisateur, mais éthique. Il en appelle à la responsabilité de chacun face au devenir de tous ».

Aujourd'hui, ce sont encore ces principes qui nous guident. Pour ma part, je les ai chaque jour à l'esprit.

Bonne année 2019 à chacune et à chacun d'entre vous.

(Applaudissements.)

---

### Hommage rendu à Johanna Barthélémy

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Avant de passer à l'examen de nos dossiers, comme vous le savez, nous avons vécu un terrible drame mercredi dernier, juste sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville.

Vers midi, une jeune fille de 15 ans, Johanna Barthélémy, habitante de Caluire et étudiante aux Lazaristes dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, a été la victime d'un accident mortel tout près de nous.

Alors qu'elle allait rejoindre sa maman, Johanna a été percutée violemment par un bus TCL au moment où elle traversait la rue. Très rapidement, les équipes de Police Municipale et un médecin ont prodigué les premiers secours.

Sa maman, Sandrine, est arrivée très vite sur les lieux. Très choquée, elle a été prise en charge par les pompiers.

Je me suis rendu sur place. Johanna n'a hélas pas pu être réanimée.

Le conducteur de bus, également en état de choc, a été hospitalisé. Une enquête est en cours.

Je veux exprimer à la famille de Johanna, à ses proches, dire combien nous avons été bouleversés par cet accident tragique.

Je veux dire à tous ses amis, à ceux des Lazaristes, toute notre affection.

Évidemment, de ce drame nous tirerons toutes les conséquences sur le plan de l'aménagement urbain de ce secteur qu'il nous faut mieux prendre en compte.

---

### Communication sur l'organisation du Grand débat national

**M. LE MAIRE** : Nous passons maintenant au premier dossier et nous allons évoquer le Grand débat national. Je passe la parole à celui et à celle qui vont en être les organisateurs. Je passe donc la parole à Sandrine Frih et à Jérôme Maleski.

**M. MALESKI Jérôme** : Merci, Monsieur le Maire.

À l'initiative du Président de la République, l'État a engagé un grand débat national, afin de consulter nos concitoyens sur de grands sujets d'actualité. Il s'agit de recueillir les propositions et les attentes des Français, dans un premier temps sur quatre grands thèmes :

La transition écologique ;

La fiscalité et les dépenses publiques ;

La démocratie et la citoyenneté ;

L'organisation de l'État et des services publics.

Cette démarche va se dérouler sur deux mois et s'achever le 15 mars.

La Ville de Lyon souhaite s'inscrire pleinement dans cette réflexion nationale inédite et prendre toute sa part.

Au niveau national, les modalités du Grand débat sont définies de la manière suivante :

Une plateforme numérique, granddébat.fr ;

Une adresse postale, traditionnelle ;

Un numéro vert ;

Mais également, à côté de ces moyens de communication, des réunions d'initiative locale, organisées soit par les mairies, soit par des acteurs locaux, soit par des habitants, et des stands de proximité, qui devraient voir le jour ici et là dans les lieux passants pour expliquer un peu les objectifs poursuivis par le gouvernement.

Le rôle que souhaite jouer la Ville de Lyon, sachant que la méthodologie générale est en train d'être mise en place par l'État aujourd'hui même

est le suivant.

En ce qui concerne la transmission des contributions et propositions de nos concitoyens, vous avez bien sûr tous entendu parler des cahiers citoyens. Un cahier citoyen est accessible dans les neuf Mairies d'arrondissement, à disposition de toute personne souhaitant inscrire des remarques. Un dixième cahier sera tenu par la Mairie centrale, afin de compiler les doléances reçues ici même en Mairie centrale, soit par Lyon en Direct, soit par le courrier, soit par la boîte mail générique que je vais évoquer dans un instant.

En complément, la Ville de Lyon communiquera sur deux manières de contribuer par l'outil numérique, soit sur la plateforme numérique nationale dont je vous ai parlé précédemment, par le biais de Lyon Citoyen, par le biais de Lyon en Direct, par le biais de Lyon.fr, sur laquelle les citoyens pourront contribuer à partir d'aujourd'hui, puisque la plateforme nationale ouvre aujourd'hui. La boîte générique Ville de Lyon devrait être legranddebat@mairie-lyon.fr sera également accessible à tous les Lyonnais. Un accusé de réception automatique indiquera que la contribution sera prise en compte.

Les messages reçus seront collectés par la Mairie centrale puis compilés dans le 10<sup>ème</sup> cahier citoyen virtuel. Tous les cahiers seront réunis par la Mairie centrale, qui les enverra en un seul envoi à la plateforme nationale.

En ce qui concerne les réunions d'initiative locale, les modalités prévues par l'État selon l'actuelle directive sont les suivantes.

Elles peuvent être organisées aussi bien à l'initiative des Maires, des élus que par des responsables associatifs ou de simples citoyens.

Des kits méthodologiques, des fiches de présentation des thèmes mis au débat et des fiches thématiques ainsi que des kits territoriaux sont mis à la disposition sur la plateforme du Grand débat, à destination de toute personne ou entité souhaitant organiser une réunion locale.

Les personnes souhaitant organiser ces réunions entrant dans le cadre de ces éléments méthodologiques doivent se déclarer sur la plateforme et se faire labelliser.

Le kit méthodologique précise que l'animation doit être neutre, aucune position ou opinion ne doit être favorisée.

En ce qui concerne la location des salles municipales, c'est là que nous intervenons. Pour réserver une salle municipale, vous pouvez vous adresser à votre Mairie et solliciter une mise à disposition gratuite.

À partir du moment où nos concitoyens ou les associations réclament des salles municipales, quel est le processus que nous avons mis en place avec ma collègue, Sandrine Frih ?

En ce qui concerne la gestion des sollicitations des citoyens, des associations, pour les salles municipales, celles qui sont gérées directement par la Ville de Lyon, la Mairie centrale a gelé des créneaux disponibles qui seront proposés aux associations ou groupes constitués, car le règlement général des salles municipales ne permet pas la location à des particuliers. Il faut avoir la personnalité morale pour louer les salles municipales.

Les associations faisant des demandes devront présenter, lors de la constitution du dossier de mise à disposition à titre gratuit leur labellisation, un certificat d'assurance en responsabilité civile pour l'usage de la salle et assurer la sécurité du lieu par une société agréée.

Pour les salles gérées par les Mairies d'arrondissement, nous avons trois cas de figure. Soit la réunion est organisée par la Mairie d'arrondissement ou un Conseil de quartier, alors la Mairie d'arrondissement assure la sécurisation du lieu et les dépenses afférentes. Soit il s'agit d'un prêt à une association ou autre personnalité morale, alors les règles sont les mêmes que pour la location des salles municipales. Enfin, soit la demande est faite par un particulier, alors ce dernier ne pourra louer une salle que dans les arrondissements où les règlements intérieurs permettent cette location à des personnes physiques. Il incombera donc à ce particulier de remplir les mêmes conditions lors du dépôt des dossiers que pour les personnes morales.

Dans tous les cas de figure, il sera demandé de transmettre à la Mairie centrale d'une part les informations sur l'agenda des réunions, simplement pour qu'elles puissent être communiquées sur Lyon.fr, et d'autre part les comptes rendus des réunions en plus de leur transmission à la plateforme nationale, afin que nous puissions assurer leur visibilité.

Voilà le procédé retenu pour la Ville de Lyon. C'est un procédé simple. Nous avons pris en compte les règlements intérieurs pour la location des salles municipales. En tous les cas, les salles municipales sont réservées. Dès que des associations ou des concitoyens souhaiteront participer à ce Grand débat, nous serons à leur écoute pour ce faire.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Maleski. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Une réaction. Le mouvement des gilets jaunes a eu un double effet aux conséquences bien souvent paradoxales.

Le premier effet est d'avoir libéré la parole de certains Français qui ne s'exprimaient jamais et qui, avec leurs mots simples, ont décrit leur souffrance quotidienne. Ne pas vivre décemment de son travail, ne pas pouvoir payer son plein d'essence, ses impôts, ni boucler ses fins de mois, être mal logé, mal chauffé, mal nourri, être les invisibles de la société. C'est une très grande solitude qui s'est exprimée à travers ce mouvement, à tel point que beaucoup se rattachent aujourd'hui davantage à ce qu'ils nomment la fraternité du mouvement qu'à ses revendications de fond.

À toutes ces souffrances se sont greffées de nombreuses récupérations politiques, des extrêmes, de droite comme de gauche, et qui ont non seulement dénaturé le mouvement mais aussi conduit à sa radicalisation et à sa contagion chez les casseurs.

Oui, la France insoumise et le Rassemblement national se partagent aussi la responsabilité de la radicalisation de cette crise, sans apporter aucune réponse crédible et viable pour notre pays. Cela est grave et particulièrement à l'approche d'un scrutin national, même international, celui des élections européennes.

S'ils sont loin de représenter tous les Français, les gilets jaunes, les vrais, ont fait savoir un besoin de parler et un besoin d'être entendu. Je crois que c'est tout l'intérêt, c'est tout l'enjeu de ce débat proposé par le Président de la République, ouvrir un espace de parole, mais aussi d'écouter de tous les Français.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je l'ai même écrit au Président de la République, j'ai ouvert avant Noël un cahier de doléances à la Mairie du 2<sup>ème</sup> et j'organiserai une réunion dans les prochains jours.

Il ne s'agit pas de répondre aux Lyonnais à la place du gouvernement, mais d'être le réceptacle de leurs sentiments, de leurs ressentiments, de leurs propositions aussi, car ils en ont. Je dis les Lyonnais et non pas les gilets jaunes à dessein, car ce sont bien eux qui viennent en mairie ou qui attendent la réunion, et curieusement pas les gilets jaunes. Ce ne sont pas ceux-là que nous voyons sur le terrain. Eux qui réclamaient d'être entendus refusent maintenant de s'exprimer dans un cadre institutionnel, justement parce qu'en se politisant, en se radicalisant, leurs revendications ont dérivé vers un objectif politique clair : mettre le chaos dans nos rues comme dans nos institutions.

Au regard de cette situation, Monsieur le Maire, je ne comprends pas bien le retard pris par notre Ville pour organiser ce débat. L'appel au débat national a commencé une dizaine de jours avant Noël. Noël, jusqu'à présent, c'est le 25 décembre, et vous nous présentez seulement aujourd'hui, 21 janvier, des propositions. Pourquoi êtes-vous resté si timide ? Vous avez la méthode, mais pas visiblement la volonté politique, ou si peu.

Nous constatons une fois de plus que, depuis votre retour aux affaires lyonnaises, Monsieur le Maire, vous êtes bien déconnecté des réalités de votre territoire, en minimisant ces violences et leurs conséquences économiques tout d'abord, puis en affirmant lors des vœux à la presse concernant ce débat que, finalement, sur tous les thèmes du Grand débat, Lyon pouvait peut-être faire un tout petit peu mieux mais que vous aviez déjà tant fait pour cette ville et cette agglomération.

À cette occasion, vous l'avez dit et je vous cite, la Ville de Lyon va donc s'engager dans ce Grand débat, mais ce sont tous les acteurs de la ville qui doivent y participer. Aujourd'hui, vous nous annoncez un engagement à minima, sans concertation avec les arrondissements, qui sont pourtant la première porte d'entrée des citoyens dans notre collectivité.

Non content de ne pas prendre d'initiatives, vous n'avez même pas su relayer les cahiers de doléances ouverts déjà depuis plusieurs semaines dans plusieurs arrondissements. Les éléments de langage officiels de Lyon en Direct pour répondre aux Lyonnais sont aujourd'hui, je cite : « La Ville n'a pas ouvert à ce jour des cahiers de doléances, car nous sommes dans l'attente de l'annonce des modalités pratiques d'organisation du Grand débat national. » Mais plusieurs Mairies d'arrondissement ont déjà ouvert depuis plusieurs semaines leurs cahiers de doléances. « La Ville prendra alors la part qui lui revient dans cette organisation et mettre à disposition en Mairies d'arrondissement des cahiers de doléances. » Heureusement que nous n'avons pas attendu la Mairie centrale !

Et ce que je viens d'entendre dans la bouche de monsieur Maleski le confirme. C'est-à-dire que les gilets jaunes pourraient éventuellement utiliser une salle municipale, à condition qu'ils soient association constituée – ils ne le sont que très rarement –, à condition qu'ils aient une assurance – ils n'ont pas de moyens –, à condition qu'ils engagent une société agréée de sécurité. Comment voulez-vous qu'une association de gilets jaunes engage une société agréée de sécurité ?

Face à la crise que nous traversons, Monsieur le Maire, il faut faire preuve de responsabilité. C'est ce que j'ai d'ailleurs aussi écrit au Président de la République. Ce débat sera ce que nous en ferons tous. Chacun doit prendre ses responsabilités, les maires pour l'organiser, les Français pour participer massivement et de façon constructive, enfin et surtout le Président de la République en assumant les résultats et en faisant des propositions concrètes et justes. Nous l'entendons tous les jours en Mairie d'arrondissement. Les Lyonnais attendent ce débat. Ne sous-estimez pas cette attente. Malgré les réussites de notre Ville, les Lyonnais aussi ont des choses à dire et les arrondissements sont l'échelon le plus légitime pour recueillir et relayer leur expression. Nous saurons le faire sans vous s'il le faut, mais ce serait vraiment dommageable pour notre démocratie.

Je n'ai pas entendu dans vos propositions d'aujourd'hui qu'il y aurait un débat physique organisé par la Ville de Lyon. Les maires sont les seuls politiques à garder encore un peu la confiance de nos concitoyens, alors surtout il ne faut pas ternir cette image, en faisant le minimum syndical pour ce Grand débat, qui, à notre avis, est une chance pour la démocratie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Très rapidement, Monsieur le Ministre et chers collègues,

Nous nous attendions quand on nous a annoncé une communication sur le Grand débat à un petit peu plus que ce qui nous a été dit par notre collègue Maleski à l'instant. Denis Broliquier vient de le relever.

Je crois que, malheureusement, depuis quelques mois, vous vous êtes très bien aperçu que le soutien à ce gouvernement devenait de plus en plus compliqué et que la crise des gilets jaunes exprimait quand même un vrai mal-être dans notre pays.

Vous avez dans vos vœux il y a quelques minutes, Monsieur le Maire, exprimé toute la difficulté qu'il y avait à trouver les équilibres dans nos communes. Plusieurs dossiers que nous analyserons aujourd'hui le montrent. Nous parlerons plus tard de mixité sociale ou d'autres choses. Je pense qu'il est temps de prendre conscience de certaines réalités.

Il est bien que vous nous l'ayez dit pendant les vœux. Je ne pense pas que la communication qui vient de nous être faite au sujet du Grand débat soit à la hauteur des attentes de nos concitoyens et on ne peut, à ce niveau-là, que le regretter.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Maleski.

**M. MALESKI Jérôme** : Je veux bien que l'on dise beaucoup de choses en termes d'organisation, mais, simplement, je rappellerai à monsieur Broliquier, qui ne doit pas en être informé, que les cinq garants ont été nommés par le gouvernement vendredi, que la méthodologie est en cours de mise en place aujourd'hui et que je devrai d'ailleurs vous quitter à 17 heures pour une réunion à la préfecture pour préciser toutes les modalités pratiques d'organisation de ce grand débat.

Je peux le dire à monsieur Broliquier, depuis lundi dernier, nous travaillons à mettre en place un système qui soit opérationnel dès le lancement de la concertation, la concertation, comme je l'ai indiqué précédemment, qui démarre aujourd'hui. Il me semble quand même qu'en termes de timing, nous sommes plutôt dans les clous.

Sachez que d'autres collègues de France nous ont téléphoné pour savoir exactement ce que nous avons mis en action à Lyon parce qu'ils étaient un petit peu dans le flou.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : En 10 jours, il y a déjà eu 600 débats en France.

**M. MALESKI Jérôme** : Il y a eu 600 débats ce week-end – il ne faut pas raconter n'importe quoi – qui ont été organisés dans toute la France. 40 % ont été organisés par des municipalités et les 60 % restants ont été organisés par des associations dans des lieux qui ne sont pas municipaux.

Le problème que nous avons est que nous devons garantir aussi l'aspect juridique des choses. Je suis désolé, mais il y a des règlements intérieurs que nous avons votés, que vous avez votés aussi, Monsieur Broliquier, concernant la location des salles municipales et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Il faut effectivement des garanties quand la Ville de Lyon prête des salles municipales. Le droit, cela existe aussi. La Ville de Lyon va prendre toute sa part pour organiser ce débat. Nous avons gelé toutes les salles municipales à partir d'aujourd'hui pour qu'un maximum de nos concitoyens puisse en bénéficier. À partir de là, nous devons aussi respecter le droit, et c'est ce que nous allons faire aussi, donc respect du droit et facilitation de la démarche démocratique qui est en cours.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Les Mairies d'arrondissement évidemment peuvent organiser lorsqu'elles le veulent et sous leur responsabilité un certain nombre de débats. Je pense qu'il s'en organisera dans tous les arrondissements.

Ensuite, ce processus lancé, la Mairie centrale pourra organiser une grande réunion ouverte à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais pour tirer un certain nombre de conséquences de ce qui se sera dit, à la fois dans les Mairies d'arrondissement, dans les associations, parce qu'aujourd'hui, beaucoup veulent effectivement participer à ce Grand débat national.

Pour ce qui me concerne, cela fait quelque temps que j'avais fait un certain nombre de remarques sur ce qui me semblait être difficile dans notre pays. Ce qui est difficile dans notre pays ne date pas seulement de l'élection présidentielle. C'est ce qui s'est accumulé depuis des années, sur le problème du niveau des revenus, sur le problème de la lourdeur fiscale, sur le problème des inégalités dans notre pays. Cela fait longtemps que ces problématiques sont posées. Nous allons essayer de les faire s'exprimer lors de ce Grand débat à Lyon. Je pense que cela permettra au gouvernement d'aller de l'avant.

Si vous me permettez, je parlais tout à l'heure du traité qui allait être signé demain. C'est sans doute aussi une façon de relancer une dynamique européenne. Nous voyons bien aujourd'hui le repli de chaque Etat sur lui-même. Or cela ne peut pas donner une dynamique. Cela fera que l'Europe au contraire se disloque peu à peu. Ce qui va se faire demain permettra qu'il y ait une plateforme Allemagne-France, qui sera une zone de stabilité, une zone de croissance et qui redonnera peut-être l'envie d'aller de l'avant.

---

### Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous avez accordée au Maire par délibération numéro 2017/3176 et 2017/3177 du 17 juillet 2017, et numéro 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte-rendu.

---

### 2019/4489 - Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2017

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Monsieur Philip.

**M. PHILIP Thierry**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose un résumé concis, centré sur les points à retenir, il y en a six, qui concernent respectivement la prévention, les dispositifs de collecte complémentaire, la priorité donnée à la valorisation matière et énergétique, le recyclage, les actions santé-environnement et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Je commence par le premier chapitre, la prévention. Si vous voulez bien, j'en profite pour rendre hommage à Émeline Baume, qui travaille énormément, avec beaucoup d'efficacité, sur ce sujet.

L'année dernière, nous avons déployé un nouveau dispositif sur le compostage collectif avec 47 projets, des animations ateliers sur la thématique du gaspillage alimentaire, lancé la démarche du prochain programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés par une délibération de la Métropole de septembre 2017, et nous sommes en train de mettre en œuvre la commission consultative pour le suivi de ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Enfin, dans les déchèteries de la Métropole, nous avons créé trois nouveaux espaces de donneries à Décines, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

L'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant est très satisfaisant. Il a diminué de 5,3 % dans l'année 2017. L'objectif de 10 % de réduction entre 2010 et 2017 est déjà atteint.

Le deuxième chapitre concerne le développement des dispositifs de collecte complémentaire aux déchèteries fixes, assurant un service de proximité aux usagers. Dans le cadre de ce service public de gestion des déchets, tout le monde a entendu parler des collectes saisonnières pour les déchets végétaux, de la collecte de sapins en ce moment, de la déchèterie fluviale dans le 5<sup>e</sup> arrondissement et, plus récemment, de la mise en œuvre de déchèteries mobiles dans nos arrondissements.

En dehors du service public de gestion des déchets, il y a les recueils des déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets d'activités de soin risqué infectieux, les textiles, etc. Nous avançons aussi sur ce sujet.

Troisième chapitre, priorité donnée à la valorisation pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, le taux de valorisation est passé de 93 à 91 %. Ce n'est pas très significatif. Il est quand même très satisfaisant. D'ailleurs, la légère baisse s'explique par du délestage pour les deux unités de traitement de valorisation énergétique. Là aussi, nous avons un objectif de - 30 % de déchets admis en installation de stockage d'ici 2020. Nous sommes actuellement à - 20 %. Nous sommes donc dans le bon rythme.

Le quatrième chapitre est le recyclage des emballages. C'est le chapitre le moins satisfaisant, puisqu'il est en baisse avec 48,7 % et surtout un taux de refus en sortie de centre de tri en hausse à 33,9 %. Il faut envisager la situation avec un peu de recul, car plusieurs facteurs cumulés interviennent. Il y a l'erreur de tri des habitants, qui ne progresse pas. Il y a le processus de vieillissement des centres de tri qui sont en train de se moderniser. Il y a également les exigences renforcées des filières suite au durcissement du contexte international, en particulier en Chine. Des choses qui étaient jusqu'ici acceptées ne le sont plus. Nécessairement, les centres de tri les refusent. Un effort est donc à fournir à ce niveau-là.

Le cinquième chapitre, ce sont des actions pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement. Nous avons réalisé quelque chose de très important à partir de 2017, en mettant fin au fini-parti. C'était la possibilité pour les éboueurs de s'en aller dès que c'était fini. Cela engendrait des problèmes de santé majeurs. Sans troubles sociaux importants, nous avons réussi à ce que cela s'effectue de façon beaucoup plus organisée et d'une façon qui protège la santé des salariés.

Nous avons également dans ce chapitre santé et environnement acheté 47 véhicules propres pour la collecte fin 2017. Nous avons également eu le plaisir d'être certifiés ISO 14001 dans l'unité de traitement énergétique de Gerland.

Enfin, je n'en dirai pas trop sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui fera l'objet d'un rapport à la prochaine séance de la Métropole et d'un certain nombre de décisions qui seront annoncées par le Président. Je rappelle que le coût de la collecte s'élève environ à 148 millions d'euros. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères récolte environ 131 millions d'euros. Le problème, entre guillemets, ce sont les recettes issues de ces activités, que ces recettes augmentent, qu'elles sont de l'ordre de 17,4 millions d'euros en 2017, et qu'il existe des débats importants entre la comptabilité analytique et la comptabilité légale, qui font que nous avons parfois des difficultés à expliquer les choses aux Lyonnais.

Pour conclure, je rappelle que ce traitement des déchets représente 537 648 tonnes collectées pour l'année 2017. Les ordures ménagères correspondent à la partie la plus importante avec 310 504 tonnes, les déchèteries la deuxième partie avec 132 540 tonnes, les emballages légers et les papiers, 64 000 tonnes, le verre autour de 30 000 tonnes. Nous avons fourni beaucoup d'efforts et beaucoup de progrès pour le verre, puisque nous avons augmenté le nombre de silos. Nous sommes à un silo pour 534 habitants. Lorsque cette délégation m'a été confiée en 2008, puisque le verre sert à financer la lutte contre le cancer, nous donnions un chèque de 20 000 euros à la Ligue contre le Cancer du Rhône. Cette année, nous avons donné un chèque un peu supérieur à 90 000 euros. Je m'étais fixé comme objectif 100 000. Je ne sais pas si nous y arriverions, toujours est-il que nous avons fait beaucoup de progrès. Je termine avec les collectes ponctuelles (les sapins, les collectes saisonnières, etc.), qui représentent quand même 815 tonnes.

Ce rapport est à votre disposition. Il faut prendre acte qu'il a été porté à la connaissance du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Madame Croizier.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Vous nous proposez l'adoption du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Quelques mots sur cette problématique si vous le permettez.

La compétence déchets est une compétence métropolitaine, mais l'importance des enjeux en ce domaine est telle que la Ville de Lyon doit être plus impliquée.

Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit des objectifs ambitieux, en particulier réduire de 10 % les déchets ménagers à horizon 2020 et de 50 % les déchets mis en installation de stockage à l'horizon 2025.

Ces objectifs sont ambitieux, mais réalisables, grâce à l'implication de tous, État, collectivités locales, acteurs économiques, citoyens. Or les chiffres actuels sont insuffisants.

La Ville de Lyon se doit d'être exemplaire en matière de politique de tri et nous ne citerons que trois exemples où l'on peut passer à la vitesse supérieure.

Tout d'abord, la cible prioritaire est le jeune public. La Métropole a démarré bien entendu auprès des collèges et de certaines écoles, mais nous attendons de la Ville de Lyon un relais efficace pour que, dans chaque école, dans chaque cantine, nous soyons exemplaires.

Ensuite, nous devons prendre à bras-le-corps la question des commerçants, des restaurants et des marchés, se donner des objectifs forts et aider les professionnels à les tenir. Optimiser le service rendu permettra d'améliorer les performances collectives.

Enfin, la Métropole favorise l'installation de compostages et nous pouvons remercier Émeline Baume pour cette action. Établissons des passerelles avec les espaces verts, puisque la question de la fourniture de la matière sèche est souvent une contrainte. Là encore, équipons nos écoles de composteurs, aidons à l'ouverture de donneries en complément de l'action de la Métropole.

Je rappelle par ailleurs l'abandon des bennes mobiles par la Ville, heureusement compensées par la Métropole depuis le mois de septembre, dispositif qui montre toute son efficacité.

Mais l'amélioration du tri ne doit pas faire oublier que nous devons certes trier ce qui peut l'être, mais limiter les gaspillages. Je pense en particulier au gaspillage alimentaire, en particulier dans les écoles, où des méthodes simples existent. Cette culture doit être divulguée dans toutes nos écoles. Nous devons multiplier les actions de la Métropole au niveau de la Ville de Lyon, encourager des associations, telles que Mouvement de Palier, valoriser la démarche zéro déchet.

Il ne s'agit pas de travailler en doublon avec la Métropole bien sûr, Monsieur le Maire, mais de montrer que, quel que soit l'angle d'entrée, les écoles, le sport, le logement, la problématique déchets doit être constante à la Ville de Lyon. On peut donc y faire plus et mieux.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Balas.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire,

Puisque ce rapport d'activité pour l'année 2017 traite notamment du prix du service public d'enlèvement des déchets, juste quelques mots pour revenir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères fixée par la Métropole.

En effet, en 2017 comme les années précédentes, les Lyonnais, ainsi que tous les habitants de la Métropole, paient un taux de TEOM proportionné par rapport aux dépenses correspondantes. De plus, un certain nombre d'entre eux se voient appliquer un taux pour service complet (leurs poubelles devraient être sorties et rentrées par les équipes de la collecte), qui ne correspond pas à la réalité, car soit ils le font eux-mêmes, soit ils paient un prestataire en plus pour effectuer ce travail. Dans ce dernier cas, il s'agit plus particulièrement d'habitants de logements HLM à revenus modestes donc.

Nous en revenons toujours à votre atavisme fiscal, Monsieur Collomb. « Pour quelques euros, qui protestera ? Les Lyonnais peuvent payer ! » Pendant des années, vous avez laissé perdurer une situation injuste. La Métropole doit faire face à de nombreux contentieux auprès des tribunaux.

Heureusement, en 2019, les choses vont changer grâce notamment à notre groupe à la Métropole, qui a demandé une mission d'information sur le sujet, et surtout grâce ou à cause de l'État qui a décidé d'arrêter de prendre en charge le règlement financier des contentieux des collectivités locales sur ce sujet à partir de 2019.

Poussé donc par une tardive prise de conscience et surtout par la nécessité, votre successeur à la Métropole a enfin décidé de tenter de faire coïncider les recettes de la TEOM avec les dépenses constatées. Dont acte. Mais que de temps pour en arriver là ! Et de nombreuses questions subsistent encore.

En 2019, le taux de TEOM baissera pour les Lyonnais et le service restera le même. Preuve en est que le taux était excessif. Tant mieux pour les Lyonnais. Dommage que cela n'arrive que maintenant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport annuel qui traite de la situation de 2017 me permet de vous parler du contenu de nos poubelles pour cette année et de vous annoncer qu'enfin les Lyonnais vont s'y retrouver.

De quoi je vous parle ? Tout d'abord de la simplification du geste de tri.

En effet, dans une semaine, les élus de la Métropole sont invités à donner leur accord, et je suppose que tout le monde le donnera, pour qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 chacun puisse mettre l'ensemble de ses emballages dans le bac vert ou jaune. Plus besoin de s'interroger, le geste est simplifié et, au final, ce seront plus de matières recyclées en France et en Europe. Cette simplification est rendue possible entre autres parce que notre territoire aura un outil technique, qui saura faire le tri très correctement. Il s'agit du centre de tri situé à Chassieu, géré par Paprec. C'est la mise en œuvre – il faut le souligner – deux ans en avance d'une obligation de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, loi citée par les précédentes oratrices.

Deuxième point, la question de la transparence de l'usage des fonds publics.

La loi de finances 2019 dit enfin, et c'est la première fois, clairement, que les fonds levés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent aussi servir aux politiques publiques de prévention des déchets, dit autrement de réduction du contenu de nos poubelles. Et c'est heureux.

Par ailleurs, comme l'a indiqué la précédente oratrice, l'ensemble des groupes politiques ou presque ont travaillé la question pendant plusieurs semaines à la Métropole. Des propositions concrètes ont été faites, parmi lesquelles un outil administratif et juridique favorisant la transparence, à savoir la création d'un budget annexe, comme pour l'eau. Si le Président de la Métropole annonce qu'il retient ceci la semaine prochaine, c'est pour les écologistes, un pas de plus fait pour respecter cette loi TECV et pour tenir le cap d'une transition écologique pour l'ensemble de notre territoire et pour notre cité de Lyon.

Pour les élus écologistes, au moins deux autres leviers relevant entre autres des compétences de la Ville de Lyon sont à mobiliser pour tenir les obligations réglementaires et ainsi assurer un service de qualité aux habitants, tout en accompagnant une transition intense en activité et en emploi, une transition de nos modes de production et de consommation.

Le premier point, c'est agir sur l'offre de consommation dite responsable, accessible à tous, pour consommer mieux, pour jeter moins. Concrètement, avant de pénaliser l'habitant pour sa quantité de déchets produite, avec une tarification incitative, la collectivité doit faciliter la proposition d'alternatives partout sur le territoire et qui répond aux besoins essentiels. Je pense à l'alimentation, l'hygiène, les vêtements, par exemple. Le label Lyon Ville équitable et durable, porté par Dounia Besson, contribue à cette mise en visibilité, mais il faut l'amplifier. Et ceci concerne les politiques de développement économique, avec l'accélération de projets entrepreneuriaux, la facilitation d'implantations et la logistique du dernier kilomètre.

Deuxième, mobiliser l'envie d'agir de chacun et accompagner les changements de comportements de façon pérenne. Il est là question d'éducation populaire et citoyenne, dont parle régulièrement Charles-Franck Lévy. Pour sortir du rêve de l'accumulation de biens et aller vers des modes de vie plus intenses en expériences et en liens, partout où des initiatives habitantes émergent, il faut accompagner et communiquer largement sur ces démarches. Vous l'avez fait, vous avez lancé le débat lors de la consultation sur le Plan Climat, mais il faut intégrer ces questions-là, comme l'a indiqué Laurence Croizier, dans nos politiques éducatives à l'école, mais aussi dans nos structures de petite enfance pour être exemplaires. Le message compte aussi dans ce que nous renvoyons là, ici, avec nos bouteilles en plastique. C'est avec ce cap-là que notre territoire limitera au prochain mandat ses dépenses d'investissement vers des sites industriels de traitement pour mobiliser l'argent public vers des boucles locales d'économie circulaire, parmi lesquelles la location et l'échange, la réparation, le réemploi, le retour à la terre des biodéchets et le recyclage matière. À l'heure de nos grands débats locaux et nationaux, abordons frontalement cette question de l'accès aux matières et la circulation de ces dernières, donc la question de nos déchets, pour répondre aux besoins de chacun, tout en préservant notre écosystème naturel mondial, fort vulnérable.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Chacun ayant pu s'exprimer sur ce dossier, je le mets aux voix pour attester de sa communication.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Prend acte)

---

## 2019/4490 - Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2017

**M. LE MAIRE** : Je porte à votre connaissance le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement. Ce dernier a été approuvé par délibération numéro 2018/3212 du 10 décembre 2018 par le Conseil de la Métropole de Lyon. Un exemplaire de ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu le lire. Je donne la parole à madame Sandrine Frih pour présenter le dossier.

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques chiffres qui reflètent cette année encore une bonne maîtrise du prix de l'eau et une qualité très satisfaisante.

S'agissant de l'eau potable, gérée, je vous le rappelle, en contrat de délégation de service public par l'Eau du Grand Lyon, le prix du mètre cube payé par l'utilisateur est au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 1,72 euro hors taxes – nous parlons de la part délégante, plus la part délégataire, plus les prélèvements pour tout organisme compris. Pour mémoire, il était de 1,71 euro un an plus tôt. Le prix de l'eau potable avait connu une baisse importante en 2015, lors de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP avec Eau du Grand Lyon. Nous observons que ce prix s'est stabilisé depuis. Nous comptons aujourd'hui plus de 362 000 abonnés.

Un petit rappel au niveau des investissements. En 2017, 35,8 millions d'euros hors taxe d'investissement ont été réalisés au total. 12 millions d'euros ont été réalisés par la Métropole, 23,8 millions d'euros par le délégataire Eau du Grand Lyon dans le cadre de ses obligations contractuelles.

Sur le service public d'assainissement, géré en régie par la Métropole, le taux de la redevance s'élève à 1,15 euro hors taxe par mètre cube au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En 2017, la Métropole a réalisé 23 millions d'euros d'investissement pour l'extension et l'amélioration des réseaux des stations d'épuration, de relèvement et des raccordements à l'égout public.

Enfin, pour terminer, s'agissant de la qualité de l'eau, comme pour les années précédentes, l'Agence régionale de la Santé a conclu à une bonne qualité bactériologique et à la conformité avec les limites physico-chimiques réglementaires pour l'eau distribuée sur la Métropole de Lyon. Plus de 309 000 mesures ont été analysées en 2017. Nous nous réjouissons de ces résultats. Préserver les ressources en eau des pollutions est un enjeu majeur et nous serons vigilants à ce que cela continue.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Madame Frih. Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Début janvier, le Bureau de recherche géologique a publié un point sur l'état des nappes phréatiques en France. Je cite : « Plusieurs secteurs présentent des situations moins favorables, avec des niveaux moyens voire bas par rapport aux moyennes mensuelles. On peut citer par exemple : les aquifères de la Vallée du Rhône, notamment en amont en Lyon, qui présentent des niveaux les plus généralement stables. Les niveaux sont, pour beaucoup d'entre eux, bas voire très bas, à cause d'un cumul de pluies faible sur l'ensemble de l'année. »

L'eau pour nos besoins essentiels provient à plus de 90 % de la nappe dont je viens de parler. Cette nappe qui irrigue aussi, par exemple, des

parcelles de maïs de la plaine de l'Ain ou bien qui refroidit les rejets des installations nucléaires situées en amont de notre cité.

La Métropole engage cette année un travail afin d'élaborer le prochain plan d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de notre territoire. Des chercheurs, tels que ceux du GRAIE, travaillent activement à objectiver les nouvelles questions liées à la présence de microplastiques issus de nos eaux de lavage (compte tenu du fait que l'industrie textile propose des pièces majoritairement synthétiques) ou des rejets d'emballages dans le milieu naturel, mais aussi à la présence de perturbateurs endocriniens. La semaine dernière encore, la Préfecture du Rhône rappelait que l'on ne peut toujours pas consommer les poissons pêchés dans le fleuve à cause de cette ancienne et toujours présente pollution industrielle au PCB.

Pour que, demain, tous aient accès à une eau buvable en quantités suffisantes, les super-équipements filtrants, par exemple, ne suffiront pas. Les changements de comportements sont importants.

Ainsi que l'ont précisé les membres du Réseau France nature environnement lors des Assises nationales de l'Eau qui se sont tenues en plusieurs temps l'année dernière en 2018, il faut maintenant définir collectivement la priorisation des usages de cette ressource pour notre territoire et donc pour Lyon aussi.

Nous sommes dans un territoire fortement industriel – je parle de la Métropole –, avec des enjeux de sécurité sanitaire importants, qui concernent Lyon aussi, avec des activités agricoles aux alentours qui n'ont pas encore opéré la transition vers des modes de culture moins consommateurs en eau.

Pour les écologistes, il faut dès maintenant, dans le cadre de l'élaboration de nos politiques publiques, ouvrir très largement les débats avec l'ensemble des usagers. La loi sur l'eau est claire. La priorité est à la santé humaine et à la préservation des équilibres naturels. Agissons pour préserver le vivant maintenant et, de fait, les communs que sont la terre, l'eau et l'air.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Prend acte)

**M. LE MAIRE** : Il est adopté et nous passons aux questions du 2<sup>e</sup> arrondissement. Monsieur Broliquier.

### Questions écrites du 2<sup>e</sup> arrondissement

#### b) Question n° 2 : Gestion des Conseils de quartier

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Nous commencerons par la deuxième question. C'est pour répondre à monsieur Maleski.

Si les arrondissements ont bien peu de prérogatives, il en est deux qui sont inscrites noir sur blanc dans la loi PLM. La première concerne la gestion des équipements transférés, dont nous aurons l'occasion de reparler tout à l'heure. La deuxième est celle des Conseils de quartier. C'est sur ce sujet que je voudrais m'arrêter un instant.

Comme le stipulent deux articles du code général des collectivités territoriales, les Conseils d'arrondissement créent des Conseils de quartier, qui peuvent lui faire des propositions sur toute question les concernant.

Or nous assistons ces derniers temps, opportunément à l'approche des prochaines échéances électorales, à une implication grandissante de la Mairie centrale sur des actions dont nous mesurons de moins en moins l'efficacité.

En effet, du temps de Loïc Graber, la Ville avait lancé plusieurs initiatives, comme l'Université citoyenne, une newsletter et une réunion annuelle, propice aux échanges de bons procédés entre Conseils de quartier. Si nous regrettons que ces outils n'aient pas donné lieu à une coproduction avec les élus d'arrondissement, nous reconnaissons bien volontiers leur utilité et surtout la complémentarité de bon sens avec justement la mission des Mairies d'arrondissement.

Suite à votre départ au ministère de l'Intérieur, l'élu en charge de la démocratie participative a changé et la méthode avec. La grande réunion d'échange s'est transformée en concert à l'Auditorium. Une soirée fort sympathique et très artistique pour les membres des Conseils de quartier, mais d'une efficacité plus que discutable en termes d'échanges.

Et récemment, il a été question de réunions mensuelles entre l'élu de la Mairie centrale et l'ensemble des présidents et vice-présidents des Conseils de quartier. Une proposition qui va finir par se solder par une réunion trimestrielle, à laquelle les élus d'arrondissement seraient invités, exactement au même titre que les présidents ou les vice-présidents des Conseils, là encore sans aucune coconstruction, comme c'est d'ailleurs le cas pour la réunion annuelle.

Nous sommes là loin, très loin, bien loin, de l'esprit de la loi PLM. Nous avons le sentiment que vous cherchez par tous les moyens à tisser une relation directe avec les conseillers de quartier, en passant le moins possible par la case arrondissements. Mais peut-être est-ce seulement une impression.

Un élu ici présent, dont je tairai le nom, n'a-t-il pas dit en catimini, mais suffisamment fort pour que nous l'entendions, je cite : « Entre nous, les Conseils de quartier ne servent qu'à une seule chose, recruter des militants et repérer des candidats pour les prochaines municipales. »

Aussi, pour lever toute ambiguïté, nous souhaiterions vous entendre rappeler, Monsieur le Maire, le fonctionnement et les moyens alloués aux Conseils de quartier. Nous vous demandons donc officiellement un état des lieux de l'évolution année par année, depuis le début du mandat précédent, des moyens humains et financiers engagés par la Ville pour la gestion de ces Conseils. Je pense bien sûr au budget des APIC, mais aussi à tous les frais annexes, notamment les coûts des réunions, des formations, des frais de bouche, des concerts, et la rémunération de la société de conseil qui est censée être venue en aide aux Conseils de quartier en difficulté.

Je crois qu'il est important de mettre tout cela au grand jour à plusieurs titres, d'abord dans un souci de transparence, mais aussi et surtout dans un souci d'efficacité. Connaître l'ensemble des moyens engagés permettra de mieux mesurer si votre politique envers les Conseils de quartier, qui méritent en effet toute notre attention et notre soutien d'élus, est réellement efficace, si elle est réellement productive et si elle est surtout respectueuse de la loi PLM.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Maleski.

**M. MALESKI Jérôme** : Monsieur le Maire, je vais tenter de répondre, bien que cela ne corresponde pas tout à fait à la question qui a été posée et validée par le Conseil d'arrondissement, mais j'ai des réponses à toutes les questions de monsieur Broliquier.

Monsieur le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement,

Je vous remercie de votre question et surtout du fait que vous saluiez l'implication grandissante, je cite, de la Mairie centrale dans la vie de nos Conseils de quartier. Je prends cela comme un compliment.

Sur la question de nos responsabilités, laissez-moi vous rappeler le cadre juridique. La loi dite démocratie de proximité, du 27 février 2002, prévoit l'obligation de créer des Conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants, à Paris, Marseille et Lyon. Les Conseils de quartier sont institués au niveau de l'arrondissement, vous avez raison, conformément au code général des collectivités territoriales.

En début de mandat, donc, le Conseil municipal de Lyon a fixé le périmètre des quartiers sur proposition des Conseils d'arrondissement. Les Conseils de quartier étaient donc créés. La gestion directe des Conseils de quartier est assurée par les arrondissements, je vous le confirme : l'inscription, la tenue des listes, les salles de réunion. La Mairie centrale verse aux arrondissements d'ailleurs une dotation d'animation locale d'un montant de 5 340 000 euros pour l'année 2019, qui leur permet ainsi d'engager un certain nombre de démarches et de financer l'activité de leurs Conseils de quartier.

Pour autant, la Ville de Lyon a en matière de participation citoyenne une compétence générale dès lors qu'est justifié un intérêt local. L'action de la Ville de Lyon en la matière trouve également son fondement dans l'article L 2141-1 du code général des collectivités territoriales, qui dispose notamment que, je cite : « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. »

La Ville de Lyon peut ainsi s'appuyer sur les différents acteurs du territoire (associations, Conseils de quartier, Conseils citoyens), pour assurer l'information et la participation des habitants.

La Mairie centrale propose aux Mairies d'arrondissement et à leurs Conseils de quartier, de manière transversale, des actions en termes notamment de formation, de montage de projets ou encore de valorisation de leurs initiatives : les Universités citoyennes, qui existent toujours, les appels à projets, les APIC, qui existent toujours, et les rencontres annuelles, qui existent toujours.

D'autre part et sur demande des Mairies d'arrondissement, des actions plus spécifiques peuvent être proposées, telles que les missions d'accompagnement à la redynamisation de Conseils de quartier en difficulté, ce qui vous avait d'ailleurs été proposé un temps pour un des Conseils du 2<sup>ème</sup> qui dysfonctionnait quelque peu et que vous avez refusé.

Sur la question des dépenses engagées, Monsieur le Maire, je vous informe que toutes ces activités sont menées avec un budget non seulement qui n'augmente pas, mais qui a baissé entre 2017 et 2018. Les dépenses engagées pour les Conseils de quartier étaient de 108 470 euros en 2017 contre 70 205 euros en 2018. Sachant que nous avons 36 Conseils de quartier, pour 2017, cela nous fait environ 3 000 euros par Conseil de quartier et par an, ce qui, il me semble, ne représente pas une somme très importante. À noter en plus que, sur le total de cette somme, nous avons 30 000 euros pour les APIC. Vous demandiez où était passée cette idée de mon prédécesseur. Les APIC continuent. D'ailleurs, un jury APIC se réunira à la fin du mois justement pour valider les projets présentés par les Conseils de quartier en 2019. Tous les Conseils de quartier candidatent en règle générale. En principe, bien souvent, tous les arrondissements sont effectivement lauréats de ce jury.

Nous gagnons chaque année des membres des Conseils de quartier, puisque aujourd'hui, ils sont environ 4 500 dans la ville.

Ensuite, vous parlez des rencontres annuelles. 350 membres ont participé en 2016, 370 en 2017 et 550 en 2018. Nous voyons aussi qu'il y a là aussi une progression régulière de la participation aux rencontres annuelles.

Vous nous dites que, cette année, nous avons changé de format. Tout à fait, cette année, il y a eu deux temps, mais cela, peut-être que vous ne le savez pas non plus. Il y a eu une première rencontre qui a eu lieu avec les « cadres » des Conseils de quartier, à savoir les Présidents des Conseils de quartier, les animateurs de commissions. J'ai pensé qu'un temps spécifique avec toutes ces personnes, qui, au quotidien, font vivre les Conseils de quartier, pouvait être intéressant. Bilan des courses : environ une soixantaine de participants. Ces derniers ont vraiment souhaité reconduire l'événement. Chaque trimestre, nous aurons donc une rencontre avec les personnes qui font vivre au quotidien les Conseils de quartier.

Ensuite, vous me reprochez que, cette année, la rencontre annuelle ait donné lieu à un spectacle à l'Auditorium. Écoutez, le spectacle a rencontré un succès certain, puisque 550 membres des Conseils de quartier sont venus. Après ce concert étaient présentées les différentes activités des Conseils de quartier, à travers une exposition dans le hall de l'Auditorium pour que chaque Conseil de quartier puisse présenter tout ce qu'il avait fait au courant de l'année.

Nous développons les activités existantes, comme les Universités citoyennes. Ce sont environ 400 personnes qui participent chaque année à ces Universités citoyennes. Nous essayons de les diversifier et de les rendre plus nombreuses. Elles sont désormais également ouvertes aux Conseils citoyens, en plus des CIL.

Nous développons aussi de nouveaux temps forts. C'est une nouveauté. C'est le cas des dialogues de la démocratie locale, que nous avons lancés en juin et juillet 2018, orientés plus sur la réflexion concernant la démocratie participative et sa nécessité dans la cité. Vous en conviendrez, nous avons anticipé et c'est un sujet brûlant d'actualité. Ces deux dates ont rassemblé plus de 300 personnes, avec une organisation à moindre coût, puisque ces rencontres ont été organisées à l'Hôtel de Ville et à la Métropole. D'ailleurs, vous étiez présent pour la première date et vous avez pu le voir par vous-même.

Enfin, je suis vigilant quant au respect des prérogatives des arrondissements. Par exemple, nous ne communiquons jamais directement avec les membres des Conseils de quartier, puisque les listes appartiennent aux Mairies d'arrondissement. Nous ne disposons que des mails des présidents des Conseils de quartier, et encore, pas tous. Chaque fois que nous avons besoin de leur faire parvenir une information, nous passons par les adjoints à la démocratie participative des arrondissements.

Je veille également à la collégialité des décisions concernant les Conseils de quartier. Je réunis chaque trimestre les adjoints démocratie participative des arrondissements et votre adjointe est régulièrement invitée, elle participe aussi à ces réunions. C'est lors de ces réunions que sont prises les décisions qui impactent nos activités, par exemple, la réintroduction d'une enveloppe investissement pour les APIC à partir de cette année.

Comme vous pouvez le constater, les rôles entre les Mairies d'arrondissement et la Mairie centrale sont clairement établis et les dépenses engagées par la Ville de Lyon le sont dans l'intérêt des Conseils de quartier, maillon indispensable de la démocratie locale.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Maleski, pour cette explication complète. Monsieur Brolquier, votre première question.

#### **a) Question n° 1 : Sans domicile fixe**

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : La première question après la deuxième. D'abord, je suis un peu embêté que monsieur Maleski se soit senti agressé. Ce n'était pas un reproche. C'était un constat suivi d'une question. Je suis dans mon rôle en disant cela. Je le remercie pour la totalité des explications qu'il vient effectivement de me donner de manière assez complète.

Notre deuxième question, plutôt qu'une question, il s'agit d'une alerte, une alerte que j'ai déjà eu l'occasion de lancer lors des vœux du 2<sup>ème</sup> arrondissement, mais le phénomène prend une telle ampleur qu'il est nécessaire, à mon avis, de l'évoquer à nouveau, pour engager une réflexion profonde et surtout pour apporter des solutions nouvelles. Je veux parler des personnes sans domicile fixe, qui sont de plus en plus nombreuses au cœur de notre Métropole. Cela est d'autant plus choquant avec l'arrivée du grand froid, mais c'est un phénomène qui dure maintenant toute l'année à Lyon, qui devient peu à peu une vitrine de la fracture sociale qui ronge notre pays.

Il est aberrant de mobiliser des policiers pendant des heures chaque jour à déplacer de quelques mètres des campements de fortune comme nous en avons en plein cœur de notre Métropole, sans parler des services de propreté. Il n'est pas non plus normal que les riverains, les commerçants soient des heures, des jours, des nuits et des semaines durant, importunés par des aboiements de chiens, des vociférations de SDF alcoolisés ou des bagarres, sans parler des passants qui se font agresser verbalement voire, de façon assez exceptionnelle, physiquement, sur l'espace public.

Place et rue de la République, passage de l'Argue, rue de l'Ancienne Préfecture, place Bellecour, rue Victor Hugo, place Ampère, rue du Plat, rue Vaubecour, rue des Remparts d'Ainay, quai Joffre, sous le pont Kitchener, place Carnot, passage Récamier, gare de Perrache, cours Charlemagne, que ce soit sur des espaces publics ou plus rarement privés, du nord au sud de la Presqu'île, il y a des hommes, il y a des femmes, et même parfois des enfants qui sont installés dehors.

Dans une ville qui s'affiche à la pointe de la modernité, de l'innovation, qui fait tant d'efforts pour son attractivité, qui se veut amie de tous, il est urgent d'agir mieux.

Je ne dis absolument pas que rien n'est fait, Monsieur le Maire. Je n'incrimine personne, car je connais, pour m'en occuper à titre personnel au quotidien, la complexité du sujet. Mais, visiblement, les solutions apportées ne sont pas ou ne sont plus adaptées aux besoins du terrain.

Nous le savons, les populations de la rue sont diverses, indépendamment des demandeurs d'asile, qui sont déjà nombreux, nous avons des jeunes avec des chiens, qui se disent pour certains volontairement hors système, mais jusqu'à quel point est-ce réellement volontaire ?

Nous avons des hommes et des femmes, parfois avec enfants, accidentés de la vie, qui ont subi le chômage, un divorce, un décès, parfois qui les a fragilisés et entraînés dans la spirale de l'isolement et de la pauvreté.

Il y a enfin tous ceux qui nécessiteraient au-delà, bien au-delà d'un accompagnement économique ou social, un véritable suivi médical voire psychiatrique. On dit la France championne de taux de fiscalité, mais aussi de la redistribution, mais, visiblement, notre pays et nos collectivités ne sont pas en capacité de prendre en charge ces personnes les plus vulnérables.

Nous avons bien conscience de la complexité de ces situations individuelles, qui sont autant de cas particuliers à traiter, avec toute l'humanité qu'ils méritent.

Nous savons également qu'il s'agit d'une compétence principalement de l'État et nous voyons déjà le travail effectué par l'État. De la Métropole aussi, et nous connaissons l'engagement de la Métropole sur ce sujet. Mais, aujourd'hui, cela ne suffit pas. Il est urgent de faire plus pour trouver des solutions de prise en charge durables.

Lors des vœux à la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur le Maire, vous nous avez parlé de l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil

dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, je crois. Mais, là aussi, après avoir écouté, consulté les associations, nous nous apercevons que cela ne suffit pas, ne suffira pas. C'est à vous, Monsieur le Maire, d'être le lanceur d'alerte auprès des autorités compétentes. Avec la Métropole, il faut alerter le gouvernement. Il s'agit de mobiliser aujourd'hui davantage les énergies, surtout les moyens, notamment aux associations, pour endiguer un phénomène qui s'amplifie d'année en année.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Aït-Maten va vous répondre.

**Mme AÏT-MATEN Zorah**, Adjointe : Monsieur le Maire de Lyon,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement,

En réalité, vous avez fait la question et la réponse. Ce que vous avez déroulé ici ne correspond absolument pas aux quatre ou cinq lignes que vous nous avez fait passer, mais ce n'est pas grave, je vais tenter de répondre.

S'il est un sujet que nous partageons tous, c'est bien la question sociale, et notamment celle des personnes à la rue. Vous nous demandez d'être un lanceur d'alerte.

Nous n'avions malheureusement pas beaucoup d'illusions – je reprends des termes que j'ai lus dans Le Progrès ce matin – quant à la réalisation de l'objectif zéro SDF fin 2017. Les promesses n'engagent que ceux qui les entendent et nous avons cette particularité à Lyon, c'est de ne pas croire aux promesses et en tout cas de ne pas en faire, mais plutôt d'être dans l'action : engagement et soutien des associations qui œuvrent au quotidien aux côtés des personnes dont vous nous parlez.

Puisqu'il s'agit d'une question du 2<sup>e</sup> arrondissement, permettez-moi d'abord d'évoquer les usagers de Point Accueil, qui ont pu être accueillis dans l'ancienne Antenne Solidarités du 2<sup>e</sup> pendant toute la durée des travaux effectués par l'association LAHSO d'agôt à décembre 2018. Ils viennent de réintégrer les locaux de la rue Richerand, magnifiquement restaurés grâce à un cofinancement exclusif État-Ville de Lyon de plus de 100 000 euros. Nous pouvons être donc fiers de l'énergie mise au service de nos concitoyens les plus démunis.

De l'énergie et des moyens, nos collègues de l'État local en consacrent également énormément à la lutte contre le sans-abrisme, et vous le rappelez : 3,6 millions d'euros sont encore cette année affectés au plan hivernal.

Au 13 janvier, 575 places étaient déjà ouvertes, 200 doivent l'être avant la fin du mois, ce qui portera le nombre de places à niveau identique à celui de l'an dernier.

Toutes ces places étant occupées, nous avons procédé à l'ouverture d'un gymnase dès le 8 janvier dernier, et en commun avec l'État, nous avons décidé de maintenir ce dispositif. Après Gabriel Rosset, géré par FNDSA jusqu'à ce jour, le gymnase Longchambon, situé dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, accueillera dès ce soir 140 personnes.

J'en profite pour remercier les services de la Ville, du CCAS, pour la mise en place de ce dispositif et saluer l'engagement des arrondissements, qui mettent en œuvre le dispositif gymnase.

120 places d'hôtel sont également mobilisées, contre 300 en 2018, et un site ouvrira cette semaine à Vénissieux.

Le 28 janvier, vous en parlez, 100 personnes seront accueillies à Lyon, au sein du CEMAGREF, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, à côté du Conservatoire de Musique. Le site est prévu pour une durée de trois ans. Le dispositif a été expliqué par la Direction de la cohésion sociale au cours d'une réunion publique. Étaient présents des enseignants, des élèves, des administratifs, et les seules questions qui revenaient étaient « comment aider ? », répondant à l'exigence de solidarité qui nous caractérise.

Je tenais, Monsieur le Maire de Lyon, à vous remercier sincèrement d'avoir tout mis en œuvre pour que le site ouvre et d'avoir donné votre accord, car nous savons que l'hébergement en cœur de ville permet une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement des populations.

Grâce à la mise à disposition également par LMH d'un immeuble situé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement viendront ensuite s'ajouter 20 places, ce qui reconstitue la capacité d'accueil offerte par la Ville de Lyon l'hiver dernier avec la Sarra.

Le plan hivernal se répartit en effet désormais sur l'ensemble du département et de la métropole, et de nombreux sites existent encore.

Malgré tous ces efforts, la situation reste néanmoins extrêmement tendue, du fait de la priorisation accordée depuis quatre ans au public des familles.

De ce fait, aucune place n'a été ouverte depuis quatre ans dans les différents renforts hivernaux pour les hommes isolés, ce qui prive ce public de la possibilité d'accéder à un hébergement pérenne, le renfort hivernal en restant la porte d'entrée essentielle.

400 personnes sont repérées dans cette situation, d'autant plus dramatique qu'elle concerne de plus en plus de personnes âgées et/ou handicapées.

Certaines viennent même d'ailleurs frapper la nuit à la porte des CHRS, ce qui ne se voyait plus depuis très longtemps et qui en dit long sur la détresse vécue.

On estime que 1 100 places supplémentaires seraient nécessaires pour loger toutes les personnes à la rue.

L'absence de terrain ou de site adapté, et je le dis, le peu d'empressement des collectivités à mettre des immeubles à disposition, et surtout les 800 pérennisations effectuées depuis deux ans rendent plus compliquée l'acceptabilité de nouveaux sites et entraînent de fait une diminution de l'offre.

À cela s'ajoutent la règle de l'accueil inconditionnel et l'obligation de poursuivre l'hébergement après la fermeture des sites et des gymnases, ce qui rend la mécanique encore plus complexe.

L'État est donc bien au fait de la situation actuelle, nul besoin de l'alerter. Il a d'ailleurs récemment fait de la lutte contre la pauvreté une stratégie nationale et nous saurons y apporter notre énergie.

La mise en place du logement d'abord en est une déclinaison et vise à éradiquer le sans-abrisme. Elle consiste à privilégier l'accès direct au logement autonome, sans passer par les CHRS et les résidences sociales.

Cette politique a été mise en place il y a quelques années en Finlande et s'y révèle efficace. Nous espérons donc qu'elle portera ses fruits et nous contribuerons à sa mise en œuvre progressive au sein de la Maison de la Vieillesse sociale, sans remettre en cause les places de CHRS essentielles dans certains parcours de vie.

Parallèlement, le CCAS accueille bien sûr tous ces publics au sein de ses MDMS, de ses bains-douches et de son restaurant social.

Nous poursuivons notre soutien aux associations qui font un travail remarquable, qu'il s'agisse du champ de la santé, des accueils de jour, de l'aide alimentaire ou de l'urgence sociale, par le biais de financements, de mise à disposition de locaux ou d'interventions directes de son CCAS. Je rappelle l'enveloppe des subventions dédiées à l'action sociale : plus de 1,5 million d'euros.

Le CCAS a également engagé depuis deux ans une action en priorité des jeunes. Celle-ci se décline à travers l'action « d'aller vers » menée par les équipes du CCAS. Elle se traduit aussi par un partenariat avec l'association Alynéa, qui nous a permis encore tout récemment de sortir un jeune couple de la rue. Et vous connaissez bien sûr l'Orée AJD, que nous soutenons de longue date.

Enfin, et je ne peux pas passer sous silence la violence du bandeau en une du Progrès ce matin : « La Presqu'île envahie par les SDF. » Les mots sont importants et terribles de sens et de sous-entendus lorsqu'ils sont mal utilisés. Je crois que la situation est suffisamment tendue actuellement, pour que nous ne la dramatisions pas plus.

Et j'appelle chacune et chacun d'entre vous à la modération de ces propos. Nous avons besoin de sérénité pour résoudre collectivement, Monsieur le Maire, ces questions, et je vous propose d'y travailler main dans la main.

Comme me l'écrivait Bernard Devert dans son message de Noël, je cite : « Il n'est point d'autre chemin que de servir des causes qui nous invitent à nous dépasser. »

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Troisième question, Monsieur Broliquier.

### **c) Question n° 3 : Ouverture systématique des commerces le dimanche**

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Encore une question importante pour l'avenir de la Presqu'île, Monsieur le Maire.

Depuis longtemps déjà, la Ville de Lyon est en réflexion sur l'ouverture des commerces le dimanche et tous les dimanches de l'année sur certains secteurs qui pourraient être classés en zone dite touristique.

Un sondage a été effectué il y a environ deux ans via l'association de management de centre-ville, Tendance Presqu'île, dont nous n'avons jamais eu la restitution. La Ville de Lyon a ensuite mandaté un cabinet parisien pour effectuer une étude, dont les résultats ont été présentés à un certain nombre d'acteurs économiques et touristiques, ainsi qu'aux Présidents des groupes politiques du Conseil municipal. Pour ces derniers, la présentation a été succincte. Aucun document écrit n'a été remis, ni sur les résultats, ni sur les coûts de cette étude d'ailleurs.

L'activité commerciale de la Presqu'île en fait l'un des secteurs, si ce n'est le secteur, le plus concerné. C'est donc au double titre de Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement et de Président de groupe que je vous interpelle.

L'ouverture systématique des commerces le dimanche, on le sait bien, soulève en effet de très nombreuses questions, que vous n'avez sans doute pas manqué de vous poser et auxquelles nous souhaiterions que vous puissiez apporter des réponses ou des positionnements.

D'abord, sur le type de commerces concernés, que l'on soit une grande enseigne ou un commerce indépendant, l'impact, le fonctionnement ne seront pas tout à fait les mêmes. Comment des commerces indépendants peuvent-ils faire face humainement et financièrement à une ouverture six jours sur sept, voire sept jours sur sept ?

Votre étude a-t-elle pu mesurer l'impact économique d'une telle mesure sur les secteurs non concernés dans Lyon intra-muros et sur la Métropole ?

Troisième sujet, une ouverture tous les dimanches engendrera nécessairement un coût supplémentaire pour les collectivités : l'augmentation des cadencements de transports en commun, qui sont actuellement en service plus réduit le dimanche, l'évolution des règles de stationnement, gratuit le dimanche, pour ne pas voir se reproduire le stationnement anarchique sur les trottoirs auquel on assiste lors des 12 dimanches déjà ouverts par an.

Quid de la propreté aussi, qui va nécessiter des moyens supplémentaires, tout comme la sécurité et la présence de la Police municipale.

Tout cela a-t-il été évalué ?

À évaluer également, l'impact écologique.

D'autres questions, plus philosophiques celles-ci, mais non moins négligeables se posent également.

D'abord, celle de la nécessité d'un temps de repos pour la ville et pour ses habitants. Peut-on imaginer et souhaite-t-on vraiment une ville en bouillonnement perpétuel sur les secteurs concernés, sans aucune pause, sans aucun moment de repos ? Aujourd'hui, le dimanche apporte une vraie respiration. La circulation s'apaise, donc le bruit, donc la pollution aussi.

Et puis, ce temps de fermeture imposé permet de réserver une journée hors du champ du consumérisme. À l'heure de la consommation raisonnée, voire pour certains de l'aspiration à la décroissance, une ouverture des commerces le dimanche est-elle vraiment en phase avec son temps ?

Cela fait tant de questions auxquelles vous avez peut-être déjà des débuts de réponse, mais, compte tenu de l'impact d'une telle mesure sur notre environnement urbain, sur l'environnement économique, sur l'environnement humain aussi, pourquoi – et c'est ma question – ne pas organiser une consultation citoyenne auprès des Lyonnais, comme vous l'avez fait pour le climat ?

C'est typiquement un sujet de société qui nécessite l'avis de tous, l'avis de tous les Lyonnais, et pas seulement des acteurs économiques ou des acteurs touristiques. Le travail du dimanche va bien au-delà de l'attractivité de notre ville. Il s'agit de penser la ville, il s'agit de penser la société aussi de demain, telle que nous la voulons. À notre avis, elle mérite cette consultation citoyenne. Merci de nous donner votre avis.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Bouzerda vous répond.

**Mme BOUZERDA Fouziya**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette question de l'ouverture dominicale est effectivement d'actualité et doublement d'actualité. Vous savez que la loi du 6 août 2015 a encadré l'extension des zones touristiques qui permettent aux commerces concernés d'ouvrir le dimanche.

À Lyon, comme dans d'autres villes, nous avons entrepris une réflexion sur la pertinence de cette extension de zone touristique, puisque nous bénéficions déjà d'une zone touristique, restreinte aujourd'hui au secteur Vieux-Lyon et Fourvière, et délimitée dès 1995.

À cette époque, la fréquentation touristique était bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Elle a particulièrement progressé sous notamment le développement d'une politique très proactive en matière touristique, portée par Only Lyon, et notre Office du tourisme, pour atteindre aujourd'hui 6 millions de visiteurs annuels.

Cette réflexion s'est initiée également à l'issue de l'enquête consommation ménages, déclenchée tous les cinq ans, portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui a été restituée notamment en arrondissements, qui a été restituée à la Chambre de Commerce, à la Chambre des Métiers, et qui a permis de constater que, pour la première fois, la Presqu'île voyait son chiffre d'affaires se tasser et que, désormais, le premier pôle commercial de notre agglomération était le pôle numérique, c'est-à-dire les achats sur Internet.

Alors, bien évidemment, en responsabilité, une réflexion a été lancée et notamment cette réflexion a porté sur la pertinence, non pas de la création, mais de l'extension d'une zone touristique. C'est un travail très en amont qui a été mené.

Nous sommes aujourd'hui, et j'y reviendrai, très, très en amont de ce que la loi nous impose en concertation, puisque, normalement, elle est postérieure à l'étude d'impact et postérieure à la demande effectuée auprès du Préfet.

Néanmoins, comme vous le dites, c'est un sujet d'actualité tel, qui mobilise un certain nombre de sujets, que nous avons été conduits, d'abord en amont, avec la Chambre de Commerce, la Métropole, la Chambre des Métiers, à construire ensemble cette démarche, qui a donc donné lieu non pas à la saisine d'un cabinet parisien, mais, dans le cadre d'un appel d'offres, avec un cahier des charges rédigé, à solliciter la réalisation de l'étude d'impact, imposée par la loi.

Dans ce cadre-là, un certain nombre de démarches ont été réalisées par ce cabinet Bérénice, notamment sondage – mais pas uniquement –, questions, étude des compilations de l'enquête consommation, impact sur l'ensemble des polarités. C'est donc bien de cela qu'il s'est agi lorsque nous avons été en restitution des premières conclusions de cette étude d'impact, qui n'a pas été remise. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas encore été partagée dans le circuit local, c'est-à-dire pas présentée en Commission économique avant d'être soumis au vote de notre Conseil municipal.

Néanmoins, nous avons souhaité effectuer en amont cette très large concertation et donc la restituer à la Chambre des Métiers, en présentation devant la Commission générale, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, auprès également du MEDEF et de la CPME, et nous avons effectivement souhaité avancer en consensus avec l'ensemble des acteurs économiques.

Et ce travail a été réalisé en amont pour répondre à deux questions.

La première question : est-ce que ce périmètre identifié, du bas des Pentes jusqu'à la pointe de Confluence, intégrant le Musée des Confluences, est-ce que ce périmètre, cette extension sur ce périmètre répondait aux critères de la loi, aux critères réglementaires ? Est-ce que c'était une zone touristique ? Oui, et je crois même que l'ensemble de la Ville de Lyon répond à ce critère de zone touristique.

Deuxième point : quel serait l'impact de cette ouverture dominicale sur l'ensemble du commerce à l'échelle de la Métropole, puisque nous avons souhaité ouvrir, travailler en partenariat avec la Métropole, sur cette question ? Et c'était bien le sens de ces deux réponses.

Aujourd'hui, dans ce cadre-là, à l'issue de cette très grande concertation, nous avons souhaité également sensibiliser et la présenter dans ses premières conclusions aux Présidents de groupes politiques, notamment à vous-même. Nous vous avons effectivement invité en qualité de Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement et de Président du groupe au Conseil municipal. Finalement, c'est à votre représentant, monsieur Royer, que nous avons fait cette présentation, qui vous aurait permis effectivement d'entendre la restitution des premières conclusions de l'étude d'impact et la présentation du calendrier, c'est-à-dire continuer cette concertation, avant de soumettre ensuite cette étude d'impact consolidée devant la Commission économie et ensuite devant le Conseil municipal, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

À l'issue du vote en Conseil municipal, la procédure engage monsieur le Maire à saisir monsieur le Préfet, qui, lui, arrête la décision de déroger sur le périmètre en question, particulièrement travaillé, puisqu'il s'agissait de consolider la Presqu'île.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons aussi dans le cadre de cette Presqu'île des enjeux majeurs de reconfiguration commerciale, avec la redynamisation de Grolée-Carnot, avec la rénovation de l'Hôtel-Dieu, l'ouverture de l'ensemble des commerces, récemment

des Halles du Grand Hôtel-Dieu, et puis, bien évidemment, à terme, très prochainement, la Cité internationale de la Gastronomie. Nous avons donc des enjeux majeurs sur ce territoire, qu'il convenait d'accompagner dans sa redynamisation commerciale.

Parallèlement, il va faire l'objet d'une très belle rénovation dans le cadre de Cœur Presqu'île, avec tout un accompagnement et une dynamique d'un territoire qui est effectivement le vecteur d'un rayonnement de la ville, mais, bien plus loin, d'un rayonnement métropolitain.

Je vous rappelle par ailleurs que, dans le cadre de la dérogation dominicale, nous avons voté, chers collègues, le 19 novembre 2018, comme nous l'avons fait les deux précédentes années, sur la dérogation 12 dimanches. Il est significatif et intéressant de souligner qu'au regard de ce qui s'est passé réellement, dans le cadre du climat social, des manifestations systématiques qui se déroulent en Presqu'île, chaque samedi, le Préfet a pris un arrêté permettant de compléter les dimanches du Maire. Nous n'en avons délibéré que 12, il a donc complété l'ensemble des dimanches du mois de décembre et du mois de janvier, considérant que, parmi les premières mesures de soutien, cette dérogation exceptionnelle permettant aux commerces qui le souhaitent de pouvoir ouvrir tous les dimanches, permettait d'apporter une solution aux commerçants lyonnais. Nous avons accompagné cette information auprès de l'ensemble des commerçants de la Presqu'île. Ceux qui ont pu ouvrir le dimanche ont pu bénéficier de ce report d'activité, permettant de limiter, autant que faire se peut, l'effet négatif ressenti sur les derniers samedis.

La Ville accompagne cette dynamique économique et essaie d'anticiper les nouveaux usages de consommation. Je pense que l'enquête consommation qui sera déclenchée dans cinq ans nous révélera effectivement que, si nous ne faisons rien, le tassement sera encore plus significatif.

Vous parliez des nouveaux usages : le dimanche est le deuxième jour le plus consommé sur Internet. Même si nous pouvons vous rejoindre sur la nécessité d'une respiration, je précise qu'aujourd'hui, les moyens mis à notre disposition ne nous permettent pas de respirer, puisque vous pouvez consommer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans arrêt, et que l'occasion aujourd'hui de l'extension d'une zone touristique, déjà mise en œuvre dès 1995, est un outil apporté d'abord au maintien du rayonnement de notre territoire, un outil apporté aux commerçants.

Vous avez raison, il faut aller plus loin. Il faut les accompagner sur cette digitalisation. C'est tout le sens de l'événement que nous avons lancé avec la Métropole, et notamment ma collègue Karine Dognin-Sauze, « Connecte ton commerce », pour permettre aux commerçants de se saisir de ces outils, de ne pas simplement subir ces nouveaux usages et ces nouveaux modes de consommation, mais de pouvoir avoir, s'ils le souhaitent, et de manière pertinente utiliser.

Il n'est jamais obligatoire d'ouvrir le dimanche et il n'est jamais obligatoire de consommer le dimanche. Vous avez bien raison. Néanmoins, il est de notre responsabilité à nous de doter nos commerçants, nos artisans, des outils qui, s'ils l'estiment pertinent, leur permettent non seulement de faire face – ce qui est le cas aujourd'hui, c'est la démonstration malheureusement de la pertinence de cette dérogation –, et puis surtout de permettre à la promesse touristique que nous faisons d'être plébiscitée, c'est-à-dire d'offrir à ceux qui viennent à Lyon la possibilité d'effectuer du shopping, puisque c'est l'un des motifs.

Bien évidemment, chers collègues, j'aurai l'occasion de vous présenter la restitution de cette étude d'impact, à la fois dans le cadre de la Commission économie et également dans le cadre du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Merci bien, Madame Bouzerda. Comme vous l'avez dit, il faut que la Presqu'île puisse développer pour le tourisme que nous avons aujourd'hui à Lyon. Vous l'avez vu l'année dernière, les touristes ont été de plus en plus nombreux dans notre ville. Il faut que nous leur proposons une offre.

Je rappelle d'autre part que s'ouvrent en dehors des limites de l'agglomération des villages de marques. Lorsque je regarde par exemple le SCoT Beaujolais, je m'aperçois que le nombre de mètres carrés qui vont se développer est absolument énorme. Il faut donc que nous donnions aux commerçants de la Presqu'île la possibilité de toujours pouvoir drainer une clientèle. C'est leur avenir même qui est en jeu.

Merci beaucoup, Madame Bouzerda. Nous allons maintenant rentrer dans notre ordre du jour à proprement dit. Nous commençons avec monsieur Graber.

---

#### COMMISSION CULTURE - PATRIMOINE

---

### 2019/4420 - Approbation du tarif des visites destinées aux enfants et jeunes placés à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) au Musée des beaux-arts

Rapporteur : M. GRABER Loïc

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable et absence d'intervention en Commission sur ce dossier, Monsieur le Maire, qui porte sur l'accueil d'enfants et d'adolescents de l'IDEF et de leurs accompagnants au Musée des beaux-arts dans le cadre de visites ateliers pour les jeunes et de visites formation pour les éducateurs accompagnants.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. J'ai une demande de prise de parole de madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Cette délibération me permet de souligner l'insertion du Musée des beaux-arts dans notre Ville et la volonté de ses équipes de participer à une politique municipale et métropolitaine attentive à tous les publics.

Je souhaite remercier ici publiquement sa directrice, madame Sylvie Ramon, ainsi que ses équipes, pour cette implication car, régulièrement, le Musée en effet s'implique dans la vie locale.

J'ai eu l'occasion de le dire par exemple à l'occasion de l'inauguration d'un très beau projet porté par le Conseil de quartier Bas des Pentès-Presqu'île et l'association des habitants de la place Chazette.

J'ai eu l'occasion aussi de le dire, et je voudrais le dire ici, à l'occasion de l'accueil des élèves de l'école maternelle Lévi-Strauss dans le jardin du Musée des beaux-arts au moment des récréations.

Vous le savez, cette école et ces élèves se voient privés de cour de récréation durant les travaux qui ont lieu sur les quais de Saône. Nous avons demandé et j'avais demandé à plusieurs reprises que le jardin du Musée puisse accueillir les élèves pendant la récréation. Suite à une intervention de l'inspecteur de l'Éducation nationale, cette solution a pu être actée.

Je demande, comme les parents d'élèves de l'école et comme la directrice de l'école, que cet accueil, qui se passe très bien, des élèves au sein de la cour du Musée, puisse se prolonger. Il est prévu qu'il s'arrête à l'été 2019. La demande est que cet accueil se maintienne jusqu'à la fin des travaux sur les quais des rives de Saône. Je tenais à porter cette demande ici même.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Corazzol, voulez-vous dire un mot ?

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Je suis très heureux que les enfants de l'école Lévi-Strauss aient pu être accueillis dans les jardins du Musée des beaux-arts, grâce à un travail collectif entre à la fois l'ensemble des personnels du Musée des beaux-arts et la directrice, la Direction de l'éducation et l'Éducation nationale.

Je crois que les enfants profiteront d'un espace confortable pour le temps de récréation. Je veux également rappeler que ces enfants, à certaines périodes, bénéficiaient de dispositions particulières pour pouvoir aller dans d'autres parcs, puisqu'ils n'avaient pas le loisir d'avoir de belles récréations à cause des travaux.

Voilà ce que je peux rajouter, Monsieur le Maire, sur cette question.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4418 - Attribution d'une subvention de 1 million d'euros à la Fondation Fourvière pour le projet « Nouvel élan de Fourvière » - Approbation de la convention d'investissement correspondante - Opération n° 05SEFOU1 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005**

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

**M. DURAND Jean-Dominique**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon, bien avant d'autres collectivités, suit de près l'évolution du site de Fourvière, parce qu'il est l'un des plus emblématiques de notre cité. L'ensemble de la colline porte une histoire longue de plus de 2 000 ans, dont témoignent de nombreux monuments antiques, ainsi que les richesses offertes au public par le Musée Lugdunum.

Le site proprement dit de Fourvière, propriété de la Fondation Fourvière, reconnue d'utilité publique par l'État, offre depuis son esplanade la meilleure vue sur la ville, permettant d'en retracer la continuité historique et l'expansion contemporaine. Il permet surtout de prendre la mesure de la vue ou V.U.E, au sens que retient l'Unesco de valeur universelle exceptionnelle, qui a permis d'inscrire une importante partie de Lyon au patrimoine mondial il y a 20 ans, le 5 décembre 1998.

Le site comprend également une imposante basilique, élevée par Bossan à la fin du XIXe siècle au style étonnant. Celle-ci jouxte une chapelle dont les premiers témoignages de l'existence remontent au IXe siècle.

Cet important lieu de pèlerinage marial, jamais démenti depuis des siècles, est à l'origine du fameux vœu des Échevins, qui se perpétue depuis 1643.

Sur la tour Lanterne de la chapelle se tient la statue dorée de la vierge de Fabisch, dont la pose en 1852 est à l'origine de la Fête des Lumières.

L'ensemble est reconnu comme monument historique par l'État. Plus de 2 millions de personnes se rendent chaque année à Fourvière, faisant de ce lieu l'un des sites les plus visités de la région. Fourvière occupe une place centrale dans le développement touristique de Lyon.

C'est dire l'importance de ces lieux pour la mémoire lyonnaise, pour la vie lyonnaise jusqu'à aujourd'hui. Cette importance a été confirmée par les fouilles archéologiques préventives réalisées par le service archéologique de la Ville à l'occasion des importants travaux engagés par la Fondation depuis 2016.

Des éléments majeurs ont été mis à jour, antiques et médiévaux, qui permettent de mieux appréhender l'histoire de la ville.

Les travaux entrepris par la Fondation Fourvière doivent permettre de mieux accueillir les nombreux visiteurs, en tenant compte de la diversité de leurs origines, les étrangers, notamment les Asiatiques, étant de plus en plus présents, et de mieux faire comprendre cette histoire.

Afin de soutenir cette démarche patrimoniale et culturelle, sur un site touristique majeur, nous proposons au Conseil municipal de participer au plan de financement avec d'autres collectivités publiques (l'État, la Région, mais aussi avec le diocèse de Lyon et des partenaires privés).

La participation de la Ville sera, si vous en êtes d'accord, de 1 million d'euros.

Ce soutien prend toute sa place au sein du projet Grand Site de Fourvière, porté en même temps par la Ville et par la Métropole de Lyon, qui recoupe les diverses entités présentes sur la colline. L'objectif est de mettre en cohérence les infrastructures, notamment en ce qui concerne les divers types de circulation, et les usages multiples du site (tourisme, lieu de promenade, activités culturelles, activités religieuses, activités universitaires).

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Remy a demandé un temps de parole.

**M. REMY Arthur** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Monsieur Jean-Dominique Durand l'a rappelé, le site de Fourvière est un site unique, un site emblématique pour toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais. Il fait partie de notre patrimoine urbain et paysager.

Urbain et paysager, car, depuis ce site, c'est l'ensemble de Lyon qui se découvre sous nos yeux. De ce point de vue qui domine notre ville, sont observables les différentes couches successives de l'urbanisation de Lyon, cette construction si spécifique qui a permis à Lyon d'être reconnue au patrimoine mondial de l'humanité.

C'est aussi un point de repère, un signal dans notre ville, dont la géographie est marquée par ses différentes collines, son fleuve et sa rivière.

Apporter toute la vigilance possible au site de Fourvière est donc une attitude tout à fait louable. Cette subvention de 1 million d'euros doit accompagner le projet porté par la Fondation Fourvière pour la restauration de ce site.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs financeurs publics ont été sollicités. Aux côtés de l'État et de la Région, la Ville se propose d'apporter son concours financier. C'est assez commun dans les projets d'envergure. Il convient que la Ville participe aux travaux dans le cadre de ses compétences.

La garantie offerte par ce financement pluripartite est une garantie forte. Je voterai donc cette délibération, tout en soulignant, comme pour chaque grand projet, que ce vote se fait en fin de mandat. Ce choix visible un an et demi avant les élections va impacter durablement le budget des mandatures suivantes.

Mais surtout, à la lecture de la délibération, plusieurs éléments m'interpellent du point de vue des justifications apportées pour une telle dépense.

Je vais citer la délibération : « La Fondation de Fourvière a également sollicité la Ville de Lyon afin de compléter son plan de financement pour ces travaux, qui ne sont pas destinés à l'exercice d'un culte – nous notons là votre volonté de respecter la loi de 1905 – et qui vise à mettre en valeur et à faire découvrir aux visiteurs le patrimoine architectural lyonnais – on retrouve ici l'objectif partagé que j'ai évoqué au début de mon intervention – et, en conséquence, à renforcer l'attractivité touristique du lieu. » C'est cette dernière justification qui m'a interpellé.

Car, un peu plus loin, il est dit dans la délibération, et je la cite de nouveau : « La Ville de Lyon apporte son soutien au projet de travaux entrepris par la Fondation Fourvière et décrit ci-dessous, en ce qu'il présente un intérêt communal en participant des objectifs suivants :

- Créer les conditions d'une expérience de visite de Lyon unique pour le plus grand nombre ;
- Réserver un accueil de haute qualité des visiteurs dans leur diversité ;
- Contribuer à la compréhension de l'histoire et du fonctionnement de la cité et de la métropole lyonnaise, tout en participant à son rayonnement régional, national et international. »

Voilà donc que 1 million d'euros vont être dépensés avant tout et surtout pour faire du tourisme. D'ailleurs, le site de Fourvière et l'ensemble de la colline font l'objet d'une réflexion pour obtenir le label des Grands sites de France, comme l'avait indiqué précédemment monsieur Durand.

À qui est destiné ce label ? À des sites classés, des lieux au patrimoine exceptionnel, qui sont soumis à des pressions touristiques importantes. On y retrouve notamment le pont du Gard ou encore le Mont-Saint-Michel.

Par la labellisation Grand site de France, les gestionnaires s'engagent à une démarche de qualité permettant la restauration et la gestion des sites dans le respect de la qualité patrimoniale, mais également et je voudrais vous alerter sur ce point car c'est le règlement d'usage du label qui le dit et je vais le citer : « Les gestionnaires veillent à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants. »

Alors, oui, il faut un projet de qualité pour la colline de Fourvière, mais à côté de cela, il est nécessaire de s'interroger sur les mutations que produit le tourisme sur notre territoire. Au-delà des restrictions sur le développement d'Airbnb, quelles sont les actions que vous prévoyez pour accompagner le tourisme ? Quelles sont les limites que vous avez clairement établies, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, pour que les conditions de vie des habitants ne soient pas impactées, pour que le site de la colline de Fourvière reste un lieu habité ?

Un projet de qualité pour la colline de Fourvière est donc nécessaire, mais il ne doit pas se faire au détriment des Lyonnaises et des Lyonnais, qui pourraient voir en l'important flux touristique généré non pas une opportunité mais bien une menace.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Lafond.

**M. LAFOND Luc** : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui de voter l'attribution d'une subvention de 1 million d'euros à la Fondation Fourvière dans le cadre des travaux de rénovation du site de Fourvière.

Cette subvention s'inscrit dans la droite ligne des nombreux soutiens de la Ville de Lyon dans les projets de conservation de notre patrimoine commun. On peut citer le carillon Saint-Louis de la Guillotière, le dôme de l'église Saint-Pothin, le Temple du Change, l'église Saint-Nizier et plus récemment la Grande Synagogue.

Les élus Les Indépendants soutiennent la démarche d'investissement entreprise par la Ville de Lyon depuis plusieurs années dans la conservation et la valorisation de notre patrimoine bâti exceptionnel. La diversité historique, culturelle et religieuse de ce patrimoine démontre toute la richesse de la capitale des Gaules. Il est de ce fait indispensable de le préserver.

D'autant plus qu'avec la multiplication des sites classés et inscrits de la Ville de Lyon, les projets à financer ne manquent pas. De ce fait, il est important de pouvoir mobiliser sur ces projets différents acteurs. On peut penser aux institutionnels, comme la Région, l'État et, peut-être un jour de manière plus régulière, la Métropole, mais également les acteurs privés, qui investissent de plus en plus le domaine patrimonial.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le dossier qui nous intéresse aujourd'hui, Fourvière, c'est d'autant plus important que c'est l'un des sites les plus visités de Lyon et donc la principale représentation de notre Ville à l'étranger. Les collectivités, l'État et les partenaires privés ont répondu présents tout comme le diocèse et la Fondation Fourvière elle-même pour ce projet. C'est une bonne chose.

Je tenais d'ailleurs à dire mon admiration pour le travail qu'effectue la Fondation Fourvière dans la valorisation de ce site d'exception. Reconnue d'utilité publique, elle a su s'ouvrir et travailler en étroite collaboration notamment avec la Ville de Lyon et la Région dans un seul intérêt patrimonial. Un modèle d'intégration et d'abnégation à souligner. Peut-être est-ce là un modèle à reproduire pour la valorisation d'autres éléments bâtis d'exception de notre Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Bérat.

**M. BÉRAT Pierre** : Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de l'action municipale pour le patrimoine et les lieux culturels, notre Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 million d'euros à la Fondation Fourvière pour le projet « Nouvel élan de Fourvière ». Notre groupe des élus Les Républicains et apparentés approuve ce soutien financier et l'engagement de la Ville de Lyon dans ce projet.

Cela a été dit, mais le site de la colline de Fourvière porteur d'une histoire de plus de 2 000 ans est un haut lieu culturel et patrimonial. La basilique Notre-Dame-de-Fourvière est classée monument historique et est l'un des éléments clés inscrits au patrimoine de l'Unesco. Ce site de Fourvière depuis lequel on peut contempler le magnifique panorama de notre cité est l'une des composantes effectivement de notre identité lyonnaise.

Tout cela explique qu'il soit un grand site touristique, le premier de notre région, avec 2,5 millions de visiteurs, en augmentation constante.

La Fondation Fourvière a entrepris un ambitieux programme pour donner un nouvel élan au site qui entoure la basilique, pour un budget de l'ordre de 20 millions d'euros. L'objectif est de valoriser encore mieux ce site d'exception, d'être en mesure d'accueillir plus de visiteurs dans de meilleures conditions. Il s'agit aussi de le rendre plus vivant, au plus près des valeurs du sanctuaire de Fourvière. On peut noter à ce propos qu'un nouveau lieu permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire de Fourvière.

Il convient effectivement à ce propos de saluer l'action de la Fondation et de la Commission de Fourvière, structure originale qui fédère de nombreuses personnes et institutions, attachées à la mémoire et au développement du site. Je le rappelle, la Fondation, ce sont 30 salariés et 300 bénévoles qui permettent l'accueil sur le site.

Le tour de table financier du projet « Nouvel élan de Fourvière » est large. Il comprend le diocèse bien sûr, des partenaires privés et mécènes à hauteur importante de 7 millions d'euros, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a affirmé un fort volontarisme pour ce site d'ampleur en attribuant 2,5 millions d'euros au projet, et en garantissant un emprunt, ce qui permettra de diminuer les coûts financiers.

Pour toutes ces raisons, il est bien sûr opportun que la Ville de Lyon soit partie prenante et nous approuvons encore une fois cette subvention de 1 million d'euros.

Pour terminer, on peut s'interroger sur le fait que la Métropole soit absente pour l'instant de ce tour de table, au moins dans les réponses qui nous ont été apportées en Commission. Nous l'avons dit, le rayonnement du site de Fourvière dépasse largement le contexte municipal. S'il présente une dimension régionale et nationale, il présente aussi une dimension métropolitaine, notamment, ce qui intéresse la Métropole, sur le plan touristique. Il est bien évidemment un élément patrimonial pour tous les habitants métropolitains. Cela devrait être une évidence dans les temps d'affirmation de la Métropole que nous connaissons.

Dès lors, pourquoi ne pas aller au bout de la logique et obtenir une contribution financière directe de la Métropole ? Alors, on nous dit que la Métropole contribue à sa façon, du fait de ses investissements dans la voirie dans le secteur et autres aménagements urbains. Mais cet argument apparaît un peu léger. C'est un peu comme si la Région avait refusé de s'engager financièrement au motif qu'elle finançait déjà des formations dans le tourisme, qui pourraient profiter au site touristique de Fourvière.

La logique voudrait que la Métropole de Lyon s'engage directement dans le financement du « Nouvel élan de Fourvière ». J'espère que ce sera le cas dans les mois qui viennent.

En tout cas, tous nos vœux de succès pour ce nouveau projet, « Nouvel élan de Fourvière ».

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Juste une remarque pour dire à monsieur Remy que non seulement nous investissons 1 million d'euros pour le projet « Nouvel élan de Fourvière », mais que nous avons élargi la problématique pour prendre en compte le problème des relations entre le tourisme et les habitants. Nous avons donc lancé le projet « Grand Site de Fourvière » qui nous permettra d'avoir une vision globale de l'ensemble des problématiques.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

---

#### **2019/4391 - Approbation d'une convention de partenariat entre le Musée des beaux-arts / Ville de Lyon et le FRAME dans le cadre de la mise place de l'exposition « L'art et la matière » autour de la galerie tactile qui aura lieu au printemps 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

#### **2019/4399 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée au Musée de l'automobile Henri Malartre au bénéfice des jeunes conducteurs 18-25 ans ayant obtenu le permis de conduire dans les six derniers mois précédant l'entrée au Musée**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4401 - Approbation de conventions de parrainage entre le Sytral assisté de Kéolis, Radio Classique, EG Active - Jazz radio, France Télévision, le Progrès et la Ville de Lyon / Auditorium Orchestre national de Lyon dans le cadre de la saison 2018-2019 et du lancement de la saison 2019-2020**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4419 - Approbation des conventions entre le Musée des beaux-arts / Ville de Lyon et le Master de musiques appliquées aux arts visuels (MAAAV) - Université Lyon 2 et l'école CinéCréatis, pour des créations musicales de la nocturne du 5 avril 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4422 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'Université Lyon 1 dans le cadre de l'organisation de manifestations rapprochant cultures artistique et scientifique pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4429 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et le service universitaire de réhabilitation du Centre hospitalier Le Vinatier pour des médiations et une exposition à la médiathèque du Bachut dans le cadre du projet « Éclats d'art »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4430 - Mise en place d'un dispositif ponctuel de réduction tarifaire et d'exonération des droits d'entrée pour les étudiants de l'IUT de l'Université Lyon 3 - Filière GACO art au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation à l'occasion d'un projet tutoré**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4434 - Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et monsieur et madame Mouton pour le dépôt d'une œuvre du peintre Paul Borel (XIXe siècle) au Musée des beaux-arts de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4439 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » et « Scènes de Musiques actuelles » pour un montant global de 475 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions d'objectifs triennales**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4440 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années 2019 à 2021**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4441 - Adhésions et cotisations de la Ville de Lyon à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel - Année 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4462 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations Spirito - Chœurs et Solistes de Lyon/ Chœur Britten et Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 euros sur le Fonds d'intervention culturelle - Approbation de conventions d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4464 - Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des films de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) dans le cadre de la nouvelle scénographie du Musée des arts de la marionnette-Musées Gadagne**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4465 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société Comexposium dans le cadre du Salon international Rétromobile 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4472 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 euros à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des actions d'éducation artistique animées par les Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4477 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et Monte Paschi Banque dans le cadre de l'exposition « Claude, un empereur au destin singulier »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4479 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône pour l'organisation des chantiers de la création musicale pour l'année scolaire 2018-2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4480 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Opéra national de Lyon pour l'organisation de deux concerts dans le cadre de la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

((Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

---

**2019/4481 - Modification de tarifs pour la saison 2018-2019 et approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Lyon – Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Olympique Lyonnais pour l'opération « Fauteuil & tribune 2019 »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4482 - Approbation de l'accord audiovisuel des artistes interprètes de l'Opéra de Lyon**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4483 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour l'organisation de deux concerts dans le cadre de la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et de la Biennale de la Danse 2018**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

---

**2019/4486 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation APICIL dans le cadre du projet « Musique à l'hôpital »**

Rapporteur : M. GRABER Loïc

(Adopté.)

---

**2019/4446 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar, pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du Festival « Quais du Polar », du 29 au 31 mars 2019 - Approbation d'une convention cadre**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4466 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association La Cocotte Prod, pour l'organisation de la 11<sup>ème</sup> édition du festival « Quand les souris dansent », du 16 au 30 mars 2019**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)  
(Madame Granjon ne prend pas part au vote).

---

**2019/4467 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Institut Lumière, pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du Festival sport, littérature et cinéma, du 27 février au 2 mars 2019 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

---

**2019/4474 - Fête des Lumières 2018 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et parrainage**

Rapporteur : M. GRABER Loïc  
(Adopté.)

**M. GRABER Loïc**, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire, sur ces 26 rapports présentés en Commission.

Permettez-moi un très rapide zoom sur le rapport 4391 qui porte sur la future exposition temporaire du Musée des beaux-arts – la qualité de ce musée a été soulignée tout à l'heure –, intitulée « L'art et la matière, prière de toucher », du 12 avril au 16 septembre, qui offrira à toute personne atteinte d'un handicap visuel et à tous les publics une galerie tactile pour découvrir et apprécier les œuvres d'art.

Ensuite, le rapport 4439 qui fixe les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec les huit scènes découverte au cœur de la politique culturelle de soutien à l'émergence de notre Ville.

Enfin, le rapport 4446 sur l'attribution d'une subvention à Quais de Polar qui nous réserve, et je pense que Yann Cucherat sera d'accord avec moi, une très belle programmation pour cette édition 2019, du 29 au 31 mars prochain.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(dossier 2019/4418 : abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(dossier 2019/4466 : Mme Granjon ne prend pas part au vote).

(dossier 2019/4480 : abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(dossier 2019/4483 : abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

---

COMMISSION URBANISME - LOGEMENT - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - DÉPLACEMENTS - SÉCURITÉ - VOIRIE

---

**2019/4414 - Lyon 3<sup>ème</sup> - Aménagement des espaces publics et des infrastructures en liaison avec le pôle d'échange multimodal de Lyon Part-Dieu - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 63008004 « Projet Part-Dieu - Infrastructures hors ZAC - CMOU PEM Part-Dieu » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-6, programme 00016 - Autorisation de signature de la charte et règlement interchantières**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération concernant l'aménagement des services publics et des infrastructures en liaison avec la réalisation du pôle d'échanges multimodal de Lyon Part-Dieu. Dans le cadre de cette délibération, il s'agit de ratifier l'avenant numéro 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon, et, enfin, de vous autoriser à signer la charte et les règlements interchantières régissant ce chantier majeur pour notre Ville de Lyon et notre agglomération.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération est pour nous l'occasion de revenir sur le sujet des déplacements dans le projet Part-Dieu, puisque beaucoup d'aménagements d'espaces publics les concernent.

Les travaux en cours et en particulier la fermeture du boulevard Vivier Merle n'ont pas entraîné de fortes perturbations pour les voitures dans le quartier, comme cela avait été envisagé au préalable. Il y a eu adaptation des usagers, soit par des changements d'itinéraire, soit par des changements de modes de déplacement.

L'exemple du cours Gambetta l'illustre bien, un aménagement provisoire à trois voies de circulation pour les voitures avait été réalisé, en lien avec la fermeture de Vivier Merle. Suite à la réaction des associations cyclistes contre cet aménagement provisoire qui entraînait une réduction des aménagements cyclables, l'aménagement est revenu à deux voies de circulation voitures et cela sans blocage particulier. Visiblement, les modèles utilisés pour les déplacements par les aménageurs n'intègrent pas les nouveaux comportements.

Forts de ce constat, nous pensons qu'il faut réétudier la place dédiée à l'automobile dans certains aménagements. En particulier, nous demandons que soit retenue une seule voie de circulation pour la rue Bouchut, pour la rue André Philip, ou encore la rue Flandin, et avoir pour projet, à l'issue des travaux actuels de réduire le nombre de voies sur Vivier Merle, la rue de Bonnel ou encore l'avenue Lacassagne, trois axes

à fort trafic. Cela permettra d'augmenter l'espace pour les modes actifs, piétons et cyclistes, de développer les voies réservées pour les bus, ou encore de végétaliser la ville.

La SPL Part-Dieu a toujours dans ses hypothèses une part modale du vélo de 10 % à horizon 2030 pour le quartier de la Part-Dieu, ce qui est beaucoup moins ambitieux que l'objectif du PDU, qui est de 8 % pour l'ensemble de la Métropole, ce qui signifie 15 à 20 % dans le cœur de la Métropole, donc à Part-Dieu.

Il est urgent aussi de se reposer la question de l'utilité du parking sous la place Béraudier. Nous avons déjà indiqué le potentiel important de places de parking dans le secteur. À cela s'ajoute une nouvelle offre faite par des opérateurs dans les parkings privés, comme Zenpark, Yespark ou encore LPA and Co.

Nous savons que cette offre se développe à la Part-Dieu. Il faudrait la mesurer et en tirer les conséquences. Lors du bilan annuel de LPA fait en Commission, il a été indiqué que déjà 900 places étaient offertes par LPA and Co, l'équivalent d'un nouveau parking.

Nous avons écrit à Jean-Yves Sécheresse sur ce sujet et il nous a été répondu que l'on ne peut pas connaître précisément cette nouvelle offre, car ce sont des initiatives privées.

Nous sommes très surpris de cette réponse, car il doit quand même être possible d'obtenir des informations auprès de LPA ou encore auprès des bailleurs sociaux qui mettent à disposition des places auprès de ces nouveaux opérateurs.

Précisons bien, pour nous, c'est une bonne chose que des places de parking en sous-sol non utilisées le deviennent, mais cela doit conduire à diminuer en conséquence le nombre de places de parking en surface et de ne pas construire de nouveaux parkings. C'est bien le sens des orientations du PDU.

En ce qui concerne le parking sous la place Béraudier, cela devrait conduire à limiter ce nouveau parking aux vélos, taxis ou encore à l'auto-partage. Ce serait ainsi une véritable économie pour notre collectivité.

Le quartier de la Part-Dieu est un quartier dont l'air est pollué. Le suivi de la qualité de l'air demandé par la SPL Part-Dieu à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes le montre bien. Aussi, il faut continuer à diminuer la place de la voiture individuelle. L'augmentation de 17 % du trafic automobile, affiché par la SPL Part-Dieu à horizon 2030 n'est pas tenable du point de vue de la santé publique. Nous souhaitons une Part-Dieu à vivre et pour cela, elle doit être aussi respirable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Madame Chevallier, comme vous le savez, nous sommes passés depuis la construction de la gare de 30 000 à 120 000 usagers et nous allons augmenter de cette manière dans les années à venir. La Part-Dieu aujourd'hui, c'est 30 % du tertiaire de l'agglomération lyonnaise, donc cela suppose, même si nous faisons la part belle aux vélos, si nous végétalisons un certain nombre de rues, la rue Desaix par exemple, d'avoir un certain nombre de places pour permettre qu'il y ait toujours cette dynamique de la Part-Dieu. Je crois que le projet est assez équilibré. D'autres pensent même que faire en sorte que, sur Pompidou, nous puissions réaliser un des accès aux quais de la gare est quelque chose d'audacieux. Il faut de l'audace mais pas trop, autrement c'est le déséquilibre.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention du groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

#### **2019/4396 - Lancement de l'opération n° 60026853 « Changement des sources des luminaires des squares et jardins » sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

#### **2019/4397 - Lancement de l'opération n° 56023001 « Rénovation de l'éclairage public de la place de l'Europe et de ses accès » à Lyon 6<sup>ème</sup> et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

#### **2019/4427 - Nouvelle proposition de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon**

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

(Adopté.)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves**, rapporteur : Avis favorable sur ces trois dossiers, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

#### **2019/4432 - Lyon 3<sup>ème</sup> - Lancement de l'opération n° 03425001 « Aménagement du jardin Boisard Gambetta » - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020 » - Programme 00012 pour un montant de 300 000 euros TTC**

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

**M. GIORDANO Alain**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Deux points simplement sur ce dossier concernant la nature en ville.

Le premier de ces points indique qu'avec le jardin Abbé Boisard, nous rendons compte des promesses que nous avons faites dans le 3<sup>e</sup> arrondissement en termes d'espaces verts. Il y avait trois projets financièrement importants inscrits au plan de mandat :

- La rénovation des statues du parc Bazin que nous avons pu inaugurer il y a quelques semaines avec Jean-Dominique Durand ;

- La création du parc Zénith, accompagnée en plus de la première étude d'impact santé en France, qui nous rappelle combien il est important de développer la nature en ville, inauguré avec Georges Képénékian ;

- Et aujourd'hui, dernier acte avec ce jardin de 2 386 mètres carrés.

C'est le deuxième point, cet espace peut sembler petit mais il est à mettre en lien avec les espaces verts déjà existants dans le quartier dont il fera la liaison :

- La place Bir Hakeim de 5 000 mètres carrés ;
- Le parc Kaplan qui fait également 5 000 mètres carrés ;
- Voire le Parc Blandan à quelques centaines de mètres, dont la dernière tranche ouvrira cet été.

Avec Catherine Panassier et Lucie Briatte, nous avons eu une discussion il y a quelques mois pour voir comment relier ces espaces pour leur donner une nouvelle dimension, afin de permettre aux habitants de sortir du métro Garibaldi et relier ces différents espaces verts dans un cadre apaisé.

Je n'en dis pas plus car le projet n'est pas tout à fait mûr, mais c'est l'avenir de la nature et de la mobilité en ville qui se dessine. Plus de nature et de nouvelles formes de mobilité, nos meilleurs alliés dans la lutte contre le réchauffement et contre la pollution.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4456 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 64 400 euros à l'association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9<sup>ème</sup> arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante**

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

**M. KISMOUNE Ali**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4469 - 18<sup>ème</sup> édition du Prix de la Jeune architecture de la Ville de Lyon - Attribution des prix**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il s'agit de la 18<sup>e</sup> édition du Prix de la Jeune architecture de la Ville de Lyon. Cela concerne l'attribution des prix et des modalités de remise des prix à destination des jeunes architectes diplômés de notre École nationale supérieure d'Architecture de Lyon.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

---

**2019/4402 - Commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Principes communs de fonctionnement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

---

**2019/4491 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(adopté.)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre).

---

**2019/4492 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(adopté.)

---

**2019/4493 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(adopté.)

---

**2019/4494 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(adopté.)

---

**2019/4495 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4496 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4497 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4498 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4499 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**Inventaires des équipements de proximité - rapports de concordance**

---

---

**2019/4502 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4503 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4504 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4506 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement (rectificatif)**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4507 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4508 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement (rectificatif)**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**Inventaires des équipements de proximité - rapports de discordance**


---

**2019/4509 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement (rectificatif)**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4510 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 2<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

---

**2019/4514 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine  
(adopté.)

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle qu'en application de l'article L 2511-18 du code général des collectivités territoriales, l'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibération concordante du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement, et le cas échéant modifié dans les mêmes formes.

En cas de désaccord entre le Conseil municipal et le Conseil d'arrondissement sur l'inscription à l'inventaire d'un équipement de proximité, le Conseil municipal délibère.

Nous avons à notre ordre du jour trois types d'actes :

- Le projet de délibération relatif à la fixation des principes communs pour les commissions mixtes paritaires ;
- Neuf projets de délibérations du Conseil municipal proposant une liste d'équipements mise à jour sur la base desquelles chaque Conseil d'arrondissement a été appelé à délibérer ;
- Neuf projets de délibération du Conseil municipal clôturant la phase de mise à jour, six actent d'une concordance de points de vue entre le Conseil municipal et le Conseil d'arrondissement (Lyon 3, Lyon 4, Lyon 5, Lyon 7, Lyon 8, Lyon 9) et trois actent d'une discordance de points de vue (Lyon 1, Lyon 2, Lyon 6).

La Conférence des Présidents a retenu le principe de temps de parole groupés sur l'ensemble de ces dossiers que nous voterons après débat de façon individualisées.

Madame Sandrine Frih va vous présenter le résultat des débats.

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je me permettrai d'être un peu plus longue que d'habitude dans mon intervention, afin d'être précise pour une bonne compréhension de tous.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Sur le dossier des équipements de proximité, nous présentons, et vous l'avez rappelé, une délibération portant sur les principes communs de fonctionnement des commissions mixtes et un ensemble de délibérations portant sur l'inventaire des équipements de proximité des neuf arrondissements.

Sur les inventaires, je propose de revenir un peu en arrière sur l'historique du processus.

D'après l'article L 2511-18 du code général des collectivités territoriales, l'inventaire des équipements de proximité, dont la gestion est transférée aux arrondissements, est fixé par délibération concordante du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement.

En mars 2017 étaient recensés 233 équipements de proximité au total, 145 relevant du patrimoine bâti, avec un tiers de crèches, un tiers d'équipements sportifs et un tiers de salles, services municipaux et mises à disposition de tiers, plus 88 jardins publics.

Un rapport dressant la liste de ces équipements devait être présenté au Conseil municipal du 27 mars 2017, mais l'adoption de la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain nous a amenés à retirer ces projets de délibération, comme vous le savez, puisque ce n'est pas la première fois que nous en parlons au sein de cette assemblée.

Comme nous l'avons expliqué, l'article 17 de cette loi introduit dans la liste des équipements dont la gestion est susceptible d'être transférée les espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare et qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale.

Ces dispositions ont rendu nécessaire une actualisation de l'inventaire des équipements de proximité de chaque arrondissement. Cela a nécessité un travail complémentaire, un travail fastidieux, qui a nécessité de qualifier ces espaces verts en fonction de leurs usages et des domanialités et sur lequel un dialogue a été engagé avec les Maires d'arrondissement (plusieurs réunions et des courriers échangés).

Les délibérations à l'ordre du jour de ce Conseil présentent donc une cartographie précise des équipements de proximité transférés aux arrondissements et de ces espaces verts de moins de 1 hectare.

Un rappel s'agissant de ces espaces verts : la gestion administrative est effectivement transférée aux Conseils d'arrondissement (règlement intérieur, modalités d'occupation, etc.), mais leur entretien (nettoyement, plantations) restera mutualisé en central par la Direction des Espaces verts.

Nous arrivons donc, chers collègues, au terme d'une première étape qui pose un cadre de travail actualisé, une photographie à la date d'aujourd'hui.

Les neuf Conseils d'arrondissement se sont prononcés sur ces inventaires entre le 8 et le 10 janvier. Malgré un dialogue engagé, nous devons acter de votes discordants de trois Conseils d'arrondissement.

S'agissant maintenant, Monsieur le Maire, des commissions mixtes, comme la loi PLM ne définit pas précisément les modalités de leur fonctionnement, nous avons travaillé là encore ensemble à une lecture commune du texte de loi et à la mise en place d'un dispositif harmonisé à l'échelle de la Ville, afin d'avoir une vision globale et transverse.

Le projet de délibération présente des principes communs. Il revient à chaque Conseil d'arrondissement de créer par délibération la commission mixte qui le concerne. Il appartient à chaque commission mixte d'adopter son règlement intérieur pour définir ses modalités de fonctionnement. Il est proposé que chaque commission soit présidée par le Maire d'arrondissement. La commission est composée de représentants des maires, à désigner par arrêté :

- Pour les représentants de chaque Maire d'arrondissement, six titulaires au plus, dont le Maire d'arrondissement membre de droit, avec possibilité de désigner des suppléants parmi les membres du Conseil d'arrondissement ;

- Pour les représentants du Maire de Lyon, six titulaires au plus, avec possibilité de désigner des suppléants, à désigner parmi les membres du Conseil municipal.

Il sera donc possible, par exemple, de désigner les membres des exécutifs concernés par les thématiques des équipements.

Les choses vont pouvoir avancer rapidement à partir du Conseil municipal de ce jour, puisque les inventaires seront stabilisés. Les commissions mixtes pourront commencer leurs travaux dès le mois de mars, c'est-à-dire après que les Conseils d'arrondissement auront, par délibération, créé la commission qui les concerne.

C'est donc un travail de long terme que nous présentons aujourd'hui, que nous avons mené dans un esprit de consensus avec les arrondissements. C'était le sens de la réunion du 5 juillet autour de Georges Képénékian, alors Maire de Lyon, puis de celle du 16 octobre dernier à mon invitation, et enfin des rencontres bilatérales que vous avez eues, Monsieur le Maire, avec les Maires d'arrondissement en décembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Sur ce rapport, j'ai d'abord une intervention de madame Perrin-GILBERT.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Annoncée par voie de presse en décembre 2012 par monsieur Michel Mercier et vous-même, la Métropole de Lyon est devenue fonctionnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Telle qu'elle a été conçue, elle a entraîné une concentration de compétences aux mains d'un exécutif local qui est inédite dans l'histoire française.

Si l'on ajoute à cette concentration des pouvoirs le fait que la Métropole dispose d'un statut de collectivité territoriale de plein droit, on comprend pourquoi la loi française classe notre Métropole de Lyon comme un territoire d'exception au même titre que la Corse et la Nouvelle-Calédonie.

La manière dont naît une institution dit beaucoup de son fonctionnement à venir. La Métropole de Lyon est née d'un rapport de force, que vous aviez engagé, Monsieur Collomb, avec le parti socialiste à l'époque, les parlementaires et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault sous la présidence de François Hollande. Née de ce rapport de force, la Métropole reste dans cette logique et veut s'imposer aux autres collectivités et notamment aux communes, et bien sûr aux arrondissements de Lyon, dont elle ne reconnaît par ailleurs même pas l'existence.

Les débats ouverts par les lois de décentralisation et les réflexes conservateurs et centralisateurs ne sont pas nouveaux et n'ont jamais vraiment cessé dans l'histoire institutionnelle de notre pays. Globalement, depuis les années 80, nous étions dans un mouvement certes imparfait, mais plus propice à la démocratie dite de proximité. Or, avec le retour en grâce des métropoles dans les années 2000 et leur avènement en 2014 et 2015, c'est bien une recentralisation du pouvoir qui s'est opérée, au détriment de la proximité.

Opposée à cette recentralisation et constatant un fossé toujours plus grand entre nos institutions et nos concitoyens et concitoyennes, j'ai très régulièrement alerté, ici même et depuis 2015, sur les conséquences de la Métropole sur notre démocratie locale et sur l'éloignement du citoyen de la prise de décision.

C'est pourquoi j'ai régulièrement défendu ici même, face à la loi MAPTAM de 2014, la loi PLM de 1982. Cette loi PLM était issue d'une volonté politique de rapprocher le pouvoir des citoyens dans ces trois grandes villes que sont Paris, Marseille et Lyon, et où le nombre d'habitantes et d'habitants ne permet pas une véritable gestion de proximité à partir des mairies dites centrales.

Mais ce fut ici un dialogue de sourds, tant la Métropole était présentée dans cet hémicycle comme le nec plus ultra de la modernité et la loi PLM comme une loi ringarde, qu'il était devenu inutile de respecter. Je vous renvoie aux comptes rendus de précédents échanges ici même.

Ce fut un dialogue de sourds aussi parce qu'à l'argument d'une gestion au plus près des territoires et des habitantes et habitants était régulièrement opposé le spectre de la rupture de l'unité communale, et je ne doute pas que cet argument sera encore versé tout à l'heure au débat.

Mais ce débat est vieux comme la loi PLM. Les 17 et 18 décembre 1982, par exemple, députés et sénateurs de l'opposition nationale saisissaient déjà le Conseil constitutionnel, et ce dernier statuait, dans sa décision du 28 décembre 1982, en rejetant l'argument et en déclarant que l'application de la loi PLM était compatible avec l'unité communale des villes de Paris, Marseille et Lyon, ainsi qu'avec le principe de libre administration des communes.

Dans ma volonté de rapprochement du pouvoir des citoyens, il était logique, dans ce cadre, que je demande la réactualisation des inventaires des équipements de proximité, parce que ces inventaires sont la principale source de compétences des Mairies d'arrondissement et conditionnent l'exercice d'une démocratie décentralisée.

En effet, c'est à partir de l'inventaire des équipements de proximité qu'ils ont en gestion que les élus d'arrondissement peuvent déployer le projet politique sur la base duquel ils et elles ont été élus au suffrage universel direct, contrairement au Maire de Lyon, qui est élu au suffrage universel indirect.

C'est à partir de l'inventaire des équipements de proximité que les budgets de fonctionnement et d'investissement des arrondissements devraient être calculés, en plus bien sûr du nombre d'habitants, qui est un critère important, mais insuffisant à lui seul.

C'est aussi à partir de l'inventaire des équipements de proximité que pourront être mises en place les commissions mixtes, qui permettront de fixer les règlements intérieurs desdits équipements.

J'ai ainsi proposé en 2016 et en 2017 que soit voté un inventaire actualisé des équipements de proximité du 1<sup>er</sup> arrondissement, m'appuyant sur les articles du code général des collectivités territoriales. Ce nouvel inventaire a été voté par le Conseil d'arrondissement en 2016, revoté en 2017, mais vous avez refusé alors d'inscrire cet inventaire à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Devant ces refus réitérés, le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement m'a autorisée en mai 2017 à ester en justice et à saisir le tribunal administratif. La date de l'audience au tribunal approchant, je comprends que vous ayez décidé, Monsieur le Maire, de revenir sur votre position initiale et d'inscrire cette question à l'ordre du jour de notre Conseil.

Je pourrais me réjouir de constater que la ténacité paie, mais je me réjouirais si les inventaires que vous nous proposiez étaient conformes à ce que prévoit la loi. Or ce n'est pas le cas. Les inventaires que vous proposez ne prennent toujours pas en compte les équipements qui revêtent pourtant une dimension éducative, sociale, culturelle, sportive, et qui ont vocation à satisfaire majoritairement voire exclusivement les besoins et les intérêts des habitants dans la proximité de leur arrondissement. Je pense aux écoles, je pense aux bibliothèques de quartier, par exemple, entre autres.

Je constate donc aujourd'hui que la Ville de Lyon refuse d'inclure dans son inventaire des équipements qui constituent pourtant des équipements de proximité au sens de l'article L 2511-16 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi je voterai contre les neuf inventaires proposés par votre municipalité, contre aussi les rapports de concordance entre votre municipalité et les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements. Je m'abstiendrai sur le projet de délibération concernant les commissions mixtes et sur les rapports de discordance entre Mairie centrale et 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements.

S'il est acté en effet par la loi qu'en cas de désaccord entre les Conseils d'arrondissement et le Conseil municipal, c'est au Conseil municipal de statuer en dernier ressort, le législateur n'avait évidemment pas prévu qu'un Conseil municipal ou un Maire ne respecterait pas la loi.

Aussi, et comme les textes le prévoient, je saisirai dès demain Monsieur le Préfet du Rhône et de Région de notre désaccord et introduirai un nouveau recours au tribunal administratif.

Mes chers collègues, le débat sur les inventaires de proximité est tout sauf un débat technique. La question de la proximité est politique. Elle parle de la place que nous laissons au possible et aux initiatives. Elle parle de notre rapport au pouvoir. Elle parle de la liberté d'entreprendre que nous laissons aux citoyens et citoyennes, et de la manière dont nous les associons aux décisions.

De nos choix politiques quant aux équipements de proximité dépendra notre capacité à mener une action municipale capable de répondre au plus près des besoins quotidiens des habitantes et habitants. Adopter, par exemple, avec des représentants des familles les critères d'admission des enfants en crèche. Revoir avec des représentants de parents d'élèves le fonctionnement des cantines ou des gardes du soir dans nos écoles. Prioriser avec les clubs sportifs les travaux à réaliser dans les équipements de nos quartiers. Associer nos aînés à la vie des résidences senior. Etc. Nous devons faire vivre concrètement la démocratie de proximité.

Je pense que cette manière de faire est essentielle pour la bonne santé de notre Ville et pour le bien vivre de ses habitantes et habitants. Nous avons cette chance que la loi PLM nous permette une véritable politique de proximité. Je souhaiterais que nous puissions la mettre en œuvre sans retenue pour un meilleur service rendu aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

En nous présentant aujourd'hui les inventaires des équipements transférés aux neuf arrondissements de la Ville de Lyon, vous mettez fin à une situation illégale qui dure depuis 18 ans.

En effet, depuis 2001, Monsieur le Maire, vous avez décidé unilatéralement de ne pas respecter la loi, en totale négation de l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales que vous connaissiez pourtant.

Vous avez refusé pendant plusieurs années, malgré les demandes inlassables des arrondissements de tous bords politiques, de dresser l'inventaire des équipements de proximité, dont la gestion aurait dû être transférée aux arrondissements.

Puis vous avez également adressé une fin de non-recevoir à toutes les demandes qui vous ont été faites afin de réunir la commission mixte paritaire, chargée d'élaborer ces inventaires.

Pendant 18 ans, Monsieur le Maire, pas une seule fois, vous ne vous êtes pas conformé à la loi sur cette question.

Puisque le dialogue a été impossible, nous avons été obligés d'avoir recours à la voie juridique. En effet, la Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement et moi-même avons chacun déposé un recours contre la Ville de Lyon. Ils sont aujourd'hui devant les tribunaux administratifs et seront bientôt jugés pour mettre fin à cette anomalie lyonnaise.

Il aura fallu ces démarches pour vous obliger à enfin régulariser cette situation. Que de temps, que d'énergie perdus à tergiverser sur l'évidence de cette loi, qui est aussi l'évidence du bon sens et celle d'une gestion raisonnée des deniers publics.

Il aura fallu officiellement trois ans, trois années complètes aux services de la Ville de Lyon pour définir ces inventaires des équipements transférés. Je dis officiellement, car nous savons tous ici que vous avez la liste très précise de l'intégralité des ensembles immobiliers de la Ville de Lyon à la Direction de l'immobilier et du patrimoine. En effet, nous les avons votées. Il suffit de reprendre donc les délibérations et vous les utilisez chaque année pour définir les dotations aux arrondissements calculées au prorata des coûts de gestion des équipements transférés. C'est donc pour des raisons strictement politiques que vous avez traîné les pieds sur cette question. Elle aurait pourtant pu être résolue simplement, tout simplement, par le dialogue.

Au final, la montagne Ville de Lyon a accouché d'une souris. Car, oui, lorsque l'on regarde précisément les inventaires, on remarque qu'ils sont incomplets, incohérents et non actualisés. Vous aviez pourtant la possibilité de définir un inventaire réactualisé au vu des évolutions immobilières du patrimoine lyonnais et d'avoir une véritable réflexion de fond sur le partage des compétences avec l'arrondissement. Mais vous avez choisi de gagner du temps pour repousser au plus loin, voire au prochain mandat, cette mise en conformité, une occasion ratée, autant sur la forme que sur le fond.

Tout d'abord sur la forme, alors que nous aurions pu, arrondissement par arrondissement, mettre l'ensemble des acteurs (les élus, les agents) autour de la table afin de parler, d'échanger, vous en avez décidé autrement. Vous avez défini les inventaires de votre côté, avec l'expertise du service, puis vous avez demandé aux Mairies d'arrondissement de définir les leurs, sans donner aucune information technique de découpage, de séparation des ensembles immobiliers, pourtant réclamée par certains depuis des mois. Et c'est de cette manière que l'équipe du 6<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, se trouve dans l'incapacité de dresser un inventaire propre, faute de ces éléments purement techniques, notamment sur l'ensemble immobilier de la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Mais, encore une fois, pourquoi échanger et débattre lorsque l'on peut tout faire passer en force par l'intermédiaire du Conseil municipal, qui est, on le sait, majoritairement acquis à votre cause.

Ensuite, sur le fond, ce que l'on pouvait légitimement attendre de vous, Monsieur le Maire, c'est de connaître votre vision, votre interprétation même de la loi PLM sur cette question cruciale qu'est le rôle de l'arrondissement dans notre Ville. Cela n'a pas été le cas. Voilà comment on se retrouve dans des situations inextricables voire inexplicables. Dans le 2<sup>ème</sup>, sur les équipements sportifs, le gymnase Bayard est en gestion de la Mairie d'arrondissement, mais le gymnase Condé ni le gymnase Chanfray, ni la Halle aux Fleurs. C'est une aberration ! On retrouve ce cas de figure pour des locaux associatifs et des établissements de petite enfance. Encore une fois, aucune logique.

Les élus Les Indépendants ont une interprétation très claire du code général des collectivités territoriales en cette matière. Tous les équipements de proximité doivent être transférés aux arrondissements. Les équipements sportifs de proximité, les établissements petite enfance, les locaux associatifs sont en ce sens des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, exactement ce que définit l'article L 2511-16 du CGCT.

Cela ne signifie pas de transférer l'intégralité des équipements présents dans le périmètre de l'arrondissement. Cela n'aurait pas de sens. Les écoles, par exemple, n'ont pas vocation, à notre avis, à être transférés aux arrondissements. Il n'y aurait pas réellement de valeur ajoutée à ce que les élus d'arrondissement gèrent ces locaux. Il faut tout simplement faire preuve de bon sens et donner aux arrondissements les locaux qu'ils sont le plus à même de gérer à leur échelon avec efficacité. C'était bien là l'intention du législateur lorsqu'il a rédigé la loi PLM.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous persévérez dans votre gouvernance très centralisatrice. Votre seul dogme est de concentrer et on se demande pourquoi l'ensemble des pouvoirs sur la Mairie centrale.

Les élus du groupe vous le redisent, ce jacobinisme forcené n'est pas la bonne méthode. Nous croyons au contraire, comme le législateur au moment où il a voté cette loi, à une décentralisation intelligente à travers l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement. Vous qui avez été Maire d'arrondissement, vous semblez désormais bien déconnecté, encore une fois, de la réalité du terrain.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur l'adoption des neuf inventaires des équipements de proximité qui sont certes incomplets, mais qui sont pour la première fois depuis 18 ans devant nous.

Les élus Les Indépendants feront confiance au positionnement des exécutifs des neuf Mairies d'arrondissement en votant contre celui du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>ème</sup> et du 6<sup>ème</sup>, et en votant pour celui du 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements.

Nous devons également nous prononcer sur le principe de création des commissions mixtes paritaires, une première depuis 2001, qui auront le rôle de définir la gestion des équipements et, nous l'espérons, de faire évoluer ces inventaires. Les élus Les Indépendants voteront pour bien évidemment, en demandant expressément qu'elles soient créées puis convoquées le plus rapidement possible. Les élus pourront officiellement, lors des prochains Conseils d'arrondissement définir les modalités de réunion de la commission et la date de sa première tenue. Les Maires d'arrondissement ensuite par arrêté, comme le préconise la loi, pourront désigner leurs représentants et nous espérons que la Ville, c'est-à-dire vous, Monsieur le Maire, vous serez aussi réactif pour que les neuf commissions puissent se tenir au plus vite.

Pour terminer, Monsieur le Maire, nous tenons à rappeler que le seul objectif, que notre seul objectif dans ce débat, est une gestion plus efficace que nos équipements de proximité et une gestion plus économe des deniers publics.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Nous avons ensuite monsieur Guiland.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Nous évoquons donc aujourd'hui le sujet des équipements de proximité. Il revient sur le tapis et votre passion pour ce sujet est telle que vous essayez de vous en débarrasser au plus vite. Je l'ai dit en Commission et en Conseil d'arrondissement, ces délibérations auraient pu, auraient dû selon moi, être échelonnées sur deux Conseils. Compte tenu du retard que vous avez pris pour faire appliquer la loi qui date de 1982, nous n'étions plus à deux mois près et cela nous aurait peut-être permis de faire les choses un petit peu mieux.

J'évoquais donc votre passion pour les arrondissements, pour leur place dans le fonctionnement de notre Ville et pour la proximité, passion qui semblait bel et bien vous avoir passé.

Lors de votre ré, ré, réélection il y a quelques mois comme Maire de Lyon, j'avais eu l'occasion de retracer votre longue carrière d' élu et déjà mis le doigt sur quelques déclarations, prises de position et promesses que vous aimeriez aujourd'hui n'avoir jamais eues.

Revenons en octobre 1982 – j'avais 12 ans, cinq de plus que lors de votre élection au Conseil municipal –, jeune député socialiste, vous débattiez du projet de loi relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, la fameuse loi PML et défendiez alors ardemment les arrondissements. Vous étiez même prêt à discuter de l'extension de la liste des équipements relevant de la compétence des Conseils d'arrondissement. C'était le 22 octobre 1982, lors de la discussion de l'article 12 de ce projet de loi, article 12 devenu depuis l'article L 2511-16 du code général des collectivités territoriales, qui nous intéresse aujourd'hui.

Vous disiez alors tout le mal que vous pensiez de la Communauté urbaine, la considérant comme, je cite, « un instrument de centralisation qui éloigne les pouvoirs de décision des citoyens et de la vie quotidienne. Or votre projet de loi, Monsieur le Ministre d'État, » disiez-vous en vous adressant à Gaston Defferre, « a justement l'objectif inverse, il entend rapprocher ces pouvoirs de la population. Tel est d'ailleurs le sens de la création des Conseils d'arrondissement et de la rétrocession aux communes de certains pouvoirs de la communauté. Il s'agit, là encore, de faire redescendre les pouvoirs vers le bas. » Fin de citation.

Pendant la campagne municipale de 1983 dans un tract, vous indiquez que cette loi et donc les Conseils d'arrondissement allaient permettre, je n'ose dire vous permettre, de :

- « Rapprocher l'administration des citoyens pour mieux connaître leurs besoins ;
- Empêcher une concentration des pouvoirs et partager les responsabilités ;
- Favoriser la participation des citoyens. »

Cela me laisse rêveur.

Au sujet des équipements de proximité, vous rappelez que le Conseil d'arrondissement avait « un pouvoir de décision quant à l'implantation et au programme d'aménagement d'équipements publics. » C'est curieux, mais depuis 2008 où je siège au Conseil d'arrondissement du 8<sup>e</sup>, je n'ai pas vraiment eu le sentiment que c'était le Conseil d'arrondissement qui décidait. Sa seule action consiste plutôt à adopter sans trop entrer dans le détail les propositions de la Mairie centrale.

Dans ce même tract, en 1983, vous poursuiviez sur la gestion de ces équipements en indiquant que « les Conseils d'arrondissement auront à gérer les équipements qui leur sont attribués dans le cadre d'un budget alloué par le Conseil municipal avec des recettes provenant d'une part des recettes de fonctionnement provenant des services gérés par le Conseil d'arrondissement et d'autre part de la dotation attribuée par le Conseil municipal. » Sur les dépenses d'investissement, vous écriviez « qu'elles seront décidées par le Conseil municipal après proposition des Conseils d'arrondissement. » Là encore, aucun souvenir d'une délibération du Conseil d'arrondissement pour proposer au Conseil municipal un quelconque investissement !

Pour vous, cette réforme n'était alors « ni miracle, ni cataclysme, simplement de meilleures possibilités pour gérer Lyon, grande métropole, et assurer un meilleur cadre de vie dans nos quartiers. »

Le 2 février 1989, dans les colonnes du Progrès, vous déclariez : « Si j'étais Maire de Lyon, je demanderais beaucoup plus de pouvoirs pour les Maires d'arrondissement car ils sont un premier filtre essentiel entre les habitants et le pouvoir. »

Depuis votre élection comme Maire de Lyon, cette soif de subsidiarité semble vous avoir quitté. Que s'est-il donc passé ? Sans doute votre bug de l'an 2000.

Après la création des commissions mixtes en 2001, une révision – rapide – en 2002 de la liste des équipements non transférables, les Lyonnais attendront la mise en place de cette gestion de proximité qui semblait pourtant gravée dans votre ADN politique.

Pire, vous avez trop souvent balayé d'un revers de main les occasions qui vous étaient données.

Un exemple, en 2015, avec la création de la Métropole, vous auriez pu intégrer les Maires d'arrondissement à la Conférence territoriale des Maires de Lyon-Villeurbanne, ce qui aurait pour le moins obligé cette instance de dialogue à tenir officiellement des réunions.

Au lieu de cela, je vous entends parler de créer un Sénat local au niveau de la Métropole, afin que chaque commune ait voix au chapitre. Je ne peux que sourire à l'idée que certains maires puissent vous croire sur parole tellement le décalage est abyssal entre vos déclarations et vos pratiques.

D'ailleurs, il faudra attendre l'élection de Georges Képénékian pour que des contacts réels se renouent entre la Mairie centrale et toutes les Mairies d'arrondissement, y compris celles d'opposition.

Si vous me permettez une digression, il faut saluer votre prédécesseur qui, pendant les quelques mois de son mandat, s'est attaché à avoir de l'exercice du pouvoir une approche collective qui semble parfois vous échapper. À titre d'exemple, il avait, je me souviens, pris le soin de recevoir au lendemain de son élection chaque Président de groupe afin d'échanger sur le fonctionnement de la Ville. Vous vous êtes bien gardé – je vous rassure, je ne m'en porte pas plus mal – de faire de même. N'y voyez là aucune demande, c'est un simple constat.

Je disais donc qu'il faudra attendre l'élection de Georges Képénékian pour que ce dossier ressorte.

Aujourd'hui, vous nous proposez donc la création des commissions mixtes paritaires pour traiter de la gestion de ces équipements de proximité. Comme il s'agit d'une obligation légale dont on ne sait pourquoi vous vous étiez dispensé depuis deux mandats, nous l'approuverons.

Il y a aussi les délibérations d'inventaire, puis, comme vous l'avez dit, les délibérations de concordance ou de discordance. Ces dernières auraient pu, auraient dû, comme je l'ai dit en introduction, être présentées en mars, ce qui aurait permis, sans doute, d'éviter une certaine précipitation et de nombreuses erreurs.

Car des erreurs, malheureusement, il y en a, et notamment à cause de votre interprétation très restrictive de l'article L 2511-16, qui ne prend en compte que les équipements qui ont fait l'objet d'une délibération de transfert.

Les débats parlementaires de 1982 précisent bien que le principe veut qu'à partir du moment où un équipement est à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, d'information de la vie locale et qu'il ne concerne pas les habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ils relèvent de l'arrondissement. C'est le principe. Vous faites vôtres les deux exceptions prévues par la loi :

si la gestion avait été confiée à des tiers avant le 5 octobre 1982 et ce pour la durée d'une convention passée avec le gestionnaire,

ou s'ils font l'objet d'un arrêté préfectoral, pris après avis du Président du tribunal administratif en laissant la compétence municipale.

En fait, vous êtes un Jacobin ! Pour moi qui suis girondin, le principe devrait rester la règle et l'exception, l'exception. Ce n'est pas ce que vous nous proposez. C'est la raison pour laquelle les élus du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, ont souhaité vous proposer un certain nombre d'amendements aux listes d'inventaire établies par le Conseil municipal, pour corriger certains oublis qui nous semblaient les plus criants.

Ces amendements concernent tous les arrondissements hormis le 1<sup>er</sup>, où, connaissant votre proximité avec Madame le Maire, nous avons fait le choix de vous laisser négocier avec elle.

Sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement, nous vous proposons de reprendre ce qui avait été inscrit en complément par le Conseil d'arrondissement dans sa délibération.

Sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement, nous vous proposons de reprendre les propositions faites par Madame Frih après échange avec Pascal Blache, Maire du 6<sup>e</sup>, et d'ajouter l'ensemble des équipements de proximité qui nous semblent relever d'une gestion d'arrondissement.

Sur les autres arrondissements, nous avons choisi de nous concentrer sur des exemples quelque peu emblématiques.

Ainsi, dans le 4<sup>ème</sup>, comme le Maire d'arrondissement a répété durant son Conseil que la Maison des Associations était bien gérée par la Mairie du 4<sup>ème</sup>, allons jusqu'au bout et rajoutons cet équipement dans ceux de cet arrondissement. Les relations n'étant a priori pas forcément au beau fixe entre vous, Monsieur le Ministre, et le Maire d'arrondissement, par ailleurs Président de la Métropole, peut-être n'ose-t-il pas le demander directement. Dans l'intérêt des habitants de la Croix-Rousse, il nous a semblé opportun de corriger ce qui n'était peut-être qu'une erreur.

Sur le 8<sup>e</sup> arrondissement – je ne sais pas pourquoi j'ai pris cet exemple au hasard –, nous avons un cas intéressant. C'est le seul arrondissement de Lyon à ne pas avoir sa mairie gérée par l'arrondissement. À ce titre, lors du Conseil d'arrondissement, l'adjoint chargé de rapporter ce dossier s'est ému qu'il en soit ainsi, comme pour la salle attenante, l'Espace citoyen, qui est, dans les faits, gérée par la Mairie d'arrondissement. Les trois autres équipements ajoutés pour cet arrondissement concernent des locaux associatifs gérés par l'arrondissement, mais qui n'apparaissent pas dans votre inventaire. Accepter cet amendement permettrait donc juste de ne pas adopter une liste fautive. Je vous laisse juge.

Enfin, sur le 9<sup>ème</sup>, il nous semble que le parc Montel devrait relever de la gestion d'arrondissement, sa superficie de moins de 3 000 mètres carrés ne le faisant pas entrer dans les dérogations au principe.

Voilà, Monsieur le Ministre, les éléments que nous souhaitons apporter au débat sur cette question des équipements de proximité, qui va, vous l'avez compris, bien au-delà et qui traite de la place même des arrondissements au sein de notre Ville et de notre Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Chevallier.

**Mme CHEVALLIER Françoise** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous nous saisissons de ces délibérations pour revenir sur les rôles respectifs de l'arrondissement, de la Ville et de la Métropole de Lyon.

Au moment où la France et plusieurs pays d'Europe traversent une crise politique importante, une crise de confiance vis-à-vis des institutions publiques, il est important de réfléchir au niveau local sur l'organisation de nos collectivités, de réfléchir à comment mieux associer les habitants aux décisions et ainsi donner toute son importance à la proximité.

Nous pensons que cette délibération, qui transfère des équipements de la Mairie centrale vers les Mairies d'arrondissement, va en partie dans ce sens.

Pour le cas particulier du transfert des espaces verts, c'est un transfert fictif, car le financement des actions, aussi bien pour l'entretien ou pour des projets, reste géré par la Direction des espaces verts, les Maires d'arrondissement n'ayant pas souhaité en assurer la gestion.

S'il faut garder, et nous sommes d'accord, une logique de mutualisation pour la gestion des ressources humaines ou la commande de matériel, les décisions sur les actions à mener doivent être au final du ressort de l'arrondissement.

À terme, nous pensons indispensable de transférer aux arrondissements le budget permettant une gestion de proximité de tous ces équipements transférés.

Nous proposons de continuer dans ce sens et de donner plus de pouvoir à des arrondissements redimensionnés, c'est-à-dire redéfinir la taille des arrondissements pour que ceux-ci soient plus pertinents et en termes de nombre d'habitants et en termes de taille de territoire desservi.

Il est nécessaire aussi de se poser la question du transfert d'équipements, en particulier de certains équipements culturels, à la Métropole, quand ils concernent un public plus large que les seuls habitants de la Ville de Lyon.

Ce mouvement de transfert de plus d'équipements soit aux arrondissements soit à la Métropole amènera à poser la question de la suppression de l'échelon Mairie centrale. Nous garderions ainsi deux collectivités, les arrondissements refondus et la Métropole.

La faiblesse des dotations d'arrondissement traduit bien le rôle actuel des Conseils d'arrondissement, malgré une légitimité électorale forte, puisque chaque Conseil est élu au suffrage universel direct. L'arrondissement demeure un échelon uniquement consultatif, qui n'est juridiquement pas doté de la personnalité morale et qui ne dispose que d'un budget peu important.

Pour rappel, les délibérations qui lui sont soumises ne le sont que pour avis. Une éventuelle opposition de l'arrondissement n'empêche pas le Conseil municipal de délibérer ensuite dans le sens où il le souhaite.

L'élection au suffrage universel direct du Conseil métropolitain transformera en 2020 la Métropole lyonnaise en véritable communauté de destins, dotée d'un budget supérieur à celui de la Région, pour assurer des compétences aussi multiples qu'essentielles. Chacun et chacune nous obligeront enfin sera conseillère métropolitaine et conseiller métropolitain et non plus délégué de sa commune ou de son arrondissement, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Dans ce cadre nouveau et au regard des deux grands enjeux, celui du défi climatique et celui de la cohésion sociale, il devient essentiel de renforcer le rôle et la légitimité de l'échelon de proximité pour mieux articuler certaines compétences, pour faire un véritable contrepoids parfois. C'est pour nous le rôle à venir des communes et des arrondissements dans le cadre métropolitain.

Il est nécessaire pour cela de doter les arrondissements d'une véritable politique d'administration de leur territoire. Il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de concertation et de coconstruction avec nos concitoyens, et cela en partenariat avec la Métropole. Nous devons rétablir la confiance des citoyens envers la politique. C'est une condition essentielle pour l'adaptation au changement climatique et le maintien de la cohésion sociale, les deux défis qui nous sont lancés.

Nous voterons pour ces délibérations en attendant que les commissions mixtes paritaires étudient les demandes de transfert de nouveaux équipements et nous attendons une représentation proportionnelle des différentes sensibilités dans ces futures commissions paritaires.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Nous avons ensuite monsieur Rudigoz.

**M. RUDIGOZ Thomas** : Merci, Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Beaucoup de choses ont été dites, je vais donc faire court, en raison de l'heure de nos débats.

D'abord, notre groupe Centre Démocrate se félicite de ces délibérations, qui vont dans le sens de plus d'attention et de plus de gestion de proximité pour ces équipements. Beaucoup de nos collègues Maires d'arrondissement ont pu parler. J'ai connu moi-même cela quand j'étais Maire d'arrondissement. On le voit, l'échelon d'arrondissement est souvent très pertinent pour gérer un certain nombre d'équipements. Nous sommes donc très contents que nous puissions tendre à plus de gestion de proximité.

Il faudra que de nouveaux équipements soient transférés aux arrondissements. Ce sera l'objet de ces commissions mixtes et j'espère que nous pourrions avoir dans les prochains mois la tenue de ces différentes commissions mixtes.

Je dirai simplement quelques mots sur les équipements de proximité qui nous intéressent particulièrement. Je ne serais pas d'accord avec madame Perrin-Gilbert sur une gestion directe des écoles par les arrondissements, car je pense que l'échelon municipal est le bon échelon de gestion sur l'ensemble de la Ville. Il pourrait d'ailleurs y avoir des synergies au-delà de l'échelon municipal. Des évolutions pourraient intervenir avec la Métropole.

En revanche, j'ai souvent constaté, en tant que Maire d'arrondissement, une incongruité qui était que certaines salles dans les écoles, des salles d'activité pluridisciplinaires, des salles d'activité sportives, étaient gérées par la Direction des affaires scolaires et sur lesquelles, nous, Mairie d'arrondissement, nous n'avions aucun effet de levier. Alors même que nous avons la gestion directe de certains gymnases municipaux, sur certaines salles des écoles, nous n'avons pas cette gestion directe sur certaines salles des écoles.

Je vois l'Adjoint aux Affaires scolaires me regarder avec des yeux tout particulièrement interrogatifs, mais ce sera un sujet sur lequel il faudra travailler. C'est quelque chose que connaissent bien les adjoints d'arrondissement en matière sportive. Nous avons souvent beaucoup de demandes de la part d'un certain nombre de clubs. La Ville de Lyon se porte bien en matière de dynamique sportive. Mais nous n'arrivons pas à répondre, malgré de nombreux équipements, stades ou gymnases, à toutes les demandes. Dans les faits, ces salles municipales scolaires répondent à ces besoins dans les faits, mais nous n'avons pas souvent le moyen d'avoir une gestion directe par la Mairie d'arrondissement.

Sur les espaces verts, nous partageons les remarques de nos collègues Europe Écologie Les Verts. Il est vrai qu'il y aurait besoin, là aussi, d'une gestion plus directe. Dans les faits, nous travaillons très bien avec la Direction des espaces verts, avec les techniciens, les ingénieurs, qui répondent très souvent à nos demandes et à nos attentes. Néanmoins, cela est lié à des relations humaines, ce qui est appréciable mais sans garantie sur la durée. Pour certains équipements, notamment des petits équipements d'espaces verts de proximité, il serait intéressant que nous puissions – je rejoins madame Chevallier – avoir les crédits de proximité pour la gestion et pour les petits travaux sur ces espaces verts.

Pour finir en matière d'équipements municipaux, nous avons un cas particulier dans le 5<sup>e</sup> arrondissement avec la Mairie annexe du Vieux Lyon, où une partie du bâtiment est en gestion directe par la Maire d'arrondissement, mais pas l'ensemble des locaux. Ce serait très intéressant, justement par rapport aux besoins des associations que nous gérons en direct, qui sont très demandeuses de locaux nous avons parfois du mal à organiser tout cela.

L'échelon d'arrondissement n'est pas toujours la réponse idoine à nos problématiques de politique publique locale, mais il est souvent très pertinent. Nous avons donc beaucoup d'intérêt à la mise en place de ces commissions mixtes dans les prochains mois.

Nous voterons bien évidemment ces différents rapports.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Corazzol.

**M. CORAZZOL Guy**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Relevons plusieurs éléments de satisfaction : d'abord un travail qui, comme l'a rappelé Sandrine Frih, a été engagé depuis 2015, un travail pour les services d'archéologie administrative, et en tout cas un travail en concertation étroite avec les Maires d'arrondissement. Je me souviens que nous avons trouvé tous collectivement un accord sur l'inventaire à cette époque.

Mais la loi de février 2017 a introduit une nouveauté avec la gestion des espaces verts de moins de 1 hectare et nous avons dû retirer cette délibération.

Ce travail, je suis très heureux qu'il se concrétise aujourd'hui, grâce à la qualité du travail encore mené par l'ensemble des services, que ce soit à l'Hôtel de Ville ou dans les Mairies d'arrondissement, et du travail de Sandrine Frih, qui a toujours été dans un état d'esprit d'ouverture et de dialogue avec l'ensemble des arrondissements.

Une autre satisfaction, c'est la tenue prochaine des commissions mixtes, qui permettront peut-être de débattre de ce qu'est réellement la proximité, puisque j'ai parfois l'impression que nous n'avons pas la même définition, en tout cas pas les mêmes objectifs, mais qui permettront aussi d'harmoniser la gestion de ces équipements.

Enfin, un regret, parce que la course à l'échalote, si vous me permettez cette expression, pour certains arrondissements, qui ont une appréciation particulièrement large de ce qu'est un équipement de proximité et qui pourrait être très risquée pour la poursuite de nos politiques publiques. Je pense à nos bibliothèques ou à nos écoles, évidemment. Je crois qu'il faut le répéter, le répéter à l'envi, comme il ne peut y avoir de rythmes scolaires propres à un arrondissement, il ne peut y avoir de projet éducatif à l'échelle d'un seul arrondissement divergent des huit autres. L'égalité devant le service public est un droit pour nos concitoyens, est un devoir pour nous, élus, de la faire respecter au quotidien.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Quelques mots, Madame Frih, puis j'interviendrai.

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Je vous passerai la parole, Monsieur le Maire. Enfin, je vous rendrai la parole. Vous me la passez, je vous la rendrai.

Quelques mots pour Guy, pour le remercier de ce qu'il vient de dire et ce qui apporte déjà des précisions et une réponse à tout ce qui a été dit.

Rappeler que cette loi PLM a été votée il y a 35 ans et que les choses ont un tout petit peu changé, que le contexte est différent aujourd'hui. Nathalie Perrin-Gilbert, vous le disiez, mais nous n'avons pas la même vision des choses. Vous le disiez en parlant de métropolisation. Je vous ai écoutée et bien écoutée, vous connaissez ma qualité d'écoute. Nous avons une lecture différente des choses, mais vous le disiez.

Cette loi PLM Gaston Defferre l'avait fait voter dans ces trois villes. À l'époque, nous sommes en 1982 dans un contexte de faible intégration intercommunale. Aujourd'hui, nous sommes dans l'ère de la métropolisation, ce qui nous oblige à un peu plus d'articulation, à un peu plus de concertation et de coordination.

La deuxième chose que je voulais rappeler et c'est le travail que nous avons mené avec Georges Képénékian, et je voudrais le rappeler avec force. Lyon n'est pas une fédération d'arrondissements. Cela, il faut le dire. Quand on dit cela, cela ne dit pas qu'on enlève la proximité aux arrondissements du tout. Lyon est une commune une et indivisible. Le Conseil municipal garantit seul l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement pour les habitants, quel que soit l'arrondissement concerné. C'est partout, dans tous les quartiers, la même qualité de service public qui est rendue, dans nos écoles, dans nos équipements pour la petite enfance, dans nos bibliothèques, pour nos tarifications. C'est quelque chose que j'aime à rappeler. Lyon est une ville forte, attractive, dynamique, pour une métropole forte.

Je vous laisse le soin de continuer.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qui était dit.

D'abord, je veux rappeler ce qu'il y avait avant la loi PLM puisque, comme vous l'avez dit, j'y ai participé. Je vous rappelle qu'à l'époque, avant la loi PLM il n'y avait pas de Maire d'arrondissement et que, par exemple, lorsque l'on gagnait un arrondissement, c'étaient les adjoints de la Mairie centrale qui siégeaient dans cet arrondissement et qui dirigeaient les services de l'arrondissement. C'était cela, la loi PLM : faire en sorte que celles et ceux qui ont gagné dans un arrondissement puissent effectivement diriger les services dans leur arrondissement.

Deuxième point, je rappelle qu'aujourd'hui, évidemment, les choses ont un peu changé et qu'il faut que nous ayons une unité de la Ville de Lyon. J'entendais que certains voulaient tout décentraliser vers les arrondissements et, de l'autre côté, disant dans le même temps qu'il fallait transférer les grands équipements culturels à la Métropole. Si je comprends bien la logique, demain, il n'y aurait plus que le service du budget à la Ville de Lyon, c'est-à-dire que chacun ferait comme il le voudrait dans tous les équipements et ensuite ce serait ici, le Conseil municipal, qui voterait l'impôt. Chaque fois que l'on essaie de balancer les dépenses avec les recettes, donc avec les impôts, cela amène à plus d'engagement dans les choix que nous faisons.

Aujourd'hui, je pense que nous avons atteint un point d'équilibre dans la façon dont nous pratiquons avec les mairies d'arrondissement. D'abord historiquement, je rappelle ce qui vient d'être dit, nous allons faire un peu d'archéologie historique. Nous devons passer ce dossier en mars 2017. C'est parce qu'il y a eu la loi concernant Paris en février que nous avons été obligés de revoir notre problématique et notre inventaire, parce que nous devons intégrer les espaces verts dans l'inventaire que nous réaliserons. Je peux vous assurer que les services n'avaient pas un inventaire placé sous le coude, mais qu'effectivement, cela a demandé un travail extrêmement important de la part de tous nos services. À tel point d'ailleurs que c'était le problème de la Mairie du 6<sup>e</sup>. Il a fallu faire un travail avec la Mairie d'arrondissement, mais les services l'ont réalisé, pour regarder comment les mètres carrés étaient répartis entre les uns et les autres.

Depuis, nous avons fait la loi sur la Métropole. Je ne renie rien, même si je ne suis pas Président de la Métropole, de ce que j'ai fait à l'époque. Aujourd'hui, il faut supporter la comparaison avec les grandes villes internationales. Vous avez dit que la Métropole de Lyon était un phénomène unique en France. Oui, mais ce n'est pas un phénomène unique en Europe. Si, par exemple, le Grand Londres, qui a des pouvoirs extrêmement importants dans tous les domaines, a pris une longueur d'avance sur Paris, c'est parce qu'ils avaient ces pouvoirs. Cela existe donc évidemment dans un certain nombre de pays où les métropoles ont des pouvoirs étendus.

Alors, je crois qu'il faut un travail avec la Métropole, il faut un travail avec la Ville de Lyon, mais, comme nous l'avons dit, notre Ville n'est pas une fédération d'arrondissements.

Vous avez évoqué tout à l'heure le problème par exemple du climat. Croit-on que le problème du climat s'arrête au niveau de l'arrondissement ? Non. Il est même plus important que la Métropole, même si, sur notre territoire, nous pouvons prendre un certain nombre de décisions importantes.

Je crois qu'il faut garder raison. Nous faisons aujourd'hui une photographie de ce qui existe à l'inventaire. Nous allons travailler ensemble dans les commissions mixtes, réunissant à la fois les arrondissements et la Ville de Lyon. Nous verrons comment nous pouvons progresser, mais aujourd'hui, il s'agit bien d'une photographie de ce qui existe. Je vous rappelle que ce qui existait existe maintenant depuis les années 80 et n'avait jamais fait l'objet de la part de quiconque d'une remise en cause. J'ai vécu avec trois Maires, à la fois Francisque Collomb, Michel Noir et Raymond Barre. Jamais il n'y a eu de discussion sur les inventaires transférés. Il a fallu attendre 2016 pour que nous remettions en cause ce qui était l'équilibre de la Ville de Lyon et de ses arrondissements.

Nous allons passer, si vous le voulez bien au vote des différents dossiers.

Le 4402, commissions mixtes.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert.)

**M. LE MAIRE** : Le 4491, avec un rectificatif, donc inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 1<sup>er</sup>.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre.)

**M. LE MAIRE** : Il est adopté.

Nous passons maintenant au 2<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons des amendements présentés par monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : À votre disposition, Monsieur le Ministre, j'attendais simplement le micro.

L'amendement du 2<sup>ème</sup> reprend les demandes qu'avait faites le Conseil d'arrondissement avant qu'il y ait une discordance constatée. Je laisse chacun des élus lire. Je crois que les amendements ont été répartis sur table et chacun a été en mesure d'en prendre connaissance. Je ne le répéterai peut-être pas pour tous les arrondissements parce que cela pourrait allonger un peu notre Conseil. Nous regarderons, nous scruterons avec beaucoup d'intérêt le vote de chacun sur ces amendements et notamment sur les élus de chacun des arrondissements concernés.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Nous considérons donc que les amendements sont présentés.

Nous allons voter par arrondissement.

Inventaire 4492 du 2<sup>ème</sup> arrondissement.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

**M. LE MAIRE** : L'amendement ayant été rejeté, nous passons au projet de délibération tel qu'il était initialement.

Qui est pour le rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le rapport :

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : 3<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4493. Je mets au vote un amendement.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

**M. LE MAIRE** : je mets maintenant aux voix le rapport 4493.

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : 4<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4494. Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : 4<sup>ème</sup> arrondissement. Je mets aux voix le texte initial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : 5<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4495. Amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : 5<sup>ème</sup>. Je mets aux voix le texte initial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : 6<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4496. Je mets aux voix un amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le texte initial.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le rapport :

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Même vote sur l'amendement, je suppose, pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Et même vote sur le texte initial pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement. Même chose pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement et le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour le 7<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4497, sur l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le texte initial.

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4498, sur l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le texte initial.

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

Pour le 9<sup>ème</sup> arrondissement, rapport 4499, sur l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Le groupe Europe écologie - Les Verts ne prend pas part au vote).

(Abstention du groupe Les Indépendants, de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Rejeté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le texte initial.

Sur le rapport :

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre. Les autres élus votent pour).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Et nous en avons terminé.

Nous passons maintenant aux concordances et aux discordances. Nous passons aux six projets de délibération du Conseil municipal qui actent d'une concordance des points de vue, soit le 3, le 4, le 5, le 7, le 8, le 9.

2019/4502 - Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la Mairie du 3<sup>ème</sup>.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Du 4<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4503)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Du 5<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4504)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Du 7<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4506)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Du 8<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4507)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Du 9<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4508)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Maintenant, nous passons au vote sur les discordances de points de vue entre le Conseil municipal et le Conseil d'arrondissement pour les 1, 2 et 6.

Pour le 1<sup>er</sup> arrondissement (2019/4509)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre)

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Pour le 2<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4510)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement (2019/4514)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Les groupes Les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon votent contre).

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Nous en avons terminé sur ces votes et nous allons passer au dossier présenté par monsieur Richard Brumm.

---

### **2019/4415 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques prévues à l'article L 2333-55-3 du CGCT - Exercice 2017-2018**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon, il s'agit d'un avis sur la demande de crédit d'impôt du délégataire pour ses participations financières au profit des manifestations artistiques, prévues à l'article L 2333-55-3 du CGCT. Ce rapport avait reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Je mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

---

### **2019/4442 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Choix du titulaire - Approbation du contrat de délégation de service public - Autorisation de signer le contrat**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Deuxième rapport également sur la DSP pour l'exploitation du Casino de Lyon. Il s'agit du choix du titulaire et l'approbation du contrat de délégation de service public avec une autorisation de signer le contrat. Ce rapport avait reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le contrat de délégation de service public proposé ici doit lier notre Ville avec un exploitant futur, si elle est acceptée, du Casino.

D'une durée de neuf ans, ce contrat nous portera à 2028, soit un engagement qui va bien au-delà de ce mandat. Il a été soumis à une procédure de marchés publics, cadrée par le code des marchés publics.

Rien de bien sorcier jusque-là, c'est une mise en concurrence assez classique dans ce type de démarche.

Donc rien de bien sorcier, sauf qu'il n'y a eu qu'une seule offre de proposée, celle du précédent délégataire. Alors, est-ce que la Ville est responsable du fait qu'un seul candidat ait proposé son offre ? Sûrement pas. Il n'y a pas de souci là-dessus. Mais est-ce que la Ville doit être vigilante à ce que la mise en concurrence soit bien réelle ? Oui, nécessairement, en tant qu'acheteur public.

Peut-on réellement parler de mise en concurrence quand une seule offre a été proposée ? Je ne le crois pas. Vous auriez pu, constatant la présence d'une offre unique, déclarer le marché infructueux et ainsi inciter pour que la concurrence soit réelle, ce que vous n'avez pas fait. Dans ces conditions, je ne voterai pas cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur David.

**M. DAVID Jean-Jacques** : Monsieur le Ministre,

Il s'agit donc d'approuver le délégataire retenu pour cette troisième délégation de service public du Casino de Lyon, situé dans le 6<sup>e</sup> arrondissement à la Cité internationale, avec un lauréat sans grande surprise.

Nous avons eu l'occasion de faire part des remarques ou de questionnements tant en Commission qu'en Conseil du 6<sup>e</sup> et je souhaitais vous les faire partager.

En dehors du prélèvement sur les produits des jeux, la dotation de la Ville de Lyon va donc passer de 850 000 à 950 000 euros, avec un maintien de la participation de 650 000 euros du Casino pour les manifestations artistiques de qualité, type Biennale ou Festival Lumière, pour ne citer que celles-là, en échange d'un crédit d'impôt et un passage de l'enveloppe pour les subventions aux associations culturelles de 200 000 à 300 000 euros.

Parallèlement, l'horaire limite de fonctionnement des jeux traditionnels sera désormais de 16 heures à 4 heures du matin. Pour mémoire, en 2009, dans votre précédente délibération de délégation de service public, vous vous félicitez du passage de l'heure de début de 18 à 21 heures. Que faut-il comprendre ? En échange de plus d'argent pour la Ville, vous autorisez une durée de jeu rallongée de 5 heures. Au regard de la santé publique et du problème d'addiction qui peut concerner certains joueurs, cela ne semble pas très raisonnable comme décision.

Une question sur l'enveloppe destinée aux associations culturelles, car, malgré nos demandes répétées en Commission, nous ne sommes pas parvenus à avoir une réponse.

En tant qu'élu du 6<sup>e</sup>, cette question m'intéresse en premier chef. En effet, depuis l'origine de cette DSP, une part de cette enveloppe était usuellement dévolue aux associations culturelles du 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissement sur proposition de la Mairie d'arrondissement. Aujourd'hui, ce sont 10 % de l'enveloppe des 200 000 euros qui sont ainsi attribués à parité entre les deux arrondissements. C'était un peu plus par le passé, mais vous souciez de la proximité, comme on a pu l'évoquer tout à l'heure sur les délibérations d'inventaire, vous a amené à resserrer la bride autour de ces deux arrondissements et à revoir à la baisse cette répartition.

Donc, une question simple, Monsieur le Ministre. Restera-t-il une quote-part pour les associations des 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements à diligence des Maires de ces arrondissements et quelle quote-part ?

Enfin, cette DSP comprend la mise à disposition pour la Ville de Lyon de l'espace animation du Casino six journées par an. Nous avons été plutôt étonnés d'entendre que la Ville n'avait aucun projet pour ces mises à disposition. Curieux de négocier un contrat de cette façon.

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques sujets sur lesquels nous souhaitons vous entendre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Trois observations.

La première, c'est intéressant de se reporter à ce qui s'est passé il y a une vingtaine d'années quand on a voté la création de ce Casino à la Cité internationale. Si on se réfère aux articles, notamment Lyon Capitale, de l'époque, tous les élus le votaient du bout des lèvres ou le signaient du bout de la main, parce qu'ils ne voulaient pas trop s'en mêler. Même Raymond Barre qui portait le projet disait que c'était un signe de décadence et Alain Mériéux, Premier Adjoint, refusait de le voter.

Mais on a dit, on n'a pas les moyens pour financer et aider le financement de l'hôtel de faire autrement. Donc c'est par dépit, par manque de courage politique et financier qu'on a voté le Casino à Lyon il y a 20 ans. Sauf qu'aujourd'hui, c'est amorti, puisque l'amortissement des biens immobiliers, c'est 20 ans. Aujourd'hui, on n'a plus besoin d'avoir un casino à Lyon.

Il est difficile de comprendre pourquoi nous avons toujours un casino à Lyon.

La deuxième chose, et cela a été fait remarquer, puisqu'il n'y a pas eu de mise en concurrence réelle, puisqu'il n'y a qu'un candidat, forcément, il est le propriétaire des murs, et on ne voit pas pourquoi quelqu'un risquerait d'entretenir Monsieur Partouche, propriétaire des murs en étant un casino à l'intérieur de ses murs.

Ma deuxième réflexion, c'est quand même sur l'éthique et la morale. L'argent a de l'odeur. On ne peut pas faire n'importe quoi. On doit donner une forte image de moralité à la Ville de Lyon.

Il faut savoir qu'en France, il y a 25 millions de joueurs, dont 600 000 addicts, donc à caractère pathologique. Parmi ceux-ci, 20 % sont des joueurs de casino. Ce que disent les rapports parlementaires – ce n'est pas la vision des écologistes – : l'addiction aux jeux est un débat de santé publique majeure. On sait, et on le mesure aussi, le retour joueur, le TRJ selon l'expression utilisée. Il montre quels sont les jeux qui sont les plus addictifs. La conclusion de ces mêmes rapports parlementaires : les casinos en dur offrent des jeux de hasard, notamment contreparties, qui comportent des risques majeurs en termes d'addiction (machines à sous, roulette). C'est probablement la machine à sous qui est le jeu le plus dangereux en termes d'addiction et c'est ce que nous faisons évidemment à Lyon dans ce Casino.

Nous avons à réfléchir. Pourquoi continuer alors que c'est amorti ?

Ma troisième et dernière réflexion, mes chers collègues, c'est qu'une fois de plus, on continue à mettre en place le régime de l'engrenage. Vous avez des articles 33 et 34 qui disent déjà à l'avance que l'on va encore signer la prochaine fois. On le dit, parce que l'on parle de la reprise du matériel. C'est-à-dire que l'on va garantir que, si cela ne continue pas, on va racheter le matériel. C'est l'article 33. Et l'article 34, en termes un peu plus feutrés, on dit la même chose pour le personnel. On dit : « En cas de fin normale ou anticipée du présent contrat, la commune et le délégataire conviennent de se rapprocher pour le sort du personnel. » Mais non ! Vous nous expliquez, Monsieur le Maire, qu'ils doivent prendre des risques, les sociétés commerciales, et que c'est parce qu'ils prennent des risques que c'est normal qu'ils gagnent de l'argent. C'est ce que vous nous expliquez la dernière fois. Laissez-les donc prendre des risques et comme toute délégation de service public, ils doivent faire des provisions en fin de contrat en cas de non-renouvellement. C'est cela, la formule légale. Ce n'est pas de dire, on va vous aider pour le personnel, et donc, comme on ne va pas vous aider parce qu'on n'a pas d'argent, on relancera une fois de plus encore la délégation de service public. On a donné une rente à vie, alors qu'on s'était engagés sur 20 ans.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Graber.

**M. GRABER Loïc**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Quelques éléments de réponse pour monsieur David. Déjà, le rassurer, puisque, bien évidemment, ce crédit pour ces subventions fléchées sur les associations culturelles du 6<sup>e</sup> arrondissement, je vous confirme que cette pratique relève d'un usage, vous l'avez dit, et qu'elle n'est pas fixée par le contrat de DSP, ni celui qui est en cours, ni celui qui est à venir. La Ville est donc libre de maintenir cette pratique, étant entendu qu'il incombe au Conseil municipal d'attribuer les subventions versées par la Ville. Nous les votons ici. Je vous propose donc, pour vous rassurer, de dialoguer sur ce sujet avec les adjoints à la Culture et les Maires concernés d'ici à la mise en œuvre de cette nouvelle délégation, afin d'expliquer comment les choses vont fonctionner, sachant que les choses fonctionnent plutôt bien aujourd'hui. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir.

Pour répondre à monsieur Tête, l'activité des jeux au sein des casinos en France aujourd'hui est extrêmement contrôlée, à la fois par le ministère de l'Intérieur et par sa Commission nationale des Jeux, mais aussi par le ministère des Finances. À l'instar d'autres professions, les casinos ont l'obligation par exemple de détecter les mouvements d'argent suspects, notamment par le système TRACFIN. Les dirigeants et les salariés de ces structures sont également agréés par le ministère de l'Intérieur. Et, depuis 2006, vous ne l'avez pas dit, mais c'est important de le rappeler, les mesures de prévention de l'abus de jeu sont obligatoires, avec contrôle d'identité systématique à l'entrée des casinos, et au-delà de l'information pour prévenir les risques, les casinos sont habilités à conseiller directement les joueurs et à proposer aux joueurs volontaires des programmes de limitation.

Je ne sais pas si l'argent aujourd'hui a ou pas une odeur. Ce que je vous dirai simplement, c'est qu'à l'échelle nationale, les grands festivals, de type Festival de Cannes, Festival du Film américain de Deauville, les Francofolies de La Rochelle, ou le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, et, ici, dans notre territoire, nos Biennales, le Festival Lumière, Quais du Polar et Lyon BD Festival, sont des festivals qui ont besoin de ces moyens financiers et qui les apprécient à leur juste titre.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Le groupe Europe écologie - Les Verts, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre).

---

**2019/4404 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 6 183 632,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 62 logements (30 logements PLUS, 16 logements PLAI et 16 logements PLS) située rue Dugas Montbel à Lyon 2ème**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2019/4405 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 269 818,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 20 logements (10 logements PLAI, 5 logements PLUS et 5 logements PLS) située 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3ème**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2019/4406 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 190 959,00 euros relatifs à une opération de construction de 31 logements (23 logements PLUS et 8 logements PLAI) située 142-144, avenue du 25e régiment des Tirailleurs Sénégalais à Lyon 9ème**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2019/4407 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 263 664,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 42 logements (20 logements PLUS, 11 logements PLAI et 11 logements PLS) située îlot G, rue Denuzière à Lyon 2ème**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

---

**2019/4408 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 605 012,00 euros relatifs à une opération de construction de 42 logements (29 logements PLUS et 13 logements PLAI) située 3, 5, 9 et 11, rue Lagrange à Lyon 7ème**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cinq délibérations concernant des garanties d'emprunt sollicitées par différents organismes pour permettre la production de logements conventionnés sur différents arrondissements de notre Ville. Cela représente 197 logements conventionnés au total au profit de différents organismes de logements conventionnés.

Un avis favorable de la Commission pour ces garanties d'emprunt sollicitées.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ces délibérations concernant des réhabilitations ou encore des constructions de logements sociaux nous permettent de mettre en lumière une nouvelle fois la problématique du logement en ville et la difficulté d'y accéder. Même si ces logements sont majoritairement destinés à la tranche moyenne avec des logements PLUS et très sociaux avec des logements PLAI, le coût de ceux-ci à la location reste élevé pour nombre de Lyonnais.

Nous constatons tous que, de plus en plus de personnes à petits revenus ont du mal à se loger dans notre grande et belle ville et sont obligées de partir s'installer de plus en plus loin de leur lieu de travail. Les fonctionnaires de la Ville de Lyon comme de la Métropole sont très concernés par cette réalité.

Monsieur le Maire, je vous invite tout d'abord à être à l'écoute des agents de notre Ville. Comment se loger sur Lyon avec une famille quand ses revenus sont aux alentours de 1 200 euros par mois pour des agents de catégorie C et quand on sait que le coût de la location d'un T4 est en moyenne et selon les arrondissements compris entre 1 000 et 1 500 euros ? Alors, si on considère que le taux d'endettement doit être au maximum de 33 %, un couple d'agents de la Ville de Lyon catégorie C aura des difficultés à se loger sur notre ville, puisque, pour 2 400 euros, l'endettement ne doit pas dépasser 800 euros. Même avec les aides sociales, vous avouerez que cela reste bien compliqué.

Nos agents eux aussi se trouvent donc de plus en plus souvent contraints de s'éloigner de la ville centre. Ils augmentent ainsi les migrations pendulaires et les besoins en transports en commun, sous peine de voir la pollution croître dangereusement, au mépris de la santé collective des Lyonnais et des Grands-Lyonnais. Il y a urgence.

En parallèle, dans les rues, depuis 10 semaines, les gilets jaunes crient la colère de beaucoup de Français. Ils le font sur les ronds-points ou encore en manifestant.

C'est la colère de ceux qui n'ont pas le choix. La colère de ceux qui travaillent pour des salaires insuffisants, qui sont en retraite avec des pensions misérables ou encore dans l'incapacité de travailler, et voient leur reste à vivre diminuer de façon régulière au gré de taxes, du gel du point d'indice ou encore de l'augmentation du prix moyen du Caddie. Bref, au gré de l'augmentation du coût de la vie pour une majorité de citoyens dont les revenus, eux, stagnent.

Vous avez dit en novembre, Monsieur Collomb, et là, je vous cite : « Il faut plus que jamais être à l'écoute de nos territoires et rassembler nos concitoyens pour répondre aux défis actuels et à venir. »

J'ai envie de vous dire chiche. Mettons-nous collectivement à l'écoute de nos concitoyens ! Et, pour commencer, combien de nos Mairies d'arrondissement ont-elles proposé des cahiers de revendication aux gilets jaunes ? Et la Mairie centrale a-t-elle ouvert ses portes aux citoyens pour qu'ils viennent y déposer leurs doléances ?

Je sais que certains arrondissements l'ont fait. C'est le cas de la Mairie du 1<sup>er</sup> et de celle du 2<sup>e</sup>. L'objectif était d'écouter les Lyonnais en mettant à leur disposition les fameux cahiers de doléances et en faisant une synthèse avant le début du Grand débat lancé par vos amis du gouvernement. Quel dommage de la part de l'exécutif d'avoir loupé ce coche ! Sans doute par peur que les préoccupations des « vrais gens » ne soient pas celles balisées par le très populaire Président Macron.

Les gilets jaunes, comme les stylos rouges, réclament lors des assemblées générales chaque lundi soir, lors des manifestations chaque samedi, plus de services publics, un meilleur partage des richesses, le rétablissement de l'ISF et de la démocratie à tous les échelons. On est bien loin des suggestions de rigueur, des suppressions de services publics au nom des économies d'argent public ou de la verticalité lisible dans le courrier envoyé par votre ami Macron aux Français et dont vous avez annoncé à la presse qu'il s'agissait tout à fait des politiques menées par votre exécutif à Lyon.

Monsieur le Maire, je vous propose de mettre vos actes en cohérence avec vos déclarations : écouter les Lyonnais, ce n'est pas décider à leur place, mais bien prendre en compte leurs exigences, sans les prendre de haut et en n'oubliant jamais que notre rôle d'élu est d'être au service de l'intérêt général et donc de nos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Quelques mots très rapides sur ces délibérations de logement social. J'avais prévu de m'indigner, une fois encore, sur la rétention d'information qui est trop courante, malheureusement, dans cette maison. Depuis plusieurs mois, en Commission des Finances, nous demandons un tableau mis à jour des IRIS, puisque les taux qui nous étaient présentés par monsieur l'Adjoint aux Finances à chacune des délibérations n'étaient pas ceux qui nous étaient fournis dans la liste qui ne devait donc plus être à jour. Nous avons donc compris qu'il y avait eu une mise à jour et avons demandé – c'était assez marrant, puisque, en Commission des Finances, on nous disait d'un côté qu'on allait transmettre la demande à l'Urbanisme et d'un autre côté, en Urbanisme, on me disait qu'il fallait voir avec la Commission Finances. C'est donc un peu compliqué, mais nous sentons un peu de réticence à nous fournir cette liste.

Je voudrais remercier officiellement Michel Le Faou qui, tentant d'éteindre l'incendie, m'a remis la liste en début de Conseil municipal. Je ne doute pas que, comme la dernière fois, c'est-à-dire pour les chiffres de 2015, nous aurons la chance d'avoir un tableau Excel, qui était quand même beaucoup plus pratique pour travailler. Il serait également normal que, dans notre Ville, les informations diffusées à un groupe politique le soient à l'ensemble.

Concernant la mixité, cette nouvelle liste à jour 2017 – nous avons quand même deux ans de construction en retard ou non pris en compte – est relativement intéressante. Vous nous avez fait tout à l'heure, Monsieur le Maire, un grand discours sur la mixité sociale. Nous constatons quand même que, sous couvert de cette mixité, vous en êtes aujourd'hui à créer des quartiers qui atteignent des taux de logements sociaux qui ne correspondent plus à cette mixité.

D'un côté, dans certains quartiers de la ville, on fait tout pour descendre le taux de logement social à quelque chose qu'on peut qualifier de raisonnable. Je pense à Mermoz, je pense à La Duchère, donc des taux qui sont inférieurs à 50 %. C'est votre objectif affiché depuis de nombreuses années. D'un autre côté, dans certains IRIS, et je viens d'en avoir confirmation par la liste qui m'a été donnée, on augmente ce taux et on atteint ces mêmes taux de 50 %, ce qui, à terme, est susceptible de poser des problèmes et de n'avoir plus cette mixité. Je pense en particulier à un IRIS de Confluence, où nous avons aujourd'hui, sur la liste qui m'est montrée, un taux de 45 %. Atteindre des taux de 45 % sur des IRIS, ce n'est pas, à nos yeux, Monsieur le Maire, faire de la mixité sociale, ou alors nous n'en avons pas la même conception.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Le Faou va vous expliquer comment marchent les IRIS et pourquoi, dans un premier temps, il peut y avoir un décalage par rapport à ce que va être la réalité. Monsieur Le Faou.

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Tout à fait, Monsieur le Maire.

Premier élément qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que les IRIS qui existent aujourd'hui sur la Ville de Lyon n'ont pas tous le même nombre d'habitants. Il faut savoir qu'au titre de l'INSEE, un IRIS peut varier de 1 800 à 5 000 habitants.

Ils n'ont pas tous non plus une cohérence géographique. Je prendrai quelques exemples bien simples pour pouvoir le comprendre. Vous avez, par exemple, un IRIS sur le 4<sup>e</sup> arrondissement, qui est l'IRIS Lyon Plage-Ypres, qui démarre sur le quai Gillet et qui finit sur le plateau de la Croix-Rousse. Tout le monde connaît cet arrondissement et tout le monde comprendra qu'à l'échelle de cet IRIS, il n'y a pas une homogénéité en termes d'habitat, en termes de sociologie et que la lecture que l'on pourrait en avoir ne permet pas d'appréhender quelle est exactement la nature à la fois de l'habitat et ce que l'on pourrait y construire.

Vous prenez un autre IRIS, l'IRIS Industrie-le-Bourg, sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement, qui est un IRIS tout en longueur, le long des quais de Saône, et qui comprend des situations très diverses, parce qu'il démarre sur le quartier de l'Industrie et il finit quasiment au fin fond de Saint-Rambert. Les situations vécues sur cet IRIS en termes d'habitat sont bien évidemment complètement différentes, que vous soyez à l'Industrie ou que vous soyez à Saint-Rambert.

Un autre élément important à prendre en ligne de compte, et c'est pour cela qu'il faut manier l'ensemble de ces chiffres avec attention : lorsque les logements sociaux sont programmés, ils font l'objet d'une programmation financière et ils rentrent généralement dans le décompte des logements conventionnés au moment où la programmation financière est réalisée. En revanche, ce qui intervient au dénominateur, donc dans le calcul de l'IRIS, parce que c'est un pourcentage entre le taux de logements conventionnés et le nombre de résidences principales, ce nombre de résidences principales est décompté généralement lorsque la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux est réalisée et constatée par les services de l'État. Par conséquent, il existe aujourd'hui un léger décalage entre d'une part le nombre de résidences principales, qui est plutôt constaté a posteriori, alors que le décompte des logements conventionnés intervient plutôt a priori au démarrage des opérations, ce qui peut générer une distorsion dans les chiffres.

Monsieur Guillard, vous faisiez référence tout à l'heure, par exemple, à la situation de Mermoz. Lorsque l'on examine aujourd'hui la situation de l'IRIS Trinité-Mermoz, quand bien même les logements sociaux ont été démolis sur la partie de Mermoz Nord, ils continuent à apparaître dans le décompte. L'IRIS ressort aujourd'hui à 99,9 % de logements conventionnés, alors que ces logements n'existent plus, ne sont plus des logements conventionnés, ils ont été démolis et nous avons reconstruit ces logements, sous forme notamment de logements en accession à la propriété ou en accession sociale à la propriété.

C'est donc un combat de quasiment tous les jours avec les services de l'État pour vérifier programme immobilier par programme immobilier la véracité des chiffres qui sont donnés et qui nous sont donnés par les services de l'État. Ce ne sont pas les services de la Ville qui calculent l'IRIS en question ou le taux de logements conventionnés IRIS par IRIS, c'est un décompte réalisé par les services de l'État et nous les vérifions. Il faut à chaque fois y revenir, parce que, dans ce décompte, il y a toujours quelques inexactitudes, qui mettent en avant un certain nombre d'incohérences.

Pour revenir à l'exemple que vous citez sur le 2<sup>e</sup> arrondissement, il faut savoir qu'une opération va être démolie dans le décompte des logements. Ce sont 80 logements propriété d'Immobilier des Chemins de Fer qui apparaissent toujours dans le décompte, qui vont être démolis. Nous allons les compenser par 62 logements neufs, qui seront livrés dans un programme adjacent, non compris le nombre de résidences principales qui va augmenter sur l'IRIS en question, donc qui devrait de facto dégonfler le taux de l'IRIS et non pas apparaître à hauteur de 45 % comme vous le mentionnez, mais qui serait plutôt aux alentours de 40 à 41 %. Ce taux reste tout à fait acceptable et porte en soi les valeurs de mixité sociale que nous portons sur l'ensemble de notre territoire de la Ville de Lyon. Il a permis, depuis ces dernières années, de rééquilibrer les situations entre les arrondissements qui comportent un nombre de logements sociaux supérieurs aux exigences de la loi SRU et les autres qui sont un peu en retard sur cette question. Vous le voyez, nous sommes bien dans cette logique de rééquilibrage, de débat et de combat pied à pied avec les services de l'État pour avoir un comptage bien précis de cette situation sur l'ensemble des quartiers de notre Ville de Lyon.

Voilà, Monsieur le Maire, les explications en la matière.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Le Faou.

Je mets aux voix ces dossiers.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour le rapport n° 2019/4404 :

(Adopté)

(Abstention de M. Remy).

(Le groupe Les Indépendants vote contre).

Pour le rapport n° 2019/4405 :

(Adopté)

(Le groupe Les Indépendants vote contre).

Pour le rapport n° 2019/4406 :

(Adopté)

(Le groupe Les Indépendants vote contre).

Pour le rapport n° 2019/4407 :

(Adopté)

Pour le rapport n° 2019/4408 :

(Adopté)

---

## 2019/4421 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

**M. CLAISSE Gérard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour cette délibération, qui porte modification du tableau des effectifs.

**M. LE MAIRE** : Madame Balas.

**Mme BALAS Laurence** : Monsieur le Maire,

Quelques mots à l'occasion de cette délibération, pour revenir sur vos annonces de la semaine dernière lors de vos vœux au personnel de la Ville, puisque c'était Noël après l'heure.

Un esprit moqueur pourrait voir là les prémices d'une campagne électorale auprès de quelque 3 200 électeurs lyonnais en puissance, plus si on y ajoute les potentiels conjoints et enfants en âge de voter.

Eh oui, le 15 janvier dernier, c'était Noël à l'Hôtel de Ville !

Tout d'abord, une prise de conscience tardive, qui va répondre aux attentes de madame Granjon, sur les difficultés d'agents, compte tenu de leurs revenus à se loger dans Lyon intra-muros, puisque vous avez indiqué vouloir réserver une part du quota de la Ville pour l'attribution de logements sociaux au bénéfice de nos agents et que vous voulez mobiliser la SACVL sur cette question.

Mais ce n'est pas une découverte ni une révélation que les agents ont de plus en plus de mal à se loger. Nous vous l'avons dit plusieurs fois dans cette enceinte : les classes moyennes ont tendance à partir de la ville, ne pouvant plus assumer les coûts d'une vie à Lyon.

Ensuite, en lisant le bilan social de la Ville, vous verriez l'évolution de l'origine géographique des agents sur emplois permanents, et ce n'est pas une nouveauté non plus. Depuis 2006, la part des agents habitant Lyon est en baisse constante : 49 % en 2006, 43 % en 2017, soit, sur la base des emplois 2017, 375 agents et leurs familles qui ont migré vers la périphérie.

Deuxième annonce lors de Noël après Noël, l'augmentation de 33 % de la dotation consacrée à la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), soit 1 million d'euros, contre 750 000 euros prévus initialement.

Enfin, vous avez accédé à une revendication, à savoir la possibilité pour tous les agents de catégorie C, les plus nombreux de notre collectivité, puisqu'ils représentent 69 % du total des emplois permanents, d'accéder au grade terminal C3. Ceci permettra à ces agents d'avoir un peu plus de perspectives dans l'évolution de leur carrière et facilitera sans doute également la gestion des services par les cadres de notre collectivité, en apportant un peu de souplesse dans le cadre très rigide que constitue la fonction publique territoriale.

Si nous nous réjouissons de ces avancées bien sûr pour les agents, nous ne pouvons que nous étonner que cette annonce intervienne après le vote du budget. Nous aimerions donc, nous attendons que vous la chiffriez cette annonce, et que vous informiez les élus du montant que cela représentera et des modalités de financement.

Bien évidemment, dans ces vœux, pas d'annonce sur le respect de la durée hebdomadaire du temps de travail, que j'évoque quasiment à chaque intervention. Bref, avec ces annonces et ce refus de parler de certains sujets, nous sommes toujours dans l'ancien monde. Décidément, rien ne change à la Ville de Lyon, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Madame Balas, comme vous le savez, depuis la baisse des dotations, nous avons mis en place le plan Marges de manœuvre. Nous avons toujours dit que, si ce plan Marges de manœuvre était respecté, nous pourrions à la fois sur les deux dernières années mettre en œuvre un certain nombre de réformes et augmenter notre investissement. C'est ce que nous avons fait. Nous avons très exactement suivi le plan que nous nous étions fixé. Comme nous avons vu que la masse salariale, au cours des dernières années, a augmenté de manière extrêmement raisonnable, nous avons décidé de faire en sorte, parce que les agents avaient accepté ce plan Marges de manœuvre, d'avoir un retour sur l'investissement qui avait été le leur. C'est exactement ce que nous faisons.

Merci. Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

## 2019/4390 - Raccordement en très haut débit des écoles - Lancement de l'opération 60020597 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006 - Convention avec la société Grand Lyon THD pour la mise à disposition de fibres optiques

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

(Adopté.)

---

2019/4500 - RETIRÉ

---

2019/4501 - RETIRÉ

---

2019/4505 - RETIRÉ

---

**2019/4511 - RETIRÉ**

---

**2019/4512 - RETIRÉ**

---

**2019/4513 - RETIRÉ**

---

**2019/4515 - RETIRÉ**

---

**2019/4516 - RETIRÉ**

---

**2019/4517 - RETIRÉ**

Rapporteur : Mme FRIH Sandrine

**Mme FRIH Sandrine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, sur ce rapport.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4403 - Allongement de dette Caisse des dépôts et consignations - SA Batigère Rhône-Alpes**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2019/4410 - Modification de la délibération 2017/2842 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 697 100 euros - Opération : acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7<sup>ème</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2019/4412 - Allongement de dette - CDC Habitat**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2019/4463 - Modification de la délibération 2018/3648 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Adoma pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 3 454 345 euros - Opération : réhabilitation lourde et restructuration d'un foyer de 270 logements, 28 avenue Georges Gouy à Lyon 7<sup>ème</sup>**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

---

**2019/4484 - Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lyon - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2017**

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les cinq rapports ont reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

---

**2019/4409 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Rhône Saône Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 985 893,00 euros relatifs à une opération de construction de 30 logements (20 logements PLUS et 10 logements PLAI) située îlot C2 Nord, ZAC Lyon Confluence à Lyon 2<sup>ème</sup>**

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

**M. LE FAOU Michel**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour cette garantie d'emprunt.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4437 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association de promotion des maisons médicales de garde libérale lyonnaises (APMMGLL) sise 16, quai Général Sarrail à Lyon (6<sup>ème</sup> arrondissement)**

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour ce rapport concernant la convention aux maisons médicales de garde.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

COMMISSION ÉDUCATION - PETITE ENFANCE - UNIVERSITÉ - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

---

**2019/4423 - Autorisation de signer un contrat de sous-mise à disposition avec une association gestionnaire d'équipements de Petite Enfance « Le Petit Train des AMAP »**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le Petit Train des AMAP est une association d'assistants maternels, dont la mission consiste à informer les professionnels et les familles et à tisser du lien en dehors du domicile des assistants maternels.

Cette association permet aux professionnels de sortir de leur isolement, de se regrouper entre eux, d'échanger sur leurs pratiques et de bénéficier de formations spécifiques.

L'association dispose de locaux aménagés pour que, de manière ponctuelle, les assistants maternels puissent se regrouper avec les enfants dont ils ont la charge, afin d'organiser des activités, type spectacles, sorties, pique-niques, anniversaires, fêtes de fin d'année.

Les locaux du Petit Train des AMAP, situés au 14 rue des Chartreux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, sont sous-mis à disposition par la Ville depuis 1993. La Ville loue elle-même ces locaux à Grand Lyon Habitat.

Après plus de 25 ans de fonctionnement, l'association du Petit Train des AMAP réinterroge son modèle. Comme la convention de sous-mise à disposition des locaux devait prendre fin en février 2019, nous avons proposé de prolonger cette convention jusqu'au 31 juillet de cette année, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour laisser le temps de réflexion à l'association et nous aligner sur une échéance cohérente pour les professionnels, les parents et les enfants concernés.

La Commission a émis un avis favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je voulais saisir cette délibération sur l'association Le Petit Train des AMAP pour alerter le Président de la Métropole sur la situation délicate de cette association, mais, hélas, il ne siège plus en séance.

Je maintiens tout de même mon intervention, car elle s'adresse aussi à madame Reynaud, Adjointe en charge de la Petite Enfance.

Vous le savez, Madame l'Adjointe, nous avons sur notre Ville un déficit de places en crèche ou halte-garderie. Seulement quatre familles sur dix qui en font la demande se voient accorder une place.

C'est pourquoi il faut s'atteler à créer de nouveaux équipements destinés à la petite enfance. C'est pourquoi aussi il faut soutenir la diversité des modes de garde, d'une part pour répondre à la diversité de la demande des familles, d'autre part parce que la complémentarité des modes de garde nous permet d'améliorer le taux de réponses positives apportées aux familles, en leur donnant ainsi des solutions en matière de garde.

Il se trouve que, depuis quelques mois, les services de la Métropole ont adopté une appréciation particulièrement restrictive de la loi vis-à-vis des assistantes maternelles, et en particulier vis-à-vis des associations d'assistantes maternelles. Il faut que ces associations soient soit des relais soit des maisons d'assistantes maternelles.

C'est ainsi qu'il a été – je suis désolée – ordonné à l'association d'arrêter son accueil des enfants. Quant à la notion de ponctualité de l'accueil sur laquelle vous reveniez, Madame, personne n'a pu être en mesure ni à la Ville ni à la Métropole d'expliquer ce que recouvrait exactement cette notion de non-régularité et de ponctualité.

L'association n'a pas besoin de réfléchir. Elle a fourni un nouveau projet. Elle a écrit à plusieurs reprises à la Métropole comme à la Ville. Simplement, elle est toujours en attente de réponse et il se pourrait que, dans les semaines qui viennent, elle ferme ses portes, ce qui ne serait une bonne nouvelle ni pour l'arrondissement ni pour la Ville ni surtout pour les familles lyonnaises.

Je vous demande donc que nous puissions avoir une rencontre entre la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, vos services, les services de la Métropole et la Présidente de cette association.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Reynaud.

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Quelques éléments complémentaires.

J'ai rencontré moi-même la Présidente de l'association avec votre adjointe du 1<sup>er</sup> arrondissement en charge de la Petite Enfance.

Nous leur avons proposé de trouver des solutions, c'est-à-dire d'adhérer à un relais d'assistants maternels, ce qu'elles font déjà pour la plupart. Le local ne peut pas être transformé en Maison d'assistants maternels, puisque, dans une Maison d'assistantes maternelles, il n'y a que trois ou quatre assistants maternels et elles sont une dizaine. Elles ne pourraient donc pas toutes en faire partie.

On leur a également suggéré de se rapprocher de la crèche familiale, la crèche Melba. Elles n'ont pas été intéressées par ce projet, parce qu'elles ne veulent pas être salariées de la crèche familiale et que, dans ces projets-là, c'est la crèche qui choisit l'assistante maternelle pour les parents et non les parents qui choisissent l'assistante maternelle.

Nous avons travaillé avec elles pour essayer de trouver d'autres solutions, mais nous n'avons pas pu trouver de terrain d'entente.

Vous parlez de régularité. En réalité, elles accueillent des enfants sur une journée complète, ce qui n'est pas prévu dans le cadre des agréments donnés par la Métropole pour les gardes d'enfants dans ces associations. De même, elles n'ont pas de délégation de garde d'enfants, c'est-à-dire que, si une assistante maternelle s'absente, une autre assistante maternelle n'a pas l'autorisation de garder les enfants qui sont présents. Un certain nombre de points sont donc revus.

Lorsque l'association existait, à ses débuts, en 1993, les relais d'assistants maternels n'existaient pas et donc les lois étaient différentes. Aujourd'hui, il faut pouvoir aussi adapter à ce qui nous entoure.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

## 2019/4417 - Lyon 8<sup>ème</sup> - Dénomination de l'école primaire Simone Veil

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour la dénomination de l'école primaire Simone Veil.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Quelques mots si vous le voulez bien.

Je crois qu'il est particulièrement significatif de donner un nom à un nouvel espace de notre Ville, qui est toujours un acte éminemment symbolique, qui traduit les idéaux que nous défendons. Cela l'est davantage encore lorsqu'il s'agit d'un établissement scolaire, qui a vocation à transmettre à nos enfants des savoirs, mais aussi une culture, des valeurs, une certaine idée de la citoyenneté.

À chacune de ces dénominations, notre Ville exprime ce qu'elle est, le message qu'elle entend délivrer aux générations futures.

Pour Lyon, donner le nom de Simone Veil à l'école que nous ouvrirons à la rentrée prochaine rue de la fraternité, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est dire notre attachement profond à ce qu'elle incarnait et que sa vie tout entière a illustré : le respect de la dignité humaine, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le combat pour la paix en Europe, la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Simone Veil, c'est d'abord et à jamais le visage d'une rescapée de la Shoah, déportée à 16 ans dans l'enfer d'Auschwitz.

C'est le destin d'une femme qui, après avoir perdu presque tous les siens, a trouvé la force de se reconstruire, de fonder une famille et de s'inventer un nouvel avenir.

Revenue de déportation, elle entama des études de sciences politiques et rencontra celui qui deviendra son époux Antoine Veil. Ensemble, ils auront trois fils.

Mais à une époque où les femmes renoncent le plus souvent à leur carrière pour se consacrer à leur famille, Simone Veil a hérité de sa mère une farouche volonté d'indépendance.

En 1956, elle devient magistrate, haut fonctionnaire de l'Administration pénitentiaire. Elle découvre la misère des prisons françaises et s'engage pour améliorer les conditions de vie des détenus, notamment des femmes.

Nommée ensuite à la Direction des affaires civiles en 1964, elle œuvre pour la réforme du code civil et notamment de la loi sur l'adoption.

Première femme Présidente du Conseil supérieur de la magistrature, Simone Veil est unanimement reconnue pour sa hauteur de vue, son autorité morale, et impose le respect par sa capacité à dépasser les clivages partisans.

Elle est nommée ministre de la Santé du gouvernement de Jacques Chirac en mai 1974. Elle mènera alors l'un de ses plus beaux combats. C'est elle qui fera adopter par le Parlement la loi légalisant l'Interruption Volontaire de Grossesse au terme d'un débat virulent, où ne lui auront été épargnés ni menaces ni propos injurieux. Sa dignité, son courage, sa force de caractère ont marqué les esprits. Et le vote de cette loi reste un moment capital de l'histoire politique et sociale de notre pays.

Quand, quelques années plus tard, elle devient la première femme élue Présidente du Parlement européen au suffrage universel, elle donne une nouvelle dimension à l'institution, en promouvant les droits de l'homme avec une force inédite.

Toute sa vie, Simone Veil a défendu une certaine idée de la justice, mais surtout une vision de la personne humaine. Éluë membre de l'Académie française en 2008, elle avait fait graver sur son épée le numéro de matricule tatoué à Auschwitz sur son bras gauche, la devise de la République, celle de l'Union européenne, et un visage souriant qui ressemblait à celui de sa mère.

Elle était l'une des figures les plus aimées des Français, si à sa mort le Président de la République lui a rendu un hommage national dans la cour des Invalides et si, depuis le 18 janvier dernier, elle repose au Panthéon aux côtés de son époux Antoine, c'est parce que Simone Veil incarnait toutes les valeurs qui forgent notre identité française – la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la justice et la paix.

Ces valeurs sont celles de Lyon. Nous serons fiers que l'école qui portera son nom puisse transmettre cet héritage.

(Applaudissements.)

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Après Caluire-et-Cuire en 2017, Lyon rend aujourd'hui hommage à Simone Veil. Femme d'exception, elle s'est battue toute sa vie comme vous venez de le rappeler contre les préjugés sans jamais rien céder. Après avoir subi dans sa chair l'histoire, elle a su l'écrire par la seule force de sa volonté.

Première femme à occuper le poste de Secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature, puis première femme ministre de la Santé, elle défendra ardemment, par un combat de tous les instants, la dignité des femmes.

Farouche démocrate et centriste, elle se positionnera largement en faveur de l'Union européenne et, c'est sous les couleurs de l'UDF qu'elle sera élue première Présidente du Parlement européen au suffrage universel.

En cette année d'élections européennes si cruciales pour l'avenir de notre continent, nous sommes heureux que Lyon honore ainsi Simone Veil. Et nous avons le devoir de poursuivre son œuvre européenne. Car nous avons perdu ce que l'Europe était et ce qu'elle devrait être : une institution pour la paix d'un continent qui s'est, par deux fois, déchiré dans des guerres fratricides.

Aujourd'hui, l'Europe est-elle capable de revenir à ses fondamentaux, de se réformer, de protéger et de créer un véritable espace démocratique, politique, militaire et industriel commun tant voulu par ses pères fondateurs ?

Les collectivités locales, dont la nôtre, ont un rôle pédagogique à jouer pour faire connaître l'enjeu des élections européennes de mai prochain. Elles ont le devoir d'inciter les citoyens à prendre part à ces élections, quelles que soient leurs opinions. J'espère que la Ville de Lyon à la suite de la nomination d'aujourd'hui saura s'engager dans cette mission de sensibilisation.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Guiland.

**M. GUILLAND Stéphane** : Quelques mots très rapides, Monsieur le Maire.

C'est avec plaisir et émotion non feinte que les élus du groupe Ensemble pour Lyon s'associent à cette dénomination.

Vous avez, Monsieur le Maire, rappelé le parcours de Simone Veil. Je pense qu'il est très difficile d'isoler chacun des éléments tant sa vie était « Une vie » et aucune période de son existence ne peut ou ne doit être mise en avant. Tout était parfait chez elle. Tout était combat et tout était joie de vivre.

Nous pouvons aussi nous réjouir que ce soit un groupe scolaire. Je trouve que le symbole est très fort, plus qu'une place, une rue ou un autre équipement. Un groupe scolaire est un espace de transmission, de transmission du savoir, mais également de transmission des valeurs. J'espère que les petits Lyonnais qui auront la chance d'étudier dans ce groupe scolaire tout neuf dans quelques mois auront à ce moment-là ou plusieurs années après le souvenir de cette femme d'exception.

À titre personnel, une fois encore, je ne peux que me réjouir que ce soit dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Durand.

**M. DURAND Jean-Dominique**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne peux que m'associer à ce que vous avez dit en introduction et notre groupe accueille cette délibération avec fierté, car il s'agit de donner le nom de Simone Veil à une école.

Je ne veux pas ici retracer la vie extraordinaire de cette femme, qui a connu le malheur le plus effroyable, les combats politiques les plus impitoyables, les missions les plus exaltantes, mais souligner ses apports essentiels à notre société.

Comme l'a dit le Président de la République, Emmanuel Macron, en lui rendant hommage aux Invalides, le 5 juillet 2017, je le cite : « Contemplons

cette vie, car elle ne cesse de nous étonner. »

Franck Lévy retracera dans un instant plus précisément cette vie exceptionnelle.

Femme d'un courage exemplaire, elle a assumé jusqu'à sa mort la mémoire de la Shoah, jusqu'à porter en elle l'angoisse de la transmission du martyr des Juifs lorsque les derniers témoins auront disparu.

Elle a porté dans des conditions particulièrement tendues le combat pour le droit des femmes. Elle fut la première Présidente du Parlement européen élue au suffrage universel, porteuse de la réconciliation avec l'Allemagne.

Donner le nom de Simone Veil à une école plutôt qu'à une rue, fut-elle une voie prestigieuse, est un acte politique fort, car il s'agit d'œuvrer pour la transmission d'une triple mémoire.

D'abord, la mémoire de la Shoah. Et ici, je me contente de citer Simone Veil : « Rien ne s'efface : les convois, le travail, l'enfermement, les baraques, la maladie, le froid, le manque de sommeil, la faim, les humiliations, l'aviissement, les coups, les cris, rien ne peut ni ne doit être oublié. Mais au-delà de ces horreurs, seuls importent les morts, la chambre à gaz pour les enfants, les femmes, les vieillards, pour ceux qui attrapent la gale, qui clopinent, qui ont mauvaise mine, et pour les autres, la mort lente. 2 500 survivants sur 70 000 Juifs français déportés. Il n'y a que la Shoah. L'atmosphère du crématoire, fumée et puanteur de Birkenau. Je ne l'oublierai jamais. »

Et vous avez rappelé, Monsieur le Maire, qu'elle avait inscrit sur son épée d'académicienne son numéro de déportée.

De même, elle n'a jamais oublié l'action des Justes parmi les nations, dans son souci de mettre en valeur le courage de ceux qui ont permis que la lumière ne s'éteigne pas dans la nuit du totalitarisme.

Et puis, il y a la mémoire du combat pour les femmes, pour le droit et la justice, pour les droits. Elle a conduit la bataille pour que cessent les conditions sordides dans lesquelles se pratiquait l'avortement, et avec elles l'hypocrisie d'une société qui refusait de voir la réalité.

Ce combat lui a valu, vous l'avez rappelé, bien des injures et des avanies subies avec une dignité qui force l'admiration.

Enfin, la mémoire de l'Europe, la mémoire d'un continent meurtri par des guerres toujours recommencées, mais mémoire d'une Europe réconciliée, d'une Europe en paix, d'une Europe de paix, capable de montrer au monde comment on peut gagner la paix après l'avoir si souvent perdue, en surmontant les haines du passé pour construire un destin commun.

Tels sont les messages de Simone Veil et les transmettre est un devoir, parce que ses combats restent les combats d'aujourd'hui contre des maux toujours invincibles : l'intolérance, l'antisémitisme, le sectarisme, les extrémismes, la haine.

Ces combats, Monsieur le Maire, sont les nôtres.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Lévy.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Associer les valeurs d'humanité, de liberté et de justice défendues par Simone Veil à cette nouvelle école, qui est un lieu de transmission du savoir où se dessine aussi l'avenir de notre jeunesse, est une initiative qui honore notre Ville.

La future école Simone Veil est située dans un nouveau quartier et son périmètre scolaire assurera une mixité au sein du groupe scolaire.

Je me souviens qu'avec monsieur Coulon et alors avec monsieur Képénékian de nos échanges le 30 juin 2017, tant cette proposition était une évidence et il nous a semblé important d'engager cette belle démarche très symbolique.

Monsieur le Maire, vous avez participé à cette émouvante cérémonie au Panthéon et vous pouvez également témoigner de l'unité, de l'émotion de la nation à cette occasion. Ses enfants ont eu l'occasion de le rappeler, je cite : « Cette détermination constitue la trame de l'armure qui a permis de survivre à l'enfer. »

Je pense que nous aurons l'occasion de remercier les enfants de Simone Veil d'avoir accepté votre proposition. La famille s'est dite touchée par cette initiative dans un courrier qui vous a été adressé.

Je ne souhaite pas revenir sur le parcours que vous avez également décrit, Monsieur le Maire, mais quelques points simplement pour rappeler qu'il y a eu trois combats pour Simone Veil : le combat pour la reconnaissance de la Shoah, le combat pour le droit des femmes et le combat pour l'Europe. Ces trois combats appartiennent au patrimoine national et Simone Veil est l'ambassadrice commune.

Je vous rappelle également son parcours, lorsqu'en 1940, après l'offensive allemande et la promulgation du statut des Juifs, Simone Veil n'a que 13 ans. Circulant avec de faux papiers, elle parvient même à passer les épreuves du baccalauréat en mars 1944, dont elle ne connaîtra les résultats qu'à son retour des camps de la mort. Elle sera arrêtée par la Gestapo le lendemain des épreuves, ainsi que tous les membres de sa famille, à l'exception d'une sœur, engagée dans la Résistance, qui sera par la suite déportée au camp de Ravensbrück.

Simone Veil, sa mère et sa sœur aînée sont déportées à Auschwitz-Birkenau, après un passage au camp de Drancy. Quant à son père, il est envoyé à Tallin, en Estonie, où il sera assassiné.

Épuisée, la mère de Simone Veil finit par succomber du typhus, un mois avant la libération par les troupes anglaises du camp de Bergen-Belson où elle était placée.

Et n'oublions pas l'hommage émouvant, le 24 août dernier, à Denise Vernay, sœur de Simone Veil. Une cellule du mémorial de la prison de Montluc a été symboliquement attribuée à cette résistante lyonnaise morte en 2013.

De retour en France en mai 1945, Simone Veil entame des études de droit, qui lui permettent d'intégrer la magistrature, concours accessible aux femmes uniquement depuis 1946.

Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, son parcours à la Direction de l'administration pénitentiaire et le fait qu'elle était la première femme à occuper le poste de Secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature.

En 1974, elle est la seule femme ministre. Simone Veil est alors ministre de la Santé. Face au problème de l'avortement clandestin et à la détresse de milliers de femmes, elle est chargée de faire adopter la loi légalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elle ne faiblira pas malgré les attaques ignobles et intimidations dont elle a fait l'objet de toutes parts – vous l'avez rappelé –, y compris de la part de ses collègues de l'Assemblée nationale. Pour mémoire, quand elle présente cette loi, il y a dans l'Assemblée 9 femmes sur 490.

Son discours lors des débats sur cette loi va bouleverser la société française et faire entrer Simone Veil dans l'Histoire. Cette loi votée pour cinq ans sera définitivement adoptée en 1979, 2001 fixant le délai pour pratiquer une IVG à 12 semaines.

Simone Veil a eu cette force, ce courage et cette détermination pour transformer d'immenses malheurs en source d'espoirs, notamment pour les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit en effet au cœur de sa lutte contre les discriminations. Sa position s'exprime simplement et clairement : « Les chances pour les femmes procèdent trop du hasard et pas assez de la loi, ou, plus généralement, de la règle du jeu », disait-elle.

En 1979, le combat européen de Simone Veil prend forme. Convaincue qu'il est nécessaire de réconcilier les peuples allemands et français plus de 30 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle se lance dans une course à la députation européenne. « Il faut surmonter le désir de revanche, arriver à revivre. », disait-elle.

Et cette année-là pour la première fois, les députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel. Elle multiplie les réunions publiques et, à ceux qui l'insultent, elle répond ainsi avec dignité et fermeté, je cite : « Vous ne me faites pas peur. J'ai survécu à pire que vous, vous n'êtes que des SS aux petits pieds. »

Elle sera élue Présidente du Parlement européen jusqu'en 1982. « Qu'une ancienne déportée devienne la première Présidente du nouveau Parlement européen lui paraissait de bon augure pour l'avenir. », fera-t-elle dire à Valéry Giscard-d'Estaing qui soutenait sa candidature pour ce poste.

En 1995, elle présida le Haut Conseil à l'Intégration et s'attela à la question de l'égalité des chances. Elle se déclare en conséquence ouvertement favorable à toute mesure susceptible de réduire les inégalités des chances, les inégalités sociales, les inégalités de rémunération, les inégalités de promotion dont souffrent les femmes.

Jean-Dominique Durand l'a rappelé, elle présidera jusqu'en 2007 la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, créée avec des fonds de spoliation des Juifs qui n'ont pas été réclamés et dont une part est consacrée au Mémorial qui abrite le mur des Déportés et le mur des Justes qui, bravant les risques encourus, ont incarné l'honneur de la France, les valeurs de justice, de tolérance et d'humanité.

Choisir de donner à ce lieu d'enseignement, à cette école, le nom de Simone Veil est un symbole qui a la force de l'évidence. « Le seul devoir est enseigner et transmettre. » Ce sont les mots de Simone Veil qui font qu'il n'existe pas d'autre forme d'émancipation, en dehors de l'éducation, la connaissance et la culture.

Et comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, quelle figure plus puissante que celle de Simone Veil pour incarner cette ouverture et cette émancipation.

En conclusion de son discours du 26 novembre 1974 à l'Assemblée nationale, dans la présentation du projet de loi sur l'IVG, Simone Veil fait état de sa confiance en l'avenir : « Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous. Nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême. »

Mesdames et Messieurs, la mémoire de Simone Veil n'est pas simplement un héritage. Elle se nourrit dans le présent. Elle le construit. Elle est une promesse d'avenir. Tel est le sens de notre démarche et tel est le sens de cette dénomination.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix cette délibération. Je pense qu'il y a l'unanimité.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

## 2019/4425 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Chaque année, le montant des subventions attribuées aux clubs professionnels est réévalué et soumis au vote du Conseil municipal. Il fait l'objet d'un avenant à la convention cadre qui fixe les attentes de la Ville en matière de missions d'intérêt général ainsi que les engagements respectifs de la Ville avec chaque club.

Deux avenants sont proposés pour vote aujourd'hui, dont celui concernant la SASP LOU Rugby qui nous intéresse ici. Conformément à la baisse de 5 % sur l'année à venir, le club qui percevait 220 000 euros de subventions en 2018 percevra 209 000 euros au titre de l'année 2019.

Cet accompagnement induit certaines missions d'intérêt général que le LOU réalise, parmi lesquelles par exemple ses actions auprès des Hospices civils de Lyon, de l'hôpital Femmes-Mères-Enfants, ou encore auprès des associations Un maillot pour la vie ou Sport dans la ville.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur GEOURJON.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous demandez de voter aujourd'hui une subvention de 209 000 euros à la SASP LOU rugby pour la saison 2018-2019.

Dans le cadre d'une information des élus pleine et complète, nous avons eu communication en annexe de ce rapport des éléments financiers de la SASP, qui ont été donnés en toute transparence par le LOU Rugby, il faut bien le souligner.

Les élus Les Indépendants ont découvert dans cette annexe une partie des informations que nous réclamons depuis maintenant 10 mois à la Ville de Lyon concernant les montants de cessions de droits à construire consentis par le LOU Rugby à six SCI immobilières dans le cadre du bail emphytéotique administratif du Stade de Gerland.

On se souvient en effet qu'un bail emphytéotique avait été conclu en juillet 2016 entre la SASP LOU Rugby et la Ville de Lyon. La SASP LOU Rugby s'engageait à investir 66 millions d'euros pour développer le site de Gerland, en échange de la mise à disposition pour 60 ans du tènement immobilier du stade.

Afin de trouver un modèle économique viable, la Ville de Lyon a accordé en mars 2018 à la SASP LOU Rugby des droits immobiliers à hauteur de 28 000 mètres carrés de plancher dans le périmètre du stade.

La SASP LOU Rugby a par la suite cédé ses droits à construire à six SCI afin de valoriser ces biens, un montage qui ne nous pose pas de problème de fond.

Cependant, afin d'avoir la certitude que ces cessions garantissent à la SASP LOU Rugby un équilibre financier pérenne, lui permettant de financer son développement, les élus du groupe Les Indépendants ont demandé à la Ville de Lyon les montants de ces six cessions immobilières, montants qui n'étaient pas indiqués dans les documents joints à la délibération soumis au vote, délibération que les élus Les Indépendants avait votée suite aux engagements du Maire de l'époque, Georges Képénékian.

Après 10 mois d'attente, trois lettres adressées à votre adjointe, deux interventions au Conseil municipal, nous n'avons toujours pas eu communication des documents demandés.

C'est au détour de la délibération d'aujourd'hui que nous apprenons que, par acte en date du 2 juin 2018, deux des six cessions partielles de droits à construire ont été effectuées entre le LOU Rugby et deux SCI immobilières, pour un montant global de 24 975 000 euros. Cela fait donc au moins six mois, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon a au moins partiellement les documents que nous vous demandons.

Pourquoi ce manque de transparence de la part de la Ville ?

Nous réclavons ces éléments afin d'être certains que le bail emphytéotique soit profitable à la SASP LOU Rugby. Ces premiers éléments semblent montrer que la SASP LOU Rugby bénéficie effectivement d'une partie de la promotion immobilière en cours sur le site du Stade de Gerland, et c'est une bonne chose.

Cependant, dans ces conditions, il semble légitime de réinterroger la nécessité de la subvention de fonctionnement de 209 000 euros versée à la SASP LOU Rugby.

À l'image de ce qui a été fait pour la SASU Olympique Lyonnais, qui n'a plus perçu de subventions de fonctionnement de la Ville de Lyon depuis que le Grand Stade est une réalité.

Par ailleurs, en l'absence d'une information financière complète, les élus Les Indépendants s'abstiendront sur cette demande de subvention.

Pour terminer mon intervention, je souhaiterais intervenir sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux divers clubs sportifs, que nous aurons l'occasion de voter pour la saison 2018-2019 dans quelques minutes à travers la délibération 2019/4487.

La Ville de Lyon compte environ 600 clubs sportifs. Ces clubs, les bénévoles qui les animent, sont une richesse pour notre Ville et surtout pour les jeunes qui sont accueillis, formés et entraînés. Ces clubs jouent un rôle clé pour la proximité, mais aussi jouent un rôle clé au niveau social et éducatif.

Mais, parmi ces 600 clubs, seulement 150 perçoivent chaque année un soutien financier de la Ville de Lyon pour un montant global de 4,1 millions d'euros.

Le montant de ces subventions est très variable en fonction du club. Par exemple, pour le FC Gerland, c'est une subvention de 21 euros par licencié. Pour l'association Lyon Hockey Club, c'est 36 euros par licencié, pour l'AS Montchat, 56 euros par licencié, pour l'AS Duchère, 500 euros

par licencié, et pour l'association LOU Rugby, c'est 1 000 euros par licencié.

Ceci est d'autant plus surprenant que l'existence d'une association LOU Rugby est une condition indispensable pour que la SASP LOU Rugby, club professionnel de Rugby, puisse participer au Top 14. Cela fait partie du règlement de la Ligue nationale de Rugby.

Il ne semble donc pas incohérent, dans ces conditions, que le club professionnel puisse contribuer en lieu et place de la Ville de Lyon au fonctionnement de l'association.

Monsieur le Maire, merci d'expliquer aux élus municipaux ce qui justifie de telles différences de traitement selon les associations.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Tête, Les Verts.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Sur cette délibération, juste une explication de vote pour dire que nous nous abstenons et que nous présenterons globalement nos relations entre clubs sportifs professionnels et clubs amateurs dans la délibération 4488.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Quelques éléments d'explication succincts, mais nous vous donnerons tous les éléments.

Aujourd'hui, vous savez que nous avons conclu un bail emphytéotique pour un montant de 66 millions d'euros hors taxes, pour réaménager le stade de rugby. Comme il doit y avoir un modèle économique, nous avons accordé un certain nombre de droits à construire pour construire les jardins du LOU.

Nous avons fait le point récemment sur les informations que nous pouvions avoir. Pour ce qui est des dépenses, les travaux de réaménagement du site du Stade de Gerland se sont élevés à 21,9 millions d'euros hors taxes, le village événementiel s'est élevé à 10,5 millions d'euros hors taxes, soit au total 32,4 millions d'euros. La construction du pôle de formation, hébergement et de santé du LOU Rugby, projetée à court terme, aura un coût de 5 millions d'euros. Les recettes potentielles pour la SASP LOU Rugby à la cession des droits à construire sur le site auprès de SCI représentent une charge foncière évaluée à 1 300 euros du mètre carré. Les opérations de valorisation immobilière tertiaire, les jardins du LOU, aujourd'hui, ce sont 28 000 mètres carrés de surface de plancher qui ont été cédés, soit une recette de 36,4 millions d'euros, le potentiel de valorisation future, à court terme, l'hôtel, 5 000 mètres carrés, à 6,5 millions d'euros, soit une recette potentielle foncière de 42,9 millions d'euros. Mais nous vous donnerons en détail l'ensemble des recettes et des dépenses et vous verrez que les choses seront équilibrées.

Nous avons souhaité – je réponds d'avance à la prochaine question – pouvoir étendre la durée du bail s'il y avait des éléments significatifs qui étaient entrepris. Parmi ceux-là, il y a la question en débat de la piscine de Gerland.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts et Les Indépendants et de M. Remy).

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

**M. LE MAIRE** : Il est adopté.

## **2019/4471 - Travaux dans diverses piscines - Opération n° 60046574 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Ce rapport présente les travaux de rénovation programmés sur plusieurs piscines pour l'année 2019, à savoir le complexe sportif Antoine Charial, le complexe sportif Benjamin Delessert, la piscine de Vaise et la piscine de La Duchère, pour un montant global des opérations qui s'élève à 370 000 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Geourjon.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je rebondirai en partie sur vos derniers propos, mais, au préalable, je vais revenir sur le cœur du rapport.

Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui le lancement des travaux de rénovation sur quatre complexes nautiques lyonnais – Antoine Charial, Benjamin Delessert, Vaise et La Duchère – pour un montant de 370 000 euros. Nous voterons évidemment avec enthousiasme ces travaux de jouvence qui sont largement nécessaires.

Vous savez, Monsieur le Maire, que les élus Les Indépendants sont très attentifs à la conservation des équipements de proximité lyonnais, et notamment des piscines, d'autant plus que les quartiers de Lyon sont fortement sous-équipés en équipements sportifs et en piscines. Pour mémoire, seulement une piscine pour 60 000 habitants sur Lyon, alors que la moyenne nationale est d'une piscine pour 30 000 habitants.

Ce ratio risque de s'aggraver dans les prochains mois avec la fermeture programmée, si rien n'est fait, à la fin de l'été 2019, de la piscine de Gerland.

Pour revenir un peu en arrière, on se souvient qu'en juin 2016, Monsieur le Maire, vous aviez décidé unilatéralement la fermeture de la piscine de Gerland. Suite à la mobilisation des élus d'opposition du 7<sup>ème</sup> arrondissement, des habitants, du CIL Gerland-Guillotière et de l'association pour la valorisation du parc de Gerland, vous aviez finalement annoncé en septembre 2016 qu'un nouveau centre nautique ouvert toute l'année serait créé dans le quartier durant le mandat, que la fermeture de la piscine actuelle serait repoussée jusqu'à la construction du futur complexe nautique.

Depuis trois ans, nous naviguons en eaux troubles. Nous ne recevons que des bribes d'informations, disparates et souvent contradictoires.

La semaine dernière, Monsieur le Maire, lors de la cérémonie des vœux du 7<sup>ème</sup> arrondissement, vous avez déclaré très brièvement que le nouveau complexe se situerait dans le périmètre du stade de Gerland. Le projet semble donc se préciser et c'est une bonne chose.

Aussi, j'ai quelques questions à vous poser, Monsieur le Maire, vous seriez déçu si je ne le faisais pas. Le projet se fera-t-il sur le site même de la piscine actuelle ou à proximité ? Le périmètre du stade ayant été mis à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit du LOU Rugby, cela signifie-t-il que le LOU Rugby ou GL Events seront associés au projet dans le cadre d'un partenariat public-privé ? La convention de mise à disposition temporaire par la SASP LOU Rugby au profit de la Ville de Lyon de la piscine de Gerland, qui se termine au 31 décembre 2019, sera-t-elle prolongée en attendant l'ouverture du nouveau complexe ? Les tarifs d'accès resteront-ils accessibles au plus grand nombre de Lyonnais comme nous le demandons depuis le début ? Pour nous, encore une fois, une piscine est un équipement sportif, mais c'est aussi un équipement social. Autant de questions sans réponses qui inquiètent élus et habitants.

Monsieur le Maire, je réitère une nouvelle fois ma demande au nom des élus Les Indépendants : quelles sont les avancées concrètes pour cette nouvelle piscine (localisation, calendrier, financement, ainsi que tarifs d'accès) ?

Monsieur le Maire, nous vous demandons des réponses concrètes et précises.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Comme j'ai pu vous le dire, il doit y avoir un certain nombre de travaux pour le montant que j'ai indiqué par la SASP LOU Rugby sur l'ensemble du périmètre du stade.

Nous pensons que, dans ces travaux, le LOU Rugby pourrait effectivement construire un élément qui servirait à la Ville de Lyon et donc une piscine qui serait ouverte pour les habitants du 7<sup>ème</sup> arrondissement.

C'est ce dont nous discutons actuellement avec la SASP LOU Rugby.

C'est une des pistes. Si jamais ces problématiques n'aboutissaient pas, nous envisagerions d'autres hypothèses pour que la piscine soit livrée.

Je mets donc aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

### **2019/4487 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2018-2019 - Signature de conventions avec ces associations**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le présent rapport fait état des subventions de fonctionnement allouées pour 2019 à nos clubs amateurs et de haut niveau.

Dans un contexte tendu de contraintes budgétaires, soutenir le tissu associatif était l'un de nos objectifs prioritaires en 2014. La tâche n'était pas évidente, mais le constat est là. Le sport amateur est aujourd'hui mieux doté qu'au début du mandat en cours, puisque l'enveloppe dévolue est passée de 2 952 000 en 2014 à 3 167 000 euros en 2019.

Indiquer, pour répondre à la question de Monsieur Geourjon, que ces subventions attribuées aux différents clubs associatifs ne le sont pas uniquement en fonction du nombre d'adhérents dans l'association, mais également en fonction du niveau de performance auquel ils évoluent, mais aussi de la manière dont ils sont actifs sur les territoires et les arrondissements de la Ville de Lyon. Ces critères ont été établis avec l'Office des Sports de Lyon qui fédère 330 associations sportives sur le territoire. Ce n'est pas quelque chose que nous posons sur la table de manière unilatérale.

Je vous remercie. Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. J'ai une intervention de monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Nous nous abstenons parce qu'il y a des subventions qui ne nous conviennent pas, mais, globalement, nous soutenons les subventions amateurs et nous ferons nos observations dans le rapport suivant.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention du groupe Europe écologie - Les Verts et de M. Remy).

---

### **2019/4488 - Nouveau dispositif de soutien aux initiatives des clubs sportifs : dispositif « Trait d'union »**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : J'étais particulièrement impatient de vous présenter le dispositif Trait d'union dont il est question dans ce rapport, une opération innovante et bienvenue pour soutenir financièrement les initiatives des associations sportives amateurs.

Grâce à votre mobilisation, Monsieur le Maire, et l'opportunité d'un nouvel exercice budgétaire 2019, nous avons pu mobiliser 250 000 euros, ceci soit par la réorientation des crédits internes, soit par le soutien de nos quatre clubs professionnels. J'entends par là une baisse de subventions de 5 %, consentie et acceptée collégialement par ces quatre clubs professionnels, directement fléchée sur l'opération Trait d'union, mais également la participation directe de l'Olympique lyonnais, du LOU Rugby et du Lyon ASVEL Féminin à l'effort général, à hauteur de 15 000 euros supplémentaires par club, par l'entremise de leurs fondations.

Ce dispositif, véritable bouffée d'oxygène pour nos associations lyonnaises, permettra d'accompagner 50 à 80 projets supplémentaires chaque année, afin de dynamiser et d'accompagner plus efficacement encore la vie sportive locale.

Les subventions octroyées peuvent s'élever de 2 500 à 10 000 euros. Nous privilégierons les projets qui s'articuleront prioritairement autour de la santé, de la mixité, de l'insertion, de l'intégration et de l'inclusion, de l'adaptation aux besoins des seniors, de la formation des bénévoles et des arbitres, des actions de nature à renforcer le lien social sur les quartiers, des actions promouvant le sport et la culture.

Pour ce faire et afin de répondre aux enjeux de proximité, une commission représentative de nos neuf arrondissements statuera sur les projets soutenus. Cette commission que je présiderai sera composée de chaque Maire d'arrondissement ou de son adjoint aux Sports, du Président de l'Office des Sports et d'un représentant des quatre clubs professionnels impliqués.

Dans un contexte contraint et après avoir défendu depuis plus de quatre ans le sport associatif, je suis particulièrement fier de pouvoir aller encore plus loin pour soutenir ce que nous appelons nos petits clubs dans une voie qui n'avait jamais été explorée. En fédérant le sport amateur et le sport professionnel, nous démontrons, si besoin était, que les différentes formes de pratiques à Lyon, au-delà d'être complémentaires, sont solidaires.

Je sais qu'un certain nombre d'amendements ont été déposés sur le sujet. Nous aurons l'occasion d'y revenir une fois qu'ils auront été présentés, mais ce dispositif qui a reçu un avis unanime du tissu associatif a également reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame Granjon.

**Mme GRANJON Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'exécutif municipal nous demande de voter un dispositif pour l'attribution de subventions sportives destinées aux associations de loisirs.

Je commencerai par réaffirmer mon regret d'avoir vu disparaître les Lions du Sport, qui nous permettaient dans la proximité d'accompagner les événements d'un petit club sur des sommes peu importantes et ce, à hauteur de 6 000 euros par an et par arrondissement, répartis sur l'année.

La Ville a donc mis en place une nouvelle subvention appelée Trait d'union, financée par les clubs professionnels et par la Ville. Le processus de candidature paraît simple : un document à remplir afin d'en faire la demande. Jusqu'ici, tout va bien. Le club fait sa demande écrite pour une subvention maximum qui couvre la moitié du coût de l'événement.

Donc, un club qui organise un tournoi dont l'estimation du coût serait de 5 000 euros, la Ville, par ce dispositif, pourra l'aider à hauteur de 2 500 euros. Cela reste simple.

Maintenant, ce même club passe par une commission à laquelle les élus de chaque arrondissement participeront ainsi que le Président de l'OSL et les Présidents des clubs sportifs qui financent le dispositif, et où, ensemble, ils délibéreront afin de choisir les projets soutenus.

Alors, si je ne doute pas de la réelle bienveillance de monsieur Cucherat et de son souci d'équité entre les arrondissements lyonnais, je me permets de pointer ce qui pourrait, à l'avenir, poser souci. On prend le risque de voir des préférences apparaître, des inégalités, des façons de faire liées à un tel ou tel. J'entends par là que, quand on fait partie d'une majorité, on peut imaginer que les projets des clubs de son arrondissement seront plus facilement soutenus ou moins facilement soutenus justement, histoire de grappiller des voix, que le projet d'un autre arrondissement.

Il sera donc indispensable que les élus de tous bords se montrent vigilants à ce qu'aucun arrondissement ne voie ses clubs systématiquement déboutés de leurs demandes ou, au contraire, un arrondissement dont les clubs seraient systématiquement favorisés.

Il faudra être vigilant à ce que les clubs qui ne voudraient pas proposer de compétition mais uniquement du sport loisirs ne soient pas exclus pour cette raison. Un club qui ne sera pas membre de l'OFFISA pourra-t-il bénéficier de ce dispositif ? Sur le papier, il semble que tout soit possible. Toutefois, nous devons être et rester vigilants afin d'éviter toute dérive.

Ce dispositif peut être très intéressant, mais comporte certains pièges.

J'ai une dernière question. Cette subvention ne concernera que des clubs moyens ou gros. Les tout-petits n'ont pas la trésorerie nécessaire pour faire des événements aussi onéreux, puisque le montant minimum de la subvention est de 2 500 euros, donc l'événement devra coûter 5 000 euros. Je rappelle que, sur le 1<sup>er</sup> arrondissement, par exemple, on a un club qui a une adhésion annuelle inférieure à 40 euros. On peut bien imaginer que ce club-là ne pourra pas proposer d'événements à hauteur de 5 000 euros. C'est simplement logique.

Évidemment, quand un club n'entrera pas dans ces cases, il pourra solliciter la Ville de Lyon, qui choisira de l'accompagner ou pas par le biais de subventions classiques.

Cela sera le cas pour le club du FAAAT Basket Crew dans le cadre de l'organisation de son tournoi de fin d'année, réunissant d'anciens basketteurs pros, mais aussi des amateurs et des coaches, pour une journée de matchs mixtes. Ce sera une journée où, je vous l'assure, l'ambiance est toujours familiale et festive. Je remercie donc Yann qui a pris le temps de nous rencontrer, le Président de ce club et moi-même, et qui a proposé une solution.

Mais, une fois encore, je m'interroge sur la pérennité de ce dispositif, reposant sur ce mode de fonctionnement particulier.

Sur ce dossier, nous nous abstenons donc, en raison du manque réel de proximité qui nous tient à cœur et, comme je viens de le dire, au fait que les plus petits clubs en seront exclus.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Brolquier.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui un nouveau dispositif intitulé Trait d'union, qui aura pour rôle, je cite, « de favoriser la transmission et l'échange entre le sport professionnel et le sport amateur et de renforcer le lien avec les arrondissements, en s'appuyant sur leur connaissance fine des clubs et des quartiers, privilégiant concertation et transparence. »

Les élus Les Indépendants sont persuadés qu'il ne faut pas opposer le sport amateur et le sport professionnel. L'existence de clubs de haut niveau est une chance pour le rayonnement de notre Ville. La diversité des clubs amateurs est un formidable outil de cohésion sociale pour notre territoire. Ils ont donc chacun un rôle indispensable à jouer dans le cadre de la politique sportive de Lyon. Je crois que nous partageons de ce point de vue la même conviction. Toutes les passerelles qui permettent de les mettre en relation sont à encourager et à soutenir.

Mais est-ce réellement le cas du dispositif que vous nous demandez d'adopter aujourd'hui ?

Nous sommes ravis d'apprendre que vous avez miraculeusement retrouvé 205 000 euros à injecter dans un dispositif sportif. Pour mémoire, il y a seulement six mois, on nous disait pourtant le contraire en supprimant la dotation qui, elle, n'était pas de 200 000 euros, mais était seulement de 54 000 euros, du dispositif les Lions du Sport, sous prétexte que les réductions budgétaires demandées par l'État l'imposaient.

Car oui, c'était votre seul argument pour justifier la suppression de ce dispositif de proximité qui avait unanimement fait ses preuves. Finalement, Yann Cucherat, lorsque l'on veut, on peut. Vous auriez donc pu conserver les Lions du Sport et lui allouer cette nouvelle enveloppe financière. On aurait pu ressusciter ce dispositif, voire le faire progresser, l'amender. Vous en avez décidé autrement. Dont acte.

C'est donc pour une autre raison que votre municipalité, Monsieur le Maire, a supprimé les Lions du Sport, et les masques tombent quelque part. La principale différence entre le nouveau dispositif que vous nous proposez aujourd'hui et l'ancien est que ce ne sera plus l'adjoint d'arrondissement le décisionnaire, mais directement l'Adjoint aux Sports, une manière de déléster un peu plus les Mairies d'arrondissement de leurs compétences. Ce n'est malheureusement que le reflet de votre gouvernance hypercentralisatrice. Je la dénonçais déjà tout à l'heure.

C'est une reprise en main politique de la Mairie centrale, au détriment des petits clubs sportifs. Ce jacobinisme forcené, les élus du groupe Les Indépendants ne l'acceptent pas. Nous croyons au contraire à une décentralisation intelligente, d'autant plus lorsqu'il s'agit de sport amateur et donc de clubs de quartier et donc de proximité.

Lorsque l'on regarde en détail le dispositif, cela a tout l'air d'être une belle usine à gaz. Vous décrivez dans le rapport que, pour l'année 2019, deux sessions d'attribution se tiendront, que les dossiers devront parvenir à la Ville avant le 30 mars pour la première session, avant le 15 juin pour la deuxième, et qu'une commission d'arbitrage jugera de l'éligibilité des projets au dispositif, etc., etc.

La disposition qui nous inquiète sans doute le plus est que les dotations ne pourront pas être supérieures à 10 000 ni inférieures à 2 500 euros et qu'elles ne pourront pas représenter plus de 50 % du financement total. Cela signifie que les initiatives qui pourront être financées devront avoir un budget prévisionnel au minimum de 5 000 euros. Vous avez donc décidé que les événements inférieurs à ce montant, qui représentent l'immense majorité des événements sportifs lyonnais, ne pourraient pas être financés. C'est donc la fin des coups de pouce aux petits événements sportifs, ceux qui font le quotidien des clubs amateurs.

Vous avez encore une fois une vision bien déconnectée de la vie des clubs de notre Ville. Ce n'est pas la nôtre. Nous connaissons les clubs et nous savons que l'essentiel de leurs manifestations représente des budgets nettement inférieurs à 5 000 euros par manifestation.

Alors, nous voterons ce dispositif, car il a le mérite de redonner 200 000 euros au monde sportif lyonnais amateur, et cela, nous l'apprécions, mais nous aurions fait autrement. Nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer la perte de pouvoir des arrondissements et la perte du lien de proximité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Bérat.

**M. BÉRAT Pierre** : Merci, Monsieur le Ministre.

Notre Conseil municipal se prononce sur le nouveau dispositif Trait d'union, dont l'objectif est de soutenir les initiatives des clubs sportifs.

Notre groupe des élus Les Républicains et apparentés, qui rappelle constamment la nécessité d'appuyer dans leur action les quelque 600 clubs sportifs amateurs de notre Ville, aborde favorablement cette délibération.

Il y a quelques mois, votre majorité annonçait la fin, pour des raisons budgétaires, du dispositif des Lions du Sport. J'avais alors contesté cette décision, car il n'est pas de bonne politique de faire des économies sur le dos des petits clubs sportifs.

Heureusement, pendant cette période de retrait de la Ville, une autre collectivité, la Région, était toujours aux côtés des clubs avec son aide à l'équipement des clubs sportifs.

Avec Trait d'union, vous proposez donc de reprendre un soutien aux clubs sportifs. Nous prenons acte de ce retour à la raison, mais il nous semble que ce nouveau dispositif, tel que vous le proposez, nécessite des adaptations pour mieux répondre aux besoins des clubs.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, selon la logique constructive qui est la nôtre, différents amendements pour l'améliorer.

Si l'élaboration de Trait d'union avait été mieux concertée, nous aurions pu faire ces propositions en amont.

Première suggestion, pour sélectionner les clubs qui vont être soutenus financièrement, vous avez fixé des critères d'éligibilité en lien avec de grandes politiques publiques : la mixité femmes-hommes, l'insertion des publics fragiles, la formation des bénévoles. Il s'agit bien sûr d'orientations positives, mais nous soulignons que la première valeur ajoutée des clubs sportifs, leur première vocation, c'est de développer les activités sportives et ces activités sportives en elles-mêmes sont porteuses d'intérêt général, parce qu'elles contribuent à la forme physique, parce qu'elles diffusent des valeurs d'éthique, la valeur de l'effort, de l'engagement, de construire ensemble. Il faut donc aussi soutenir les clubs pour leurs initiatives de développement qui sont en lien direct avec leur finalité. Nous devons pouvoir récompenser des clubs tout simplement parce qu'ils sont performants dans leur sport, parce qu'ils sont performants dans le développement de leur discipline.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement qui permettra de soutenir les clubs dans deux situations que vous n'avez pas prévues pour l'instant. La première, c'est lors de la période délicate où un club amateur, de par ses performances, accède à un niveau national de compétition. Il s'agit d'aider à cette montée en national. Je le dis, parce que peut-être l'Adjoint me répondra : certes, la Métropole aide des clubs qui sont en national, mais en vitesse de croisière. Ici, l'idée est de les aider au moment de la montée en national.

Le deuxième élément, c'est lorsqu'un club organise un événement majeur qui fait rayonner le sport lyonnais. Je pense qu'il mérite également d'être aidé.

Toujours pour répondre aux vrais besoins des clubs, et cela a été dit par des intervenants précédents, nous proposons de baisser le montant plancher de l'aide de 2 500 à 1 500 euros. Effectivement, avec un niveau plancher de 2 500 euros et un cofinancement de 50 %, il faut au minimum que le projet ait un budget de 5 000 euros, ce qui est sans doute trop pour des petits clubs.

Notre deuxième remarque porte sur la proximité dans la gestion de Trait d'union. Lors de votre suppression des Lions du Sport, nous avons regretté que vous coupiez ainsi le lien entre les arrondissements et la Mairie centrale, car les Lions du Sport étaient l'un des rares exemples de forte implication des arrondissements.

Cette implication est importante, non pas pour des questions de petits pouvoirs, comme j'entends parfois : « Ce sont mes clubs, ce ne sont pas tes clubs. » Ce sont les clubs de la Ville de Lyon, ce sont les sportifs de la Ville de Lyon. Cette proximité est importante, parce que c'est uniquement en étant proche que l'on connaît vraiment les besoins des clubs et que l'on peut répondre au mieux à leurs besoins. Nous retrouvons le débat que nous avons eu plus tôt sur la loi PML.

Dans votre délibération, vous dites vouloir renforcer le lien avec les arrondissements, mais concrètement, il y a peu de garanties. Aussi, nous proposons deux compléments avec nos amendements, d'une part une modification du règlement pour s'assurer que chaque arrondissement aura au moins un club soutenu chaque année si l'arrondissement le souhaite et d'autre part, dans un souci de transparence, que la liste de tous les candidats aux deux sessions soit présentée en Conseil d'arrondissement une fois par an.

Nous espérons que vous prendrez en compte ces amendements pour faire en sorte que Trait d'union colle mieux aux besoins concrets des clubs, qu'il intègre pleinement la proximité et qu'il se déploie en toute transparence.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Tête.

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération, elle est d'abord fortement un symbole, un symbole qui, souvent sur ces bancs, nous oppose sur notre vision du monde. Nous estimons que les plus riches n'ont pas besoin d'aide, ils s'aident tout seuls et qu'au contraire, nous devons toujours être aux côtés des plus pauvres et des amateurs.

L'événement de Davos nous met dans le cœur de cette actualité, puisque tous les médias ont titré aujourd'hui sur le rapport OXFAM, qui est une organisation non-gouvernementale qui fait des observations en termes économiques, et qui nous apprend que les 26 personnes les plus riches au monde détiennent la moitié de l'argent de l'humanité. Si ce n'est pas une question qui doit nous être posée dans toutes nos réflexions politiques, alors nous ne faisons pas de politique.

Mais le plus grave, c'est tout ce qu'il y a autour. Il faut savoir qu'en 2017, il fallait 43 personnes pour arriver à ce résultat. Nous n'en sommes plus qu'à 26. C'est-à-dire que la concentration de l'argent et la rupture entre la société des riches et celle des gilets jaunes croissent et nous allons dans le mur si nous ne prenons pas des dispositions.

Je vous ai entendu en début de Conseil et vous nous avez laissé entendre que c'était pour vous un peu une découverte. Je dirai simplement qu'en 1981, c'était une belle année, où l'on voulait changer la vie. Henri Verneuil sortait un film qui s'appelait « Mille milliards de dollars », et c'était exactement sur le même thème de ce que je dis aujourd'hui, ce qui prouve que rien n'a changé et que tout, tout s'est aggravé.

La réalité, elle est aussi avec le Président des riches, comme il s'est qualifié ou comme on l'a qualifié peut-être. Ce qui s'est passé, c'est un autre rapport au niveau du Crédit Suisse, qui a montré qu'entre 2014 et 2019, le nombre de millionnaires au monde est passé de 38 millions à 53 millions, dont 1,7 million en France. On voit que la concentration d'argent est le premier vecteur de la crise sociale sans précédent que nous vivons en France.

Alors, aujourd'hui – c'est ma dernière observation de politique générale et je redirai juste un mot sur la délibération –, tout le monde se réjouit des carnets de doléances. Je veux simplement rappeler, parce que l'on a peut-être un peu l'histoire trop loin, que les carnets de doléances n'étaient pas révolutionnaires, ils ont d'abord existé sous la monarchie, ils ont existé bien avant la nuit du 4 août 1789 et bien avant la fin du roi Louis XVI que vous connaissez. Donc ne rêvons pas forcément en un avenir glorieux. C'est effectivement aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Je ne l'ai pas fait exprès. Merci. Je vois que la culture est partagée auprès de l'Adjoint.

Je veux simplement dire que nous sommes dans une crise sans précédents et nous devons donner des signes forts et ce dossier n'est pas un signe fort. Je vais dire pourquoi en deux mots.

D'abord, par sa présentation : les clubs sportifs professionnels ont consenti. Ce sont donc eux qui ont décidé d'accepter qu'on leur baisse leurs subventions ! Le mot choisi pour présenter le rapport, « consenti » ! Non, nous faisons de la politique, nous décidons. Si nous décidons de baisser de 5 %, on ne leur demande pas qu'ils consentent. Je pense que cette humilité, ce genou mis en terre dans la présentation vis-à-vis des clubs sportifs professionnels en dit long sur notre façon d'avoir des rapports.

La deuxième chose, mes collègues l'ont dite – je les en remercie. Je pense que le seuil de 2 500 euros est excessif. Je pense que cette relation d'aller quêmander l'argent auprès des clubs sportifs professionnels pour avoir un complément est malsaine. On nous a fait croire que le ruissellement était quelque chose de naturel. Vous êtes en train de m'expliquer qu'il n'est pas naturel, puisque, pour que cela ruisselle des riches vers les pauvres, vous décidez dans une délibération de faire ruisseler. Je pense qu'il faut libérer les clubs amateurs de cette dépendance des clubs professionnels. Il faut prendre plus d'argent sur les clubs professionnels et il faut le donner aux amateurs. C'est cette façon de refaire de la politique au niveau du sport qui donnera l'image qu'aujourd'hui, nous sommes aux côtés des plus pauvres, parce que les plus riches, je vous le rappelle, n'ont pas besoin de nous.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Lévy.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le sport est un outil porteur de valeurs, de symboles ou encore de rassemblements. Il permet, s'il est bien utilisé, de développer notre Ville et d'émettre des perspectives de renforcement pour le projet associatif.

Permettez-moi de souligner le travail mené en matière de proximité, de dialogue et d'écoute. Quand on prend le temps de lire la délibération proposée, que lit-on ? Que, chaque année, 50 à 80 projets issus des clubs seront soutenus par la Ville de Lyon, dans le cadre d'une commission, dans laquelle siègent les élus d'arrondissement et l'Office des Sports.

À l'écoute des interventions précédentes, il n'est pas approprié de faire le procès d'un dispositif avant même sa mise en œuvre.

Je vous rappelle la liste des thématiques qui pourront être soutenues :

La santé. Ce sont par exemple des actions portées par le Run In Lyon et le Village Santé.

La mixité femmes-hommes. C'est le travail mené par nos clubs, par le FC Ménéval, par l'AS Duchère, par le FC Lyon notamment.

L'insertion et l'intégration et le handicap. C'est le travail mené et soutenu par le handisport lyonnais.

L'adaptation aux besoins des seniors, comme l'action menée par l'Élan de Lyon.

La formation des bénévoles et des arbitres, pour accompagner au mieux les clubs dans leur gestion et dans leur quotidien.

Les actions favorisant le lien entre sport et culture.

Les actions de nature à renforcer le lien social sur les quartiers et la liste des clubs portée par des bénévoles est longue. Lors de la présentation du dispositif, un engagement important a été pris par Yann Cucherat, celui de promouvoir, soutenir et valoriser l'action des bénévoles sportifs.

Le temps et souvent la passion que les bénévoles apportent aux clubs et donc au profit du dynamisme de notre Ville sont pris en compte, qu'il s'agisse de dirigeants, entraîneurs, éducateurs, bénévoles.

L'objectif de cette délibération est simple, valoriser et promouvoir le sport. Ainsi, un autre engagement a été pris, celui de la souplesse administrative.

Ainsi, je vous propose de faire confiance à l'équipe de Yann Cucherat pour associer les arrondissements dans les prises de décision, soutenir

les actions des Offices des sports d'arrondissement quand ils existent, lieux de débats et d'échanges, et ainsi de valoriser l'action des clubs.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur Cucherat, quelques mots de réponse et vous nous éclairerez sur le vote des amendements.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai la désagréable sensation que vos interventions manquent quelque peu d'objectivité, mes chers collègues, et je suis obligé de vous dire que je le regrette profondément.

En imaginant ce dispositif Trait d'union, bien avant la décision de supprimer les Lions du Sport, notre seul intérêt était de répondre aux besoins du terrain de nos clubs.

Je vous le confirme, Madame Granjon, tous les clubs lyonnais, même ceux qui n'appartiennent pas à un OFFISA pourront bénéficier de ce dispositif.

Quand fut annoncé l'arrêt du dispositif des Lions du Sport, et j'ai pris la peine d'appeler chaque adjoint d'arrondissement un par un pour leur expliquer la réalité, vous n'avez pas arrêté de crier au scandale sur la place publique notamment, et tout particulièrement ici dans cette salle.

Quelques mois plus tard, quand nous proposons un autre dispositif, innovant, plus réaliste, et, je pense, plus puissant par rapport aux enjeux de nos clubs, puisqu'il s'agit ici de 200 000 euros, quand nous parlions de 36 000 euros à destination des Lions du Sport, vous criez encore au scandale.

Ce que veulent les associations finalement, c'est de l'attention et de l'efficacité. Je crois qu'avec ce dispositif de 250 000 euros, avec une procédure administrative et de candidature très simple, puisqu'il suffira de renseigner une seule page, nous y parvenons.

Monsieur Brolquier, c'est l'opportunité d'un nouvel exercice, je l'ai dit en préambule, en 2019 qui nous permet de monter ce dispositif. Je vous rappelle que la contractualisation avec l'État est arrivée en cours d'exercice 2018 et que nous avons dû faire face.

Concernant l'usine à gaz, je crois que vous avez soit mal lu la délibération, soit elle n'est peut-être pas à votre niveau, mais je ne considère pas du tout que c'est une usine à gaz pour répondre à ce dispositif.

La vérité, surtout, je crois, c'est que vous paniquez et que vous êtes englué dans votre posture d'opposant à tout ce que nous essayons de mettre en place et je le déplore au niveau qui est le mien.

L'argument selon lequel les clubs, et notamment les petits clubs qui ont des petits besoins, ne survivront pas, ne tient pas selon moi. Abaisser le plancher des sommes engagées par le dispositif n'est pas un combat, puisque le dispositif Trait d'union ne remet absolument pas en cause l'existence de l'enveloppe dédiée au soutien à des événements sportifs dits de proximité que les arrondissements peuvent nous transmettre, nous soumettre et même défendre. Celle-ci s'élève à 30 000 euros, comme depuis le début du mandat, et elle n'interdit pas d'allouer des subventions de 1 000 euros pour les différents besoins que ces clubs pourraient avoir. Et nous avons eu l'occasion de voter un certain nombre de dossiers, ici, dans cette enceinte.

Je tiens également à rappeler que les arrondissements disposent de dotations d'animation locale qu'ils peuvent utiliser à leur guise pour soutenir les besoins de moindre envergure de leurs associations.

N'oublions pas aussi que l'attribution à venir au Conseil municipal prochain de 2 000 euros à chaque Office des Sports, ce qui a été annoncé au moment où nous arrêtons le dispositif des Lions du Sport, là encore va permettre d'accompagner les dynamiques sportives dans chaque arrondissement.

D'ailleurs, Monsieur Brolquier, vous qui étiez tant attaché aux Lions du Sport, je m'étonne que vous n'avez toujours pas pris la peine de constituer un OFFISA dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Vous êtes le seul arrondissement à ne pas en avoir, alors qu'il permet de fédérer les associations et d'être un relais sincère à leur condition. Vous qui prônez la proximité, vous devriez peut-être vous y mettre.

Dans un contexte sociétal en ébullition, nous avons choisi, et ce dispositif le démontre une nouvelle fois, d'ajouter plutôt que de diviser. Cet effort partagé par nos clubs professionnels a été accueilli comme un signal très positif par le tissu associatif. C'est la Ville de Lyon qui se positionne ici comme facilitatrice pour réunir ces deux identités.

Ne vous en déplaise, Monsieur Tête, j'attache beaucoup d'importance aux clubs professionnels et au rôle de locomotive qu'ils ont pour la dynamique de nos territoires. J'ai volontairement, et je l'aurais fait de la même manière avec n'importe quel autre dispositif, essayé de privilégier le consensus et l'accompagnement plutôt que d'imposer. C'est un choix en lien avec la politique que je mène, qui est d'associer sport professionnel et sport amateur.

En ce qui concerne le niveau de rayonnement d'un club tant par ses performances qu'à travers l'ampleur des événements qu'il souhaite mettre sur pied, cet argument peut parfaitement être entendu, Monsieur Bérat, mais ce critère ne fait pas partie des axes dits prioritaires de notre dispositif. D'autres outils sont mobilisés pour ces points spécifiques, notamment les subventions annuelles de fonctionnement, mais aussi les subventions exceptionnelles ou encore l'accompagnement au dispositif au niveau individuel que nous votons régulièrement.

Certains doutent de l'équité de ce dispositif, mais la qualité des projets proposés, leur pertinence, leur solidité feront la différence dans nos choix. Cela ne remettra pas du tout en question la proximité que vous êtes plusieurs ici à revendiquer.

Tous les dossiers, je l'ai dit également en préambule, seront étudiés et discutés en commission d'arbitrage, dans laquelle statuera un membre de chaque arrondissement. Les dossiers passeront ensuite en commission d'arrondissement, avant le Conseil municipal, et le projet de délibération listera chaque dossier de manière détaillée, Monsieur Bérat.

Expliquez-moi dans ces conditions à quel endroit l'écoute de la proximité pourrait être bafouée. L'intérêt sera de permettre aux arrondissements de constater que l'ensemble des projets à l'échelle de la Ville a un certain niveau de transversalité et, je l'espère, bénéficieront aux arrondissements les uns après les autres.

Trait d'union est un nouveau dispositif qui doit vivre. C'est une nouveauté pour nous tous. Donc, avant de condamner cette opération, il convient tout d'abord de l'éprouver, si vous permettez. Nous referons un point dans quelque temps. S'il le nécessitait, nous procéderions à quelques ajustements.

Je le rappelle souvent, nous ne sommes pas tous issus du même monde. Je l'ai dit à plusieurs reprises. Le sport qui m'a construit et que j'ai juré de défendre à la hauteur de ce qu'il m'a apporté est un élément motivant chaque jour que je revendique à chaque fois que je viens défendre ou soutenir un quelconque projet et quand je rentre dans cet Hôtel de Ville.

De ce dispositif plein d'espoirs, les seuls évincés seront les sceptiques maladroits et les jaloux perpétuels et les autres seront les bienvenus.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Nous avons quatre amendements. Vous présentez le premier, Monsieur Bérat.

**M. BÉRAT Pierre** : Rapidement, puisque je l'ai évoqué dans le texte.

Je voudrais quand même dire à Yann Cucherat que je suis étonné par la véhémence de son propos, ne serait-ce que par sa conclusion. Je ne pense pas, dans mon intervention, avoir été très critique sur ce dispositif. Nous faisons uniquement quatre amendements constructifs et on se fait renvoyer dans les cordes par de tels propos. Je pense que c'est un peu décalé par rapport à la situation que nous connaissons. Les élus dans leur splendide isolement qui croient détenir la vérité, je crois que les Français sont en train de nous dire qu'ils ne veulent plus de ceux-là.

L'amendement numéro 1 que nous défendons est très simple. Êtes-vous pour ou contre le fait de pouvoir défendre avec Trait d'union des clubs sportifs qui ont un projet de développement lié à leur accession à un niveau national de compétition ou, deuxièmement, de pouvoir aider un club lorsqu'il organise un événement qui présente une dimension nationale avec promotion du sport lyonnais ? Nous proposons de rajouter ces deux points à la liste qui fait plutôt référence à des politiques publiques. Ce sont deux points concrets pour les besoins des clubs sportifs.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : J'ai répondu dans mon propos qu'il existait des dispositifs pour accompagner les associations qui brillent au niveau régional, national ou international via les subventions de fonctionnement annuelles, les subventions exceptionnelles ou des dispositifs en lien avec les sportifs de haut niveau individuel. Selon moi, c'est un amendement qu'il faut rejeter.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre l'amendement ?

Sur l'amendement n°1 déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, Socialiste, radical et apparentés, et Europe écologie - Les Verts, M. Havard et M. Remy).

(Pour : les groupes les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

**M. LE MAIRE** : Amendement numéro 2.

**M. BÉRAT Pierre** : Cet amendement, pour faire référence à une question d'actualité sur le Brexit, c'est un peu le backstop du dispositif. Dans le cas où, à l'issue de la sélection, et madame Granjon l'évoquait, si nous constatons qu'un arrondissement n'a eu aucun projet retenu, il s'agit de donner la possibilité à l'adjoint d'arrondissement concerné de pouvoir pousser, de récupérer un club au moins de son arrondissement. C'est donc une espèce de filet de sécurité, qui permettra qu'aucun club ou aucun quartier ne soit oublié du dispositif.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Je n'imagine pas que, sur une commission, il n'y ait pas un club qui soit retenu dans chaque arrondissement. En tant que Président, j'en serai le garant. Comme c'est la qualité de chaque projet et leur intérêt qui seront retenus par l'ensemble des membres de la commission, accepter de soutenir un projet alors qu'il n'y aurait pas lieu de le faire serait selon moi de la discrimination positive, que je ne peux cautionner.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour l'amendement numéro 2 ? Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement n°2 déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert).

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, Socialiste, radical et apparentés, et Europe écologie - Les Verts et M. Havard).

(Pour : les groupes les Indépendants et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, et M. Remy).

**M. LE MAIRE** : Il est rejeté. L'amendement numéro 3.

**M. BÉRAT Pierre** : C'est sur le plancher que nous avons évoqué. Jusqu'à maintenant, les aides ne peuvent pas être inférieures à 2 500 euros, nous proposons de descendre à 1 500 euros, pour être en mesure de soutenir des projets qui, globalement, font 3 000 euros. Encore une fois, cela nous paraît la bonne maille pour soutenir tous les clubs. Même un petit club peut être performant et peut être récompensé par ce dispositif.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Idem, j'ai répondu. Nous avons d'autres enveloppes pour accompagner les événements de proximité, à hauteur de 1 000 euros. Nous le faisons de manière régulière. Nous pourrions aller sur cette enveloppe de manière concertée avec chaque adjoint aux sports d'arrondissement, chaque Maire d'arrondissement, qui viendra défendre un projet. Comme à chaque fois, je serai très attentif pour le soutenir.

**M. LE MAIRE** : Sur cet amendement numéro 3, qui est pour l'amendement ? Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement n°3 déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : Les groupes Europe écologie - Les Verts, les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert, et M. Remy).

**M. LE MAIRE** : Il est rejeté. Si vous voulez bien, nous allons terminer le quatrième, puis je vous donne la parole. Quatrième amendement.

**M. BÉRAT Pierre** : C'est un amendement de transparence. Nous avons vu dans le règlement que le délibéré serait confidentiel, donc on ne saura pas comment les choses sont délibérées. Pour confirmer le rôle des arrondissements, il nous semble élémentaire que tous les conseillers d'arrondissement aient l'information au moins une fois par an de l'ensemble des dossiers qui ont été déposés dans l'arrondissement, pour qu'ils puissent assurer ce rôle de vigie et que tous les dossiers sont bien examinés.

Il s'agit donc de prévoir une fois par an la communication au Conseil d'arrondissement de la liste de tous les projets déposés.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Cucherat.

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Monsieur le Maire, cet amendement n'a pas lieu d'être, puisque, de toute façon, chaque arrondissement va siéger dans la commission et aura la totalité des projets qui seront mis sur la table. Ils pourront être transmis à chaque arrondissement dans le détail et dans la transparence.

**M. LE MAIRE** : C'est un avis négatif. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ?

Sur l'amendement n°4 déposé par le groupe Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon :

(Rejeté.)

(Contre : les groupes Centre démocrate, Lyon Centristes et indépendants, Lyon écologie et citoyens, Lyon gauche solidaires, et Socialiste, radical et apparentés et M. Havard).

(Pour : Les groupes Europe écologie - Les Verts, les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon, Mmes Granjon et Perrin-Gilbert, et M. Remy).

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix le texte et je donnerai ensuite la parole à Monsieur Tête pour une explication de vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sur le rapport :

(Adopté.)

(Abstention de Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et de M. Remy. Les autres élus votent pour).

**M. TÊTE Étienne** : Monsieur le Maire, c'était parce que nous voulions soutenir l'amendement numéro 3. Nous voulions dire que nous allions le voter. Cela gêne un peu la démocratie d'avoir la parole après l'amendement.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes parti de manière tellement générale, que je ne pensais pas que c'était pour aboutir ainsi.

**M. TÊTE Étienne** : Il faut avoir une vision lointaine et une vision de proximité.

**M. LE MAIRE** : Penser global, agir local.

**M. BÉRAT Pierre** : Suite à l'examen des amendements, une explication de vote de notre groupe.

Nous allons voter pour cette délibération, parce que nous souhaitons que le soutien aux clubs se fasse et nous ne sommes pas dans une posture politicienne. Je regrette encore une fois la réponse de Yann Cucherat et les termes qu'il a employés. Nous serons au rendez-vous dans un an quand nous ferons l'évaluation du dispositif, en espérant que vous voudrez bien, à ce moment-là, apporter ces améliorations.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Chacun a exprimé ses intentions de vote.

---

**2019/4449 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 319 704 euros aux 11 maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône-Ain-Saône des MJC - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck  
(Adopté.)

---

**2019/4450 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 489 678 euros aux 13 associations gestionnaires des 15 centres sociaux de Lyon, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck  
(Adopté.)

---

**2019/4455 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 205 231 euros au titre de l'année 2019 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes (rectificatif)**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, et unanime d'ailleurs.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Mme Roux de Bézieux ne prend pas part au vote).

(Vote séparé sur la subvention à l'association Léo Lagrange : le groupe Les Indépendants s'abstient. Le groupe Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre).

---

**2019/4457 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 376 664 euros aux huit associations gestionnaires de Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit d'une délibération annuelle classique d'attribution de subventions de fonctionnement aux Maisons de l'enfance et à l'Entraide Pierre Valdo.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : Merci, Monsieur le Ministre.

Mon intervention se rattache aux quatre délibérations qui portent subventions sur le périscolaire, soit les subventions aux MJC, aux Centres sociaux, aux Maisons de l'enfance et à certaines associations d'éducation populaire, dont l'association Léo Lagrange.

Ces structures pour beaucoup d'entre elles et à différents niveaux participent, comme je l'énonçais précédemment, à l'organisation des nouveaux temps de l'enfant à l'école, en animant les créneaux périscolaires.

Notre groupe a fait de nombreuses observations sur cette organisation du périscolaire en lien avec la place des structures précitées, lors du Conseil du 19 novembre sur la part du financement lié au périscolaire et lors des Conseils des 2 juillet et 24 septembre sur les conditions du choix de l'association Léo Lagrange.

Vous n'étiez plus Maire à ce moment des débats en Conseil municipal, encore que vous l'étiez à temps partiel si je comprends bien vos propos lors de la cérémonie des vœux au personnel mardi dernier, où vous disiez, je cite : « être content d'être redevenu Maire à temps plein. »

Votre majorité a fait le choix pour cette année scolaire 2018-2019 de ne plus recourir aux seuls partenaires historiques de la Ville que sont les MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance, et a choisi de s'engager avec Léo Lagrange en ouvrant ainsi ce débat tel une boîte de Pandore.

À la suite du Conseil du 24 septembre et en l'absence de réponses précises et vraisemblables quant aux conditions de contractualisation avec Léo Lagrange, notre groupe a interrogé Monsieur le Préfet sur la légalité de la délibération.

Sa réponse, même si, pour une raison inexplicée, ne censure pas la délibération en elle-même, apporte une réponse plus large sur le choix des opérateurs du périscolaire. Je cite : « Il apparaît que l'intervention d'associations dans le cadre des activités périscolaires, même si elles contribuent au développement local dans le contexte socio-éducatif que vous connaissez, relève du champ de la commande publique et implique un recours aux règles de publicité et de mise en concurrence. »

Il est donc clairement affirmé que la procédure des marchés publics doit être la règle. On peut s'étonner de la désinvolture dont il a été fait preuve dans le traitement du recours à des opérateurs extérieurs et dans les réponses aux questions posées.

Il ne s'agit pas ici de mettre en difficulté au cours de cette année scolaire les partenaires réguliers de la Ville ou de remettre en question la qualité de telle ou telle. C'est pour cela que nous voterons les délibérations relatives aux subventions des MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance. Sur celles concernant les associations d'éducation populaire, nous vous demandons un vote séparé et voterons contre la subvention destinée à Léo Lagrange.

Vous comprenez et vous admettez qu'il soit normal de répondre aux questions soulevées par les parents d'élèves, les acteurs actuels ou potentiels du périscolaire et les élus de ce Conseil municipal, de respecter le cadre légal, et d'indiquer sans tarder vos réflexions et orientations pour la prochaine année scolaire au regard des éléments indiqués par Monsieur le Préfet, qu'il a d'ailleurs portés à votre connaissance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lévy.

**M. LÉVY Charles-Franck**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Chaque année, au mois de janvier, le Conseil municipal approuve les délibérations de subventions affectées aux associations d'éducation populaire, MJC, Centres sociaux, Maisons de l'enfance et associations assimilées dans le cadre des conventions qui nous lient.

Madame Nachury, pour faire suite à votre intervention, pour quelle raison notre Ville depuis 2001 a conventionné avec les associations d'éducation populaire ?

Nous conventionnons tout simplement parce que nous souhaitons stabiliser nos relations avec les associations, pour leur permettre d'avoir un cadre clair de travail, mais aussi parce que nous soutenons la mise en œuvre d'actions de développement culturel, sportif, éducatif, d'actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre les exclusions, d'actions d'animation de lien social, de plateformes d'accompagnement de la vie associative et tout autre projet collectif. Les équipes sont composées de bénévoles et de professionnels qui proposent des activités, des animations et des services.

Aujourd'hui, votre intervention et votre action visent à créer du doute, de l'inquiétude auprès des partenaires associatifs. Je vous rappelle que la Ville est un partenaire des MJC, des Centres sociaux, des Maisons de l'enfance. Elles ne sont pas des prestataires. Ce n'est pas la même chose.

Nous avons un cadre de travail qui est clair, transparent et plutôt sain, un partenariat qui nous permet aussi d'accompagner au plus près les associations de notre Ville, tout en garantissant ce qui est leur ADN, c'est-à-dire le fonctionnement démocratique et une indépendance associative.

C'est un modèle qui fonctionne, et malgré ce que vous dites, que vous contestez, car, avec plus de 45 000 inscrits aux activités, 1 772 bénévoles, et si on applique votre raisonnement, Madame Nachury, demain, il faudra les remplacer par 113 équivalents temps plein, et en tout un budget global des associations qui s'élève à 37,7 millions d'euros de fonctionnement. Vous générez une inquiétude que vous générez auprès de 2 563 salariés.

Il ne me semble pas bon de générer de l'inquiétude et de mettre à mal le modèle économique qui pourrait, si on suit votre raisonnement, s'appliquer aux crèches, à l'aide à la scolarité, et tout ce qui touche à l'animation de proximité.

Or, l'arrivée de nouveaux partenaires associatifs semble vous poser un problème. En fait, pour être plus précis, vous l'avez indiqué, Madame, en effet, c'est le partenariat avec la fédération Léo Lagrange, qui est un prétexte aujourd'hui pour vous pour contester l'intégralité du modèle associatif, car il s'agit des mêmes conventions avec les mêmes droits et les mêmes obligations.

Madame, vous comprenez que ces positions, si elles étaient mises en œuvre, fragiliseraient l'engagement bénévole, les projets associatifs, l'emploi associatif et c'est tout cet équilibre nécessaire dans nos quartiers et notamment auprès des plus fragiles.

Il est dommage de faire de ces conventions et du partenariat mis en œuvre un enjeu politique sans en mesurer les conséquences possibles de vos propos sur l'ensemble des partenariats que la Ville de Lyon mène avec les associations d'éducation populaire.

Ce nouveau partenariat s'est noué au moment de l'élaboration d'une nouvelle organisation des temps de l'enfant. Dès lors que nous prenons acte de la volonté de plusieurs associations de s'engager autrement auprès des familles, notre souhait et la volonté municipale a été d'élargir le partenariat associatif.

Cela a été le cas, Madame, avec le Centre social Bonnefoi, cela a été le cas avec la Ka Fête Ô Mômes, et cela a été le cas en effet avec la fédération Léo Lagrange, qui a fait part de son souhait de partenariat.

D'autres partenariats ont commencé à être étudiés et travaillés. On a parlé notamment du PLVPB, que vous connaissez, de l'UCPA et du PSD, mais, qui, finalement, pour des raisons associatives, n'ont pas souhaité franchir le pas.

Aujourd'hui, très clairement, nous souhaitons que d'autres acteurs associatifs, reconnus pour leur savoir-faire, leur expérience, leur compétence, puissent s'engager également dans nos écoles au profit des enfants lyonnais.

C'est dans ce contexte que Léo Lagrange est notre partenaire pour les activités périscolaires développées dans le 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements, et je vous engage à aller dans les écoles pour voir le travail qui a été mené. Avec cette association, il y aura également comme avec les autres, des dialogues de gestion et un programme d'actions discuté à cette occasion. Mêmes droits mêmes obligations.

Vous l'avez indiqué, depuis plusieurs mois, vous vous mobilisez sur le bien-fondé juridique de notre partenariat, notamment auprès des associations lyonnaises en général, et sans revenir sur la question des locaux, notamment dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement et dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui fragilise nos associations.

Votre intervention vise tout simplement à demander la mise en place d'une délégation de service public et vous prenez le risque de réduire à néant le partenariat construit au fil des années, toute confiance réciproque avec les associations d'éducation populaire.

Madame Nachury, j'ai également une question pour vous. Que se passerait-il à votre avis si les conventions qui nous lient, par exemple aux Maisons de l'Enfance, aux Centres sociaux, qui gèrent les établissements d'accueil de jeunes enfants, venaient à disparaître ?

Bien sûr, nous pourrions, comme certaines communes, passer par des marchés publics, comme vous le proposez, la DSP donc, mais combien d'associations locales au final seraient en mesure d'y répondre ?

Êtes-vous vraiment convaincue que nos citoyens y seraient gagnants ?

Car tout ce que nous mettons en œuvre avec les associations d'éducation populaire sur la base du conventionnement n'a pas d'autre vocation que de favoriser le vivre ensemble, le lien social et évidemment de répondre aux besoins des Lyonnais, quel que soit leur âge, leur parcours, leurs origines, leur appartenance sociale ou religieuse.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Madame Nachury.

**Mme NACHURY Dominique** : La réponse est extrêmement générale et fait des procès d'intention sur une question posée qui était beaucoup plus limitée et dans le cadre uniquement du périscolaire.

Il y a énormément de questions qui ont été posées par la base sur la manière dont se font les choix, et à partir du moment où l'on sortait de ce qu'étaient les partenariats habituels, on ouvrait ce débat.

Je l'ai dit, ce n'est jugement sur personne, ce n'est remise en question d'aucun des bénévoles, d'aucune des structures, ni même d'aucune des activités. Je crois simplement qu'il y a des règles. On les respecte dans bien des domaines et il me semble que, s'agissant du périscolaire, et ce n'est pas seulement moi qui le dis puisque c'est Monsieur le Préfet qui le dit aussi, il y a quelques règles qui doivent s'appliquer.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je vous confirme que j'étais au ministère de l'Intérieur et quand je parlais de temps partiel, c'était pour la présidence de la Métropole de Lyon et la Mairie de Lyon. Je veux mettre les choses au point.

Je mets aux voix ces dossiers.

Sur le 4449, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(adopté)

**M. LE MAIRE** : Sur le 4450, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Sur le 4455, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Roux de Bézieux ne prend pas part au vote).

Vote séparé sur la subvention à l'association Léo Lagrange : le groupe Les Indépendants s'abstient. Le groupe Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon vote contre.

**M. LE MAIRE** : J'ai bien compris que vous distinguez, nous noterons votre vote.

## 2019/4452 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2019-2021 entre la Ville de Lyon et le Centre Régional Information Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes (CRIJ), 66 cours Charlemagne - 69002 Lyon

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Il s'agit d'une convention avec le Centre Régional d'information Jeunesse, qui a changé ses statuts

suite à une modification de la loi sur les Points Information Jeunesse. Aujourd'hui, le CRIJ Rhône-Alpes est le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de délibérer sur une nouvelle convention en faveur de l'action au profit de l'information jeunesse sur notre Ville.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Je mets aux voix ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2019/4416 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » - sis 259-261, rue Paul Bert à Lyon 3<sup>ème</sup>**

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

**Mme REYNAUD Blandine**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4431 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

---

**2019/4485 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention cadre du 7 juillet 2016 et mise à disposition à titre gratuit de nouveaux locaux entre la Ville de Lyon et la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS)**

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

**M. CORAZZOL Guy**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

(Abstention de M. Remy).

---

**2019/4424 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Lyon Natation pour l'organisation à la piscine de Vaise du 4<sup>ème</sup> Meeting Jeunes de Lyon Natation en bassin de 50 mètres, les 4 et 5 mai 2019 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4426 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon ASVEL Féminin (rectificatif)**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4428 - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LHC Les Lions pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

---

**2019/4443 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 38<sup>e</sup> édition du Trophée Charles Béraudier, les 12 et 13 janvier 2019 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4444 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée, pour l'organisation de la 39<sup>ème</sup> traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 20 janvier 2019**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4445 - Lions du Sport - Re Lyon Nous 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

---

**2019/4470 - École élémentaire Les Gémeaux 12 rue Jeunet à Lyon 5<sup>ème</sup> - Aménagement d'une cour sportive à l'école élé-**

**mentaire Les Gémeaux - Opération n° 05012001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004**

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

**M. CUCHERAT Yann**, rapporteur : Ces six dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, mais je souhaiterais rapidement mettre la lumière sur le rapport de la cour d'école des Gémeaux.

Ce projet expérimental de transformation d'une cour de récréation d'école élémentaire en une cour d'école sportive est une première. Ces travaux auront vocation à inciter les enfants à pratiquer le sport de manière ludique pendant les temps récréatifs, mais aussi de manière pédagogique dans le cadre de leur enseignement.

Le dispositif permettra également un partage plus équilibré et égal des espaces entre filles et garçons dans la cour.

Ce programme est une première marche pour développer la culture sportive des plus jeunes, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, pour offrir un autre regard sur ce que le sport est en capacité d'offrir à notre société et à notre avenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

(Dossier 201/4428 : Mmes Granjon et Perrin-Gilbert votent contre).

---

**2019/4451 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 11 maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et au poste de directeur de l'association de gestion du Pôle 9 - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC et l'association de gestion du Pôle 9**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2019/4453 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros à l'association J. Court, sise 16 grande rue de la Croix-Rousse - 69004 Lyon pour son festival de courts-métrages**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2019/4454 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros à la Maison Pour Tous / Salle des Rancy, sise rue Vendôme à Lyon (3e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

(Adopté.)

---

**2019/4460 - Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'association « Ebullicience® », sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros**

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

**M. LÉVY Charles-Franck**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote sur le dossier 2019/4460).

---

COMMISSION IMMOBILIER - BÂTIMENTS

---

**2019/4433 - Lyon 1er - Déclassement du domaine public communal d'un ensemble immobilier situé 29 rue de la Martinière angle 5, rue Hippolyte Flandrin, couramment dénommé « Salle Rameau » - EI 01015 - Numéro d'inventaire 01015 A 000 et 01015 T 001 (rectificatif)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Pour ce dossier, il s'agit du déclassement du domaine public communal d'un ensemble immobilier situé 29 rue de la Martinière, angle 5, rue Hippolyte Flandrin, couramment dénommé Salle Rameau. En date du 12 décembre, Madame le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement et les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire ont émis un avis défavorable à la désaffectation et au déclassement de ce bien municipal.

Quelques mots, Monsieur le Maire.

Au terme d'une consultation lancée en 2017 à la suite de la fermeture de la Salle Rameau et de sa sortie du périmètre des services municipaux par délibération du 18 juillet 2017, ce comité d'examen a retenu l'offre formulée par la compagnie de Phalsbourg.

À l'unanimité des voix du comité d'examen réuni le 4 octobre 2018 pour faire ce choix, c'est le bail emphytéotique administratif qui a été retenu, bail emphytéotique administratif de 60 ans, 13 millions d'euros hors taxes de travaux et 3 millions d'euros de droits d'entrée.

Le bail emphytéotique administratif peut concerner indifféremment un bien relevant du domaine public ou du domaine privé d'une collectivité. En effet, le régime juridique du bien mis à disposition n'a aucun impact sur les dispositions applicables au bail emphytéotique administratif.

Dans le cadre de ce bail emphytéotique administratif, et une fois les travaux de réhabilitation achevés, le preneur demeure libre d'exploiter le bien selon le mode de gestion de son choix.

L'ensemble des candidats que nous avons en face de nous a proposé le bail commercial comme mode privilégié de gestion et d'exploitation du bien. Or un bail commercial ne peut être conclu que si le bien relève du domaine privé.

Afin de donner son plein effet au bail emphytéotique administratif au regard de son objet, activité de salle de spectacle, qui garantit la pérennité

de la destination culturelle des lieux, inscrite dans l'objet du bail, qui donne l'assurance à la Ville de retrouver la pleine propriété du bien à l'issue du contrat, il est apparu nécessaire de déclasser le bien et de l'intégrer au domaine privé de la Ville.

Fin d'année 2019, nous aurons la signature de l'acte définitif du bail emphytéotique administratif et le début des travaux en cette fin d'année 2019. Nous pourrions ouvrir la Salle Rameau en septembre 2021, mais d'ici là, l'eau coulera sous les ponts.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Monsieur Remy.

**M. REMY Arthur** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Au cours du Conseil municipal du 18 juillet 2017, Georges Képénékian est alors Maire de Lyon depuis un jour – on vous le répétera sans cesse depuis –, je déclarais au sujet de la sortie de la Salle Rameau du périmètre des services publics municipaux qu'il y avait comme une précipitation à faire un projet sur la Salle Rameau.

Comme sur bien d'autres sujets dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, il y a de la précipitation à réaliser des projets, une précipitation à marche forcée, subie par les habitants, une précipitation qui nous place nous, élus locaux et habitants, au centre de l'antagonisme entre deux élus en particulier et dont finalement les habitants souffrent.

Et comme je le disais il y a un an et demi, la précipitation n'est jamais bonne conseillère et précipitation rime généralement avec maladresse, aberration, absurdité.

La précipitation à faire un projet sur la Salle Rameau se fait donc au détriment de la qualité du projet et de son insertion dans les dynamiques locales.

Il y a donc de la précipitation cette fois-ci à déclasser la Salle Rameau du domaine public. Vous allez me dire que c'est la suite logique des choses entamées depuis juillet 2017, on sort du périmètre des services publics, puis on déclassé et enfin on conclut un bail emphytéotique administratif avec le lauréat de l'appel à projets que vous avez lancé.

Malheureusement, tous ces termes, tout ce jargon administratif, sont plus le reflet d'une stratégie immobilière que d'une volonté d'un projet culturel sur ce lieu et c'est ce que nous regrettons, l'absence d'un vrai projet culturel ancré dans son territoire au sein d'une salle emblématique de notre Ville.

Mais il est vrai que les débats impulsés autour de la Salle Rameau ont toujours porté sur le processus immobilier à adopter plus que sur la nature du projet.

Les débats se sont focalisés sur le bail plus que sur la qualité d'un projet de salle. Pourtant, nous avons défendu avec les élus de la Manufacture de la Cité, je me souviens d'un rendez-vous avec madame Gay à ce sujet, une autre voie, celle de la délégation de service public.

Alors, pourquoi cette voie ? Car c'est elle qui garantirait un vrai projet culturel avec une ambition bien définie. Mais cette voie nécessite du temps de réflexion, du temps d'analyse, du temps de projection, finalement un temps dont vous avez fait fi en vous précipitant et en voulant absolument un nouveau projet sur le 1<sup>er</sup> arrondissement.

C'est dommage, car ce temps aurait pu être mis à profit par une occupation temporaire et cadrée du rez-de-chaussée. Je vous avais également fait la proposition, Madame Gay, au cours de ce rendez-vous. Nous aurions pu fermer la salle dans un premier temps, puis envisager une programmation culturelle temporaire et ainsi, par cette expérimentation, tester de nombreuses configurations et voir ce qui fonctionne ou pas. Vous savez, c'est ce que font de nombreuses villes, comme Paris, Bordeaux, Nantes. Et puis, une fois les conclusions de cette expérimentation tirées, dans un mandat suivant, nous aurions pu trancher cette question, prévoir une DSP.

Ce n'est donc pas cette voie que vous avez choisie, c'est fort regrettable, je ne voterai pas cette délibération.

Finalement, en conclusion, en utilisant des outils de politique immobilière pour réaliser un projet culturel, vous avez manqué une opportunité. La compagnie de Phalsbourg, puisque c'est elle, lauréate de l'appel à projets et future signataire du bail – j'ai constaté que les négociations allaient à bon terme puisque des informations complémentaires nous ont été communiquées ce soir, informations que nous n'avions pas eues à la Commission immobilière –, sa spécialité, ce ne sont pas les politiques culturelles ni ses acteurs. Sa spécialité, c'est le développement immobilier dans le domaine du commerce, cf. le projet à Villefontaine qui a été réalisé.

Peut-être que ce projet était le plus raisonnable parmi les trois proposés, raisonnable, car il ne prévoyait pas de restauration conséquente au rez-de-chaussée, ce qui aurait fortement déstabilisé le tissu de restaurateurs du Bas des Pentes.

Malgré tout, nous ne sommes pas certains et convaincus que la compagnie de Phalsbourg saura tirer à profit le meilleur du tissu culturel local et s'insérer dans les dynamiques du 1<sup>er</sup> arrondissement. Au mieux, la compagnie de Phalsbourg répondra à vos ambitions de rayonnement, mais cela n'en fait pas non plus un projet culturel.

Alors, en élus responsables que nous sommes, nous ne pouvons y prendre part finalement, car nous avons conscience que ce projet doit être une réussite. Nous le devons aux habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement. Pour qu'il soit une réussite, il est nécessaire d'éviter toute forme de précipitation, de ne pas baser ce projet sur une stratégie d'attractivité territoriale et, enfin, d'impulser un vrai projet culturel à partir des dynamiques locales.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillard.

**M. GUILLAND Stéphane** : Intervention retirée.

**M. LE MAIRE** : Madame Baume.

**Mme BAUME Émeline** : Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe des élus écologistes tient à ce que le patrimoine architectural de notre cité reste propriété de la cité. Ce sera le cas, puisque le bâti contenant la Salle Rameau sera confié sous bail emphytéotique administratif à la compagnie de Phalsbourg, comme nous l'a indiqué l'Adjointe.

Nous ne comprenons pas pourquoi passer du domaine public au domaine privé l'ensemble. Nous avons donc interrogé par écrit madame l'Adjointe entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil municipal, et vous nous avez justifié ce choix que vous avez réexpliqué en introduction. Nous vous en remercions.

Ceci nous amène à faire quelques remarques qui expliqueront notre abstention.

En effet, dès fin octobre, nous pouvions lire sur le site du lauréat de cet appel à projets, je cite : « Il prévoit également la création d'un culture court au rez-de-chaussée, nouveau concept mariant lieu de vie, boutique et animation culturelle, ainsi qu'un couronnement pour le bâtiment afin d'en faire un lieu accessible à tous avec une vue panoramique et un espace de restauration sur place. »

Certes, la vocation culturelle du lieu est maintenue, mais avec cet opérateur-là, qui est l'opérateur concepteur du village de marques dont nous avons parlé lors des questions du 2<sup>e</sup> arrondissement en tout début de séance, la Ville n'est-elle pas juste en train d'organiser la concurrence avec d'autres lieux de restauration, par exemple, ayant mobilisé des fonds publics ? Je pense aux Halles de la Martinière juste à côté ou à l'Hôtel-Dieu, pas très loin, mais aussi aux artisans restaurateurs présents sur cette zone touristique dite Unesco. La compagnie de Phalsbourg pourrait, elle, tout à fait faire une offre qui est celle-ci : une expérience patrimoniale à Lyon comprenant un temps culturel et un temps de restauration sur place avec cette vue panoramique, puis une expérience de consommation au fameux village des marques.

Il y a quelques semaines et quelques mois, comme l'indiquait l'Adjointe Fouziya Bouzerda, nous avons débattu de l'ouverture dominicale et nous débattions de l'extension de la zone touristique. Et nous en débattions en pensant à la même cible qui va aller sans doute Salle Rameau, à savoir cette cible de touristes qui fait de tourisme de transit entre Lyon et Chamonix, ou entre le Beaujolais et la Méditerranée. Finalement, la Salle Rameau ne serait-elle pas le cheval de Troie de cet opérateur, dont la vocation n'est pas d'écouter les suggestions du manager de centre-ville ni des associations de commerçants et de créateurs, parce qu'enfin, il eut fallu un diagnostic précis des besoins et des projections de ces acteurs-là, ceux que je viens de nommer, peut-être, avant de laisser rentrer cet équilibriste dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport avec tous ces points de vigilance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Ce que je peux vous dire simplement, c'est que, depuis des années, nous nous demandions ce que nous allions faire ici. Chaque fois que nous faisons un concert, il y avait des plaintes du voisinage et donc il devenait urgent d'avoir un projet.

Il y a eu un projet qui est à la fois architectural et culturel, un lieu qu'on ne pouvait plus utiliser va être utilisé et, à mon avis, pour un beau projet. J'ai vu le projet architectural. Il me semble être un très beau projet pour la Ville de Lyon.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention des groupes Europe écologie - Les Verts, Les Indépendants, et Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon).

(Mmes Granjon et Perrin-Gilbert et M. Remy votent contre).

---

**2019/4435 - Lyon 3<sup>ème</sup>, Lyon 5<sup>ème</sup> et Lyon 8<sup>ème</sup> - Échange sans soulte de terrains avec la Métropole de Lyon - Entrants n° EI 03005, 05348, 08309 - n° inventaire 03005T002-01, 05348T002-01, 08309T001-01 - Sortant EI 08292 - n° inventaire 08292T001-03 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : J'attends l'intervention de Monsieur Guillaud pour lui répondre.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Guillaud.

**M. GUILLAND Stéphane** : Monsieur le Maire,

Je pense que Nicole Gay aurait pu répondre avant, car elle sait tout à fait ce que je vais dire.

J'ai eu l'occasion déjà de le dire en Conseil d'arrondissement du 8<sup>ème</sup>. Ce dossier est emblématique de ce qu'on peut appeler une usine à gaz, même si ce mot n'a pas plu tout à l'heure à Yann Cucherat, une usine à gaz administrative.

On ne peut que se réjouir de la création dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement d'un collège, qui faisait défaut depuis trop longtemps, et d'un nouveau groupe scolaire place Julien Duret, alors que d'autres, en d'autres temps, avaient plutôt décidé de l'implanter sur un stade. Aujourd'hui, cette décision est bonne et les habitants du 8<sup>ème</sup>, notamment les plus jeunes, pourront dans les années à venir bénéficier de ce groupe scolaire.

L'objet de mon propos est plus sur la technique utilisée d'échange de terrain avec soulte entre la Métropole et la Ville de Lyon. Elle dénote, cette technique, d'un poids de négociation qui tient, je l'ai dit en Conseil d'arrondissement, d'une complexité quasi impossible à expliquer à nos concitoyens.

Quand on achète en 2008 un terrain un peu plus de 3 millions d'euros, qu'on y ajoute les frais de gardiennage – je rappelle qu'il a été très longuement squatté –, les frais de démolition, les frais de notaire, et qu'on le revend 10 ans plus tard à la Métropole pour la somme d'un peu moins de 2 millions d'euros, on va avoir du mal à expliquer aux Lyonnais que l'argent de la Ville de Lyon est bien géré.

Techniquement, il y a derrière cela plein d'arguments que Nicole Gay va nous répéter et essayer de nous expliquer, en particulier la variation du simple au double de l'évaluation des Domaines, variation liée à des éléments techniques, que j'ai compris, je vous rassure. En revanche, facialement, il y a quelque chose qui est très compliqué à expliquer à nos concitoyens. Ils ne peuvent pas comprendre que, quand on achète quelque chose 3,5 millions d'euros il y a 10 ans, on le revend aujourd'hui 1,9 million d'euros. C'est juste un petit peu compliqué.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Nicole Gay va essayer de vous rappeler les arguments.

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Simplement, mon cher collègue, en ce début d'année 2019, je trouve que vous radotez beaucoup.

Après avoir toutes les informations concernant les échanges fonciers Ville-Métropole, dans le cadre du futur groupe scolaire Julien Duret, dans le 8<sup>ème</sup>, lors de la Commission immobilier bâtiments, après avoir fait écho au Conseil d'arrondissement du 8<sup>ème</sup>, et avoir eu une brève de ce dossier dans Le Progrès, vous nous resservez ce dossier des échanges fonciers en Conseil municipal, en n'ayant aucune confiance en ce que les services de la DCI ont pu vous apporter comme éléments objectifs, allant jusqu'à nous reprocher que les négociations entreprises avec la Métropole n'avaient pas préservé les intérêts de la Ville.

Ce terrain, vous l'avez dit, a été acquis en 2008 au prix de 3 640 000 euros, pour un espace vert et un équipement sportif. Il a été mis à la disposition de la Métropole afin de permettre la réalisation d'un collège de plus de 500 élèves.

L'échange qui est aujourd'hui proposé est basé sur un prix de 350 euros par mètre carré de surface de plancher, construite ou envisagée sur chacun des équipements scolaires précités.

Ce prix est celui pratiqué sur la Métropole lorsqu'elle réalise des équipements publics sur des terrains propriétés des communes membres.

Je vous fais grâce des 1,9 million d'euros de chaque côté. Quoi qu'il en soit, en l'espèce, l'échange est basé sur la constructibilité réellement développée par le collège, soit 5 554 mètres carrés, et le groupe scolaire Julien Duret, soit 4 536 mètres carrés. Pour autant, le potentiel constructible affecté à la place Julien Duret est plus important que celui du terrain Cazeneuve, 7 500 mètres carrés.

Si l'échange avait reposé sur un prix par mètre carré de SDP constructible, la Ville aurait certes vendu son terrain à un prix supérieur au prix de revient, soit 3 850 000 euros, mais elle aurait également dû s'acquitter d'une soulte de 275 000 euros, et n'aurait pas acquis d'autres fonciers nécessaires à la réalisation de deux autres projets significatifs, l'extension du groupe scolaire Léon Jouhaux dans le 3<sup>e</sup> et la création du parc public Élise Rivet dans le 5<sup>e</sup>.

Sur l'ensemble des terrains échangés, la Ville n'est pas perdante en valeur patrimoniale, dans la mesure où le potentiel constructible sur la place Julien Duret est légèrement supérieur à celui du terrain de la rue Paul Cazeneuve.

D'ailleurs, aujourd'hui, le prix du mètre carré de la place Julien Duret serait plus important, compte tenu de l'arrivée prochaine du T6 et la soulte que la Ville aurait potentiellement dû verser.

Les gagnants-gagnants, Monsieur Guillaud et Mesdames et Messieurs les élus, sont les élèves du collège Alice Guy, les enfants du futur groupe scolaire Julien Duret dans le 8<sup>e</sup> et Léon Jouhaux dans le 3<sup>e</sup>, et les habitants du 5<sup>e</sup>, avec la création du parc public Élise Rivet, donc les services publics de notre Ville et de la Métropole sont gagnants.

Merci de votre attention.

Un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : C'était convaincant.

Je mets aux voix le dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

---

**2019/4475 - Gymnase Eisenhower - Rénovation siège du club et club house - 60 avenue du Général Eisenhower, 69005 Lyon - Opération n° 05174019 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00004**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, avec un avis très favorable de la Mairie du 5<sup>e</sup>.

**M. LE MAIRE** : Madame Faurie-Gauthier.

**Mme FAURIE-GAUTHIER Céline** : Monsieur le Maire,

Ma chère collègue,

L'AS Beaumarchais Basket Lyon Métropole est un club emblématique du 5<sup>ème</sup> arrondissement, situé sur le site du gymnase Eisenhower. Les installations du club comprennent un gymnase, mais un tout petit préfabriqué, utilisé comme club house. Le club qui a débuté en 1973 avec trois équipes en a aujourd'hui 14, grâce à la forte volonté de ses présidents successifs, dont récemment Gérard Hubert, toujours membre de l'OFFISA, et Frédéric Presle, aujourd'hui.

La formation des jeunes est devenue une priorité pour l'AS Beaumarchais. Avec le nombre de ses licenciés et la qualité des entraînements prodigués, cette association a toujours été classée dans les premiers clubs évoluant dans le département du Rhône. Elle propose également des animations et l'emblématique Tournoi des Pépites, qui regroupe plusieurs sélections européennes.

Depuis une dizaine d'années, les dirigeants, patiemment, espèrent bénéficier d'un équipement extra-sportif digne de leur club, eu égard au travail des bénévoles dévoués à la cause citoyenne et sportive.

Grâce à cette délibération, 225 mètres carrés vont répondre à leurs attentes.

Les élus du 5<sup>ème</sup>, aux côtés de Yann Cucherat, se sont fortement mobilisés pour faire aboutir ce projet. Thomas Rudigoz, Béatrice Gailliout et Saïd Intidam sont particulièrement satisfaits de cet engagement et espèrent que les travaux démarreront au plus vite, travaux qui seront sans doute concomitants d'un autre projet dont vous parliez d'ailleurs, emblématique également, du boulevard Eisenhower, à savoir la réalisation du parc Elise Rivet.

Pour illustrer la ténacité des sportifs et des élus sur ce dossier et pour conclure, je citerai Michael Jordan, qui a dit : « Le talent permet de gagner des matchs, mais le travail d'équipe et l'intelligence permettent de gagner des championnats. »

**M. LE MAIRE** : Je mets ce dossier aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

**2019/4392 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Pousses en l'air, sise 42 rue du docteur Cordier à Lyon (9<sup>ème</sup>) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé au sein du parc Montpellas - chemin de Montpellas à Lyon (9<sup>ème</sup>)**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

**2019/4393 - Lyon 4<sup>ème</sup> - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé consentie par la Ville de Lyon à l'association de jardin partagé Jardin sur cour relative à la mise à disposition d'un terrain sis 28, rue Denfert Rochereau - El 04 035**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

**2019/4395 - Renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association le M.A.S (Mouvement d'Action Sociale - siège : 24, rue du Colombier à Lyon 7e) concernant deux logements situés à Lyon - El 06144 et 06028**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

**2019/4411 - Lyon 4<sup>ème</sup> - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'un terrain transféré sis 39, rue Artaud au profit d'une association de jardin partagé - El 04 032**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

**2019/4447 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaires à titre gratuit avec l'association Jardin partagé Champverdoyant, sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9<sup>ème</sup>**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

(Adopté.)

**2019/4448 - Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association Régie de quartier 124 services, sise 20 rue Ornano à Lyon 1er pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 8 place Lieutenant Morel à Lyon 1<sup>er</sup>**

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

**Mme BESSON Dounia**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

**2019/4394 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8e, en faveur de la Régie de quartier États-Unis Euréqua pour l'action « Pause Amitié » - El 08267**

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

---

**2019/4398 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à des associations et organismes divers - Montant total des exonérations : 23 403,00 euros HT**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4400 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Mise à disposition à titre onéreux par bail emphytéotique par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon du bâtiment n° 14 situé dans le Parc Blandan, sis 37 rue du Repos, en vue de l'aménagement d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants - EI 07277 - N° inventaire 07277A001 - 07277T007-01**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4413 - Lyon 3<sup>ème</sup> - Gratuité de la mise à disposition d'un local sis 149 rue Garibaldi au profit du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) afin de positionner des équipements de signalisation nécessaire au bon fonctionnement du tramway, EI 03 048**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4436 - Lyon 7<sup>ème</sup> - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier et de son terrain d'assiette sis 9 et 11 rue Ravier préemptés par la Métropole de Lyon en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier - EI 07313 - N° d'inventaire 07313 T 001-01 - 07313 A 001 - Opération 07313001 - Lancement de l'opération pour l'acquisition et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4438 - RETIRÉ**

---

**2019/4458 - Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 41 rue Smith à Lyon 2<sup>ème</sup> au profit de l'association « AJ2 Permanence emploi » - Ensemble immobilier 02058**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4459 - Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 26 rue Saint Pierre de Vaise à Lyon 9<sup>e</sup> au profit de l'association « Espace Emplois Familiaux » - Ensemble immobilier 09026**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4461 - EI 05018 - Musées Gadagne - 10, rue de Gadagne - 69005 Lyon - Réparation des toitures phase 1 - Lancement de l'opération 05018002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20005**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4468 - Groupe Scolaire Veyet - 3<sup>ème</sup> phase - Extension - 128 Grande Rue de la Guillotière 69007 Lyon - Opération n° 07012551 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme n° 00006**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4473 - RETIRÉ**

---

**2019/4476 - Approbation d'une convention cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie de la Ville de Lyon pour les années 2019, 2020 et 2021, et attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros pour l'année 2019**

Rapporteur : Mme GAY Nicole  
(Adopté.)

---

**2019/4478 - Lyon 7<sup>ème</sup> : Déclassement rétroactif des anciennes parcelles cadastrées CD 50, CD 80, CD 117, CD 119, CD 125 et CD 130 devenues pour partie les parcelles CD 268 et CD 269 et situées 63-65 avenue Tony Garnier à Lyon 7<sup>ème</sup>**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

**Mme GAY Nicole**, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptés.)

**M. LE MAIRE** : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 heures 43.)